



**Le Plan Climat Air
Energie Territoire de
la Communauté de
Communes des Crêtes
Préardennaises**

2022-2027

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| Chapitre 1 : | 6 |
| Vers une vision long-terme du territoire des Crêtes Préardennaises | 6 |
| 1. Enjeux internationaux sur le changement climatique | 7 |
| 2. Les réponses politiques | 9 |
| a. Engagement de l'Europe, de la France, du Grand Est..... | 9 |
| b. Les lois de Transition Energétique (Grenelle I et II et TECV)..... | 10 |
| c. Les documents de planification régionaux..... | 11 |
| Chapitre 2 : | 14 |
| Présentation du territoire des Crêtes Préardennaises | 14 |
| 1. Le territoire et les compétences de la collectivité | 14 |
| 2. L'organisation politique | 17 |
| 3. Le projet de territoire..... | 18 |
| 4. L'attractivité du territoire..... | 20 |
| Chapitre 3 : | 22 |
| L'animation territoriale : enjeu de la construction du Plan Climat | 22 |
| 1. Les acteurs locaux..... | 22 |
| a. La notion de « pays » et la mobilisation citoyenne..... | 22 |
| b. Les relais techniques..... | 22 |
| c. Les habitants et projets citoyens..... | 23 |
| 2. Le Plan Climat volontaire | 24 |
| a. Etat des lieux de la politique énergie climat sur les Crêtes | 25 |
| b. La spécificité du PCEC..... | 26 |
| c. Bilan succinct du Plan Climat 2012-2020 | 26 |
| 3. Transversalité du programme | 28 |
| Chapitre 4 : | 30 |
| Le diagnostic territorial préalable | 30 |
| 1. Le Bilan de GES patrimoine..... | 31 |
| 2. L'Etat initial de l'environnement (EIE) | 32 |
| a. Occupation des sols et caractéristiques physiques | 32 |
| b. Gestion de l'eau et assainissement..... | 35 |

| | |
|---|-----|
| c. Patrimoine et paysage | 38 |
| d. Milieux naturels et biodiversité | 42 |
| e. Risques et nuisances : | 44 |
| 3. Exploitation des chiffres clés du territoire | 47 |
| a. Les émissions de GES du territoire | 47 |
| b. Les émissions d'autres particules | 53 |
| c. Les consommations énergétiques | 57 |
| d. Les productions d'énergies renouvelables | 60 |
| e. Les productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires | 68 |
| 3. Les réseaux | 69 |
| a. Les réseaux de Gaz | 69 |
| b. Les réseaux d'électricité | 69 |
| c. Les réseaux de chaleur | 71 |
| 4. Etude de la vulnérabilité du territoire et pistes d'adaptation | 73 |
| a. Conditions météorologiques actuelles | 73 |
| b. Climat futur | 74 |
| c. Vulnérabilité : définitions | 76 |
| d. Le diagnostic « impact climat » | 77 |
| e. Des pistes d'adaptation | 80 |
| Chapitre 5 : | 82 |
| La stratégie territoriale | 82 |
| 1. Les objectifs et leurs déclinaisons | 82 |
| 3. La gouvernance | 92 |
| 4. Lien avec la stratégie Nationale Bas Carbone | 92 |
| 5. Lien avec le SRADDET et les documents d'urbanisme (SCOT/PLUi) | 93 |
| Chapitre 6 : | 94 |
| Le plan d'action | 94 |
| Chapitre 7 : | 167 |
| L'évaluation environnementale stratégique | 167 |
| 1. Impacts sur les consommations d'énergie, les GES et la production d'énergies renouvelables | 168 |
| 2. Impacts sur la qualité de l'air | 170 |
| 3. Impacts sur l'adaptation au changement climatique | 170 |
| 4. Autres impacts sur le milieu physique (ressources non renouvelables, eaux souterraines et superficielles, sols et sous-sols) | 172 |

5. Impacts sur le milieu naturel et paysage (diversité biologique et continuité écologique, habitats naturels, corridors écologiques, faune et flore, paysage) 173
6. Impacts sur le milieu humain (santé, activités humaine, bruit, autres nuisances, patrimoine culturel-architectural-archéologique, déchets, matériaux, prévention des risques et santé)..... 173
7. Autres actions avec incidence indirectes ou multiples dans ces domaines 175

LISTE DES ILLUSTRATIONS

| | |
|---|----|
| Figure 1 : Définition du SRADDET | 13 |
| Figure 2: Situation du territoire..... | 14 |
| Figure 3 : Fonctionnement de l'intercommunalité | 17 |
| Figure 4: Cartographie du territoire | 19 |
| Figure 5: Bilan du précédent Plan Climat | 27 |
| Figure 6: Déclinaison des différents programmes | 29 |
| Figure 7: Diagramme de Sankey..... | 30 |
| Figure 8 : Présentation du bilan GES | 31 |
| Figure 9: Définition de l'Etat Initial de l'Environnement | 32 |
| Figure 10: Répartition des différentes occupations des sols | 33 |
| Figure 11: Cartographie de l'occupation des sols | 33 |
| Figure 12: Infographie de l'agriculture sur les Crêtes Préardennaises..... | 34 |
| Figure 13: Couches géologiques..... | 35 |
| Figure 14: Bassins versants et rivières | 36 |
| Figure 15: Répartition géographique des services d'assainissement..... | 36 |
| Figure 16: Analyse des points positifs et faibles de la gestion de l'eau et de l'assainissement..... | 37 |
| Figure 17: Les paysages Ardennais..... | 38 |
| Figure 18: Carte des 7 unités paysagères (source - livre Blanc du paysage de la CCCPA de l'IATEUR - mai 2021) | 40 |
| Figure 19: Représentation de différents paysages..... | 41 |
| Figure 20: Représentation des différentes zones protégées | 43 |
| Figure 21: PPRI de la vallée de l'Aisne | 45 |
| Figure 22: Zones sensibles aux remontées de nappes..... | 45 |
| Figure 23: Cartographie de l'aléa "Retrait gonflement d'argile"..... | 46 |
| Figure 24: Représentation des émissions directes de GES (source ATMO Grand Est Invent'Air V2017) | 47 |
| Figure 25: Cartographie des sols (source géoportail - https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/corine-land-cover-2012) | 51 |
| Figure 26: Diagnostic sur la séquestration carbone (source Outil ALDO_V04032019)..... | 51 |
| Figure 27: Infographie sur les moyens de stocker du carbone dans les sols | 52 |
| Figure 28: Contribution des secteurs aux différents polluants (source ATMO Grand Est Invent'Air V2017)..... | 56 |
| Figure 29: Consommation énergétique finale corrigée des variations climatiques en GWh PCI (source ATMO Grand Est - Invent'AirV2019) | 58 |

| | |
|--|----|
| Figure 30: Consommation énergétique finale corrigée des variations climatiques en GWh PCI (source ATMO Grand Est - Invent'Air V2019)..... | 59 |
| Figure 31: Evolution des différentes productions d'énergie renouvelables | 61 |
| Figure 32: Cartographies des ENRs sur les Crêtes..... | 63 |
| Figure 33: Evaluation du potentiel des ENRs | 64 |
| Figure 34: Schéma éolien CCCPA 2014..... | 65 |
| Figure 35 : Potentiel aquifères superficiels (source ALE08) | 66 |
| Figure 36: Carte des cours d'eau du territoire | 67 |
| Figure 37: Diagnostic sur la récolte de biomasse à usage non alimentaire (source ALDO_V04032019)..... | 68 |
| Figure 38: Cartographie des réseaux de gaz existants (source GRT Gaz)..... | 69 |
| Figure 39: Cartographie des postes sources (source capareseau https://www.capareseau.fr/) | 70 |
| Figure 40 : Projets envisagés dans le cadre du S3RENR..... | 71 |
| Figure 41: Température moyenne annuelle : écart à la référence 1961-1990 (source : http://www.meteofrance.fr/climat-passe-et-futur/climathd) | 73 |
| Figure 42: Température annuelle moyenne (Source : http://www.meteofrance.fr/climat-passe-et-futur/climathd)..... | 74 |
| Figure 43: Cycle annuel d'humidité (Source : http://www.meteofrance.fr/climat-passe-et-futur/climathd) | 75 |
| Figure 44 : Indicateurs de vulnérabilité d'un territoire au changement climatique (source ADEME) | 77 |
| Figure 45: Méthodologie de l'outil "Impact Climat" | 78 |
| Figure 46: Matrice FFOM de la forêt..... | 79 |
| Figure 47: Matrice FFOM de l'agriculture | 80 |
| Figure 48: Plateau de l'outil "Destination TEPOS"..... | 82 |
| Figure 49: Cartes de l'outil "Destination TEPOS" | 83 |
| Figure 50: Graphique d'évolution des consommations et productions..... | 84 |
| Figure 51 : Objectifs globaux..... | 84 |
| Figure 52: Objectifs de réduction globaux (Source : ATMO Grand Est – Invent'AirV2019 – données corrigées du climat (pour les données 2005 et 2016))..... | 85 |
| Figure 532: Objectifs du secteur de l'industrie | 87 |
| Figure 543: Objectifs du secteur résidentiel | 87 |
| Figure 554: Objectifs du secteur tertiaire | 88 |
| Figure 565: Objectifs du secteur agricole..... | 88 |
| Figure 576: Objectifs du secteur transport routier | 89 |
| Figure 587: Objectifs du secteur "autres transports" | 89 |
| Figure 598: Objectifs sur l'ensemble des secteurs..... | 90 |
| Figure 600: Objectifs chiffrés du SRADDET | 93 |

Chapitre 1 :

Vers une vision long-terme du territoire des Crêtes Préardennaises



Le concept de changement climatique fait référence à une augmentation durable de la température moyenne de la Terre, due à l'accentuation de l'effet de serre. L'effet de serre est un phénomène naturel par lequel l'atmosphère piège une partie du rayonnement de chaleur émis par la terre (les infrarouges) sous l'effet de l'énergie reçue par le soleil (les ultraviolets). Sans lui, la température moyenne sur terre serait de -18 °C environ. Cet échange radiatif permet de maintenir l'équilibre énergétique de la Terre. Cependant, ce phénomène est très largement accentué depuis les années 1980 due aux activités humaines, les concentrations mondiales des principaux gaz à effet de serre - dioxyde de carbone (CO₂), méthane (CH₄) et protoxyde d'azote (N₂O) - ont crû de façon notable.

À l'image de l'augmentation de la concentration de ces gaz dans l'atmosphère, on note également de nombreux indicateurs permettant d'observer ce réchauffement comme l'accentuation des événements climatiques extrêmes ou encore l'augmentation du niveau moyen des mers (plus de 15 cm depuis 1900).

L'utilisation des énergies fossiles participe à ce changement climatique. Ainsi la concentration atmosphérique de CO₂, le principal GES, a augmenté de plus de 40 % depuis 1750, dépassant le seuil symbolique des 400 parties par million en 2015. Selon le Commissariat Général au Développement Durable les émissions de CO₂ de la France s'élèvent à 328Mt CO₂ en 2015, sur les 36 062 Mt CO₂ mondiales.

Les augmentations du taux de CO₂ sont essentiellement dues à l'utilisation des combustibles fossiles (transports et chauffage...) et au changement d'utilisation des terres. Les augmentations du méthane et du protoxyde d'azote sont principalement dues à l'agriculture. 80% de l'énergie consommée dans le monde provient de ressources fossiles qui se raréfient (pétrole, gaz naturel, charbon...). A cette urgence climatique s'ajoute des problématiques énergétiques mondiales dues à la raréfaction des énergies fossiles, à l'augmentation de leur prix, à un contexte géopolitique instable et à une demande toujours plus importante due une population mondiale qui ne cesse d'augmenter.

1. Enjeux internationaux sur le changement climatique

Les enjeux de l'énergie et du climat portent une dimension politique considérable, le climat n'a pas de frontière et revêt un enjeu global de solidarité à l'échelle mondiale.

Cette question du changement climatique a d'abord été portée au niveau des Nations Unies pour ensuite redescendre au niveau de chaque Etat, Région et territoire.

La convention-cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques adoptés en juin 1992 à Rio de Janeiro, a pour objectif de stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique.

Afin de parvenir à cet objectif, le protocole de Kyoto, signé en décembre 1997, a fixé pour les pays développés des engagements chiffrés de réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO₂, N₂O, CH₄, HFC, PFC, SF₆). 38 pays industrialisés devaient ainsi réduire globalement leurs émissions de 5,2 % sur la période 2008-2012, par rapport aux niveaux de 1990.

Fin 2015, la COP 21 a permis la signature à Paris d'un nouvel accord fixant un objectif de limitation du réchauffement mondial entre 1,5 et 2°C, avec notamment l'abandon progressif des énergies fossiles. Cent-quarante-cinq Etats, ainsi que l'UE, ont ratifié l'Accord de Paris, à l'issue de la conférence climatique de Bonn (Allemagne) fin 2016. Collectivement, ces pays représentent 83,54% des émissions mondiales.

Également, un état des lieux sur l'effet de serre est régulièrement élaboré dans le cadre des Nations Unies par des experts scientifiques regroupés au sein du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC ou IPCC en anglais). Ses rapports synthétisent les travaux publiés de milliers de chercheurs analysant les tendances et prévisions mondiales en matière de changements climatiques.

Il a été créé en 1988 par l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM) et le Programme pour l'Environnement des Nations Unies (PNUE).

Le 5ème rapport du GIEC sur les changements climatiques et leurs évolutions futures a été publié sous la forme de trois volets entre Septembre 2013 et Avril 2014 : éléments scientifiques ; conséquences, adaptation et vulnérabilité ; atténuation du changement climatique.

Le 5ème rapport du GIEC présente plusieurs nouveautés en termes de méthodologie ou d'attribution des responsabilités des phénomènes climatiques. Il réaffirme aussi que l'augmentation de la concentration des gaz à effet de serre pourrait entraîner des changements majeurs au niveau des températures, du niveau des mers, ou de la fonte des glaces.

Ce 5ème rapport du GIEC propose parmi ses nouveautés des prévisions de court et moyen terme. On a donc des prévisions pour les échéances 2016-2035 et 2046-2065, qui viennent s'ajouter aux projections pour 2100. Le rapport intègre aussi des projections à très long terme (2300) nous rappelant que les changements climatiques ne s'arrêteront pas subitement après 2100.



TRANSITION

Le Plan Climat des Crêtes
2030



Pour réaliser des projections climatiques de long terme, le GIEC propose quatre trajectoires dites RCP, qui indiquent quatre directions très différentes. Ces quatre trajectoires correspondent chacune à une concentration atmosphérique en CO₂, qui aura un impact sur l'effet de serre, et donc sur le climat.



Depuis plusieurs années, l'objectif partagé de la communauté internationale est de stabiliser le réchauffement climatique sous le seuil de 2°C, seuil au-delà duquel les scientifiques n'excluent pas un effet d'emballement et des impacts irréversibles et imprévisibles actuellement. Pour cela, nous devons réduire nos émissions de GES de 10% par décennie.

Le second volet du cinquième rapport du GIEC évalue les vulnérabilités, les impacts, et l'adaptation aux changements climatiques. Il analyse trois points principaux :

- Les risques que causent les changements climatiques sur nos sociétés, et la manière dont ces risques peuvent nous affecter (en touchant notre santé, notre alimentation, etc.).
- Comment ces risques peuvent être diminués ou contrôlés, grâce à l'adaptation de nos modes de vie (quels sont les besoins, les options, ou encore les opportunités pour s'adapter).
- Comment limiter ces risques grâce à la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre (cette partie est surtout évaluée dans le troisième volet du rapport).

Le troisième volet du rapport du GIEC évalue les aspects scientifiques, technologiques, environnementaux, économiques et sociaux de l'atténuation des changements climatiques – c'est à dire (principalement) des moyens de réduire nos émissions de gaz à effet de serre.

Le rapport ne contient pas de recommandations sur les choix à mettre en place pour réduire ces émissions. Il évalue chacune des options possibles, à différents niveaux de gouvernance et dans différents secteurs économiques.

La conclusion est très claire : les activités humaines, notamment l'usage des énergies fossiles, a conduit à une hausse exceptionnelle de la concentration des gaz à effet de serre transformant le climat à un rythme jamais vu par le passé.

2. Les réponses politiques

a. Engagement de l'Europe, de la France, du Grand Est

En réponse aux engagements politiques mondiaux, la France, comme l'ensemble des pays membres de l'Union Européenne a ratifié **le protocole de Kyoto** en date du 31 mai 2002. Elle considère qu'il ne faut pas permettre un réchauffement de la température moyenne à la surface de la Terre de plus de 2 °C au-dessus des niveaux préindustriels.

Avec des émissions de GES de l'ordre 561 millions de tonnes équivalent CO2 en 2000, le Gouvernement a fixé en concordance avec les ambitions et les engagements pris au niveau international, **l'objectif d'une division par quatre des émissions françaises d'ici 2050 (facteur 4)**. La France a aussi souscrit aux divers engagements européens.

Conscient que la lutte contre le réchauffement climatique est l'affaire de tous et qu'il convient d'agir sous l'impulsion politique internationale et nationale, **la dynamique des Plans Climats Air Energies Territoriaux a été lancée à l'échelon local**.

Ils en constituent l'outil principal pour respecter nos engagements.

Ils peuvent viser plusieurs objectifs :

- La réduction des émissions de GES de **3 %** par an (*Loi Pope de 2005*)
- La réduction des consommations d'énergie de **2 à 2,5 %** par an (*Loi Pope de 2005*)
- Le facteur 4 à l'échéance 2050, où **-75%** de Gaz à Effet de Serre (*Loi Grenelle*)
- Les objectifs des **3 x 20%** de l'UE à l'échéance 2020.

Début 2014, l'Union Européenne a proposé de nouveaux objectifs à l'horizon 2030 validés par le conseil européen en octobre 2014 et révisés en 2018.

Ces objectifs sont les suivants :

- Réduire de 40% les émissions de GES d'ici 2030 par rapport à 1990.
- Porter à au moins 32% la part des énergies renouvelables dans la consommation.
- Améliorer l'efficacité énergétique d'au moins 32,5%.

Dans ce cadre, le **plan climat national** actualisé en 2017, fixe les orientations de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques. Il définit les objectifs français et les champs prioritaires d'intervention dans l'ensemble des domaines suivants : l'habitat et le tertiaire, les transports, l'industrie, l'agriculture et la forêt, l'énergie, les déchets, la sensibilisation, la formation, l'information et l'adaptation au changement climatique...

S'il doit prendre en compte les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie du territoire, le Plan Climat doit aussi aborder **les enjeux de la qualité de l'air et de la pollution atmosphérique**, ces phénomènes étant tous corrélés.

b. Les lois de Transition Énergétique (Grenelle I et II et TECV)

Au travers des **Lois Grenelle I et II** adoptées en octobre 2009 et en Juillet 2010, la France marque un tournant dans la lutte contre le changement climatique, les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables. Ces lois instaurent notamment l'obligation de réaliser un Plan Climat Air Energie Territorial pour les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants et la réalisation de Schémas régionaux du Climat Air et de l'Energie à l'échelle des Régions au travers de **l'article 75 de la loi n°2010-788 du 12 Juillet 2010** portant engagement national pour l'environnement (loi ENE).

L'article L 229-25 oblige la réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre à l'Etat, aux régions, aux communautés urbaines, aux communautés d'agglomération et aux communes de plus de 50 000 habitants ainsi qu'aux autres personnes morales de droit public employant plus de 250 personnes. Ce bilan est actualisable tous les 3 ans.

La Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte publiée en Aout 2015 renforcée par la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 vient renforcer ces dispositifs afin de permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et de renforcer son indépendance énergétique en équilibrant mieux ses différentes sources d'approvisionnement. Elle renforce le rôle des collectivités territoriales et intercommunalités et élargie également les champs d'action des plans climats avec l'intégration du volet « qualité de l'air » dans les plan climats. Ces derniers deviennent désormais obligatoires pour toutes les collectivités de plus de 20 000 habitants.

Ses objectifs sont :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030 et **atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050** en divisant les émissions de gaz à effet de serre par un facteur supérieur à six entre 1990 et 2050.
- Réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à la référence 2012, en visant **les objectifs intermédiaires d'environ 7 % en 2023** et de 20 % en 2030.
- Réduire la consommation énergétique primaire des énergies fossiles de **40 %** en 2030 par rapport à l'année de référence 2012.
- Porter la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à **au moins 33 %** de la consommation finale brute d'énergie en 2030.
- Réduire la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50 % à l'horizon 2035.
- **Créer** un objectif de performance énergétique de l'ensemble du parc de logements à 2050
- **Lutter** contre la précarité énergétique
- **Affirmer un droit à l'accès de tous à l'énergie** sans coût excessif au regard des ressources des ménages.

Alors que le projet de **loi sur la transition énergétique pour la croissance verte** a été voté le 3 mars 2015 au Sénat et à l'assemblée nationale le 26 Mai 2015, pour accélérer ce mouvement, le Ministre de l'Environnement a lancé en septembre 2014 un appel à projets pour mobiliser 200 « territoires à énergie positive pour la croissance verte ». Au premier Janvier 2017, ce sont 430 territoires qui seront désignés comme territoires exemplaires, bénéficiant chacun d'une aide entre 500 000€ et 2 000 000€.

Pour atteindre ces nouvelles ambitions, la loi instaure des outils de mise en œuvre de l'économie bas-carbone : **la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) et les « budgets carbone »**.

Les « budgets carbone » sont les plafonds d'émissions de gaz à effet de serre fixés par périodes successives de 4 puis 5 ans, pour définir la trajectoire de baisse des émissions. Ils sont déclinés à titre indicatif par grands domaines d'activité (transport, logement, industrie, agriculture, énergie, déchets).

La SNBC donne les orientations stratégiques pour mettre en œuvre, dans tous les secteurs d'activité, la transition vers une économie bas-carbone et durable. Elle s'appuie sur un scénario de référence, élaboré au cours d'un exercice de modélisation prospective, conduit entre septembre 2014 et août 2015.

Le décret fixant les trois premiers « budgets carbone » pour les périodes 2015-2018, 2019-2023, 2024-2028 et approuvant la SNBC a été publié au journal officiel le 19 novembre 2015.

La SNBC a été révisée en 2018-2019, en visant d'atteindre la neutralité carbone en 2050.

c. Les documents de planification régionaux

Le Plan Climat Energie Régional

Avec le Grenelle de l'environnement, la France a confirmé son engagement à concourir aux **objectifs européens dits des « 3x20 »**, à savoir réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre et de 20% les consommations d'énergie d'ici à 2020, tout en s'assurant qu'à cette même échéance, 20% des consommations seront couvertes par la production d'énergies renouvelables (la France ayant choisi de porter cette part à 23%).

A cela s'ajoute un objectif à plus long terme, le « **Facteur 4** », consistant à diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050.

Préoccupée par ces enjeux depuis plusieurs années, la Champagne-Ardenne avait devancé les mesures des lois Grenelle. En effet, dès 2007, la Région Champagne-Ardenne, l'État et l'ADEME avaient pris l'initiative d'élaborer une feuille de route pour répondre aux défis énergétiques et climatiques de demain et mettre au point un **Plan Climat Énergie Régional (PCER)**, valant Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE).

Suite à la **loi « Grenelle 2 »** du 12 juillet 2010, qui prévoit la mise en place de schémas régionaux portant sur les trois thèmes du climat, de l'air et de l'énergie, le Plan Climat Énergie Régional s'est enrichi grâce à un **important travail de concertation et de réflexion** avec l'ensemble des acteurs locaux et des experts en la matière, pour devenir aujourd'hui le « Plan Climat Air Énergie Régional » (PCAER).

Cadre structurant les politiques régionales et territoriales d'ici à 2020 et 2050 en matière d'adaptation au changement climatique, de préservation de la qualité de l'air et de maîtrise des consommations d'énergie, ce document réaffirme la volonté régionale d'aller de l'avant.

A partir d'un **état des lieux** complet, le Plan Climat Air Énergie Régional offre un cadre commun d'**orientations stratégiques** et de vision prospective, à même de guider les

différentes actions. Sa révision dans cinq ans permettra de prendre en compte les évolutions constatées et d'actualiser les objectifs.

Les orientations du PCAER permettent de répondre à six grandes finalités :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 20% d'ici à 2020 ;
- favoriser l'adaptation du territoire au changement climatique ;
- réduire les émissions de polluants atmosphériques afin d'améliorer la qualité de l'air, en particulier dans les zones sensibles ;
- réduire les effets d'une dégradation de la qualité de l'air sur la santé, les conditions de vie, les milieux naturels et agricoles et le patrimoine ;
- réduire d'ici à 2020 la consommation d'énergie du territoire de 20% en exploitant les gisements d'économie d'énergie et d'efficacité énergétique ;
- accroître la production d'énergies renouvelables et de récupération pour qu'elles représentent 45% (34% hors agro-carburants) de la consommation d'énergie finale à l'horizon 2020.

La Champagne-Ardenne, possédant d'importants atouts en matière de production d'énergies renouvelables et ayant déjà créé une dynamique, pourra dépasser les objectifs nationaux (le SRE s'inscrit dans cet objectif).

Le projet de plan climat air énergie régional a été soumis à la **consultation publique du 20 janvier 2012 au 20 mars 2012**. Suite à celle-ci, les projets de PCAER et de SRE ont été modifiés conjointement par l'État et le conseil régional pour tenir compte des observations et des avis recueillis, avant d'être approuvés par le conseil régional de Champagne-Ardenne en séance plénière le lundi 25 juin 2012 et arrêtés par le préfet de région le 29 juin 2012. L'arrêté a été publié au recueil des actes administratifs de la préfecture le 29 juin 2012.

Aujourd'hui, le PCAER conçu à l'échelle de l'ex région Champagne Ardennes est progressivement remplacé par le SRADDET dont les données sont plus récentes, et qui s'étend à l'échelle de la nouvelle région « Grand Est ».

Le SRADDET

Elaboré à l'échelle de la région Grand EST, le SRADDET (**Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires**) est le document de référence sur la vision stratégique et prospective du Grand Est à l'horizon 2050 dans les domaines de l'aménagement du territoire, du transport et de la mobilité, de la biodiversité, de l'eau, de la gestion des déchets et du Climat-Air-Energie. Son élaboration a été lancée dès 2016 et a été adoptée fin 2019. Ce nouvel outil a un but de rationalisation et de simplification administrative. Une dizaine de schémas sont refondus en un seul schéma. Il s'agit d'un document prescriptif, que le Plan Climat des Crêtes doit suivre : prendre en compte les objectifs et être compatible avec les règles.

De son côté, le SRADDET respecte le principe de subsidiarité, c'est-à-dire qu'il n'empiète pas sur les compétences des documents de planification à plus petites échelles et doit lui-même prendre en compte et respecter les stratégies suprarégionales ou nationales (c'est le principe de hiérarchie des normes).

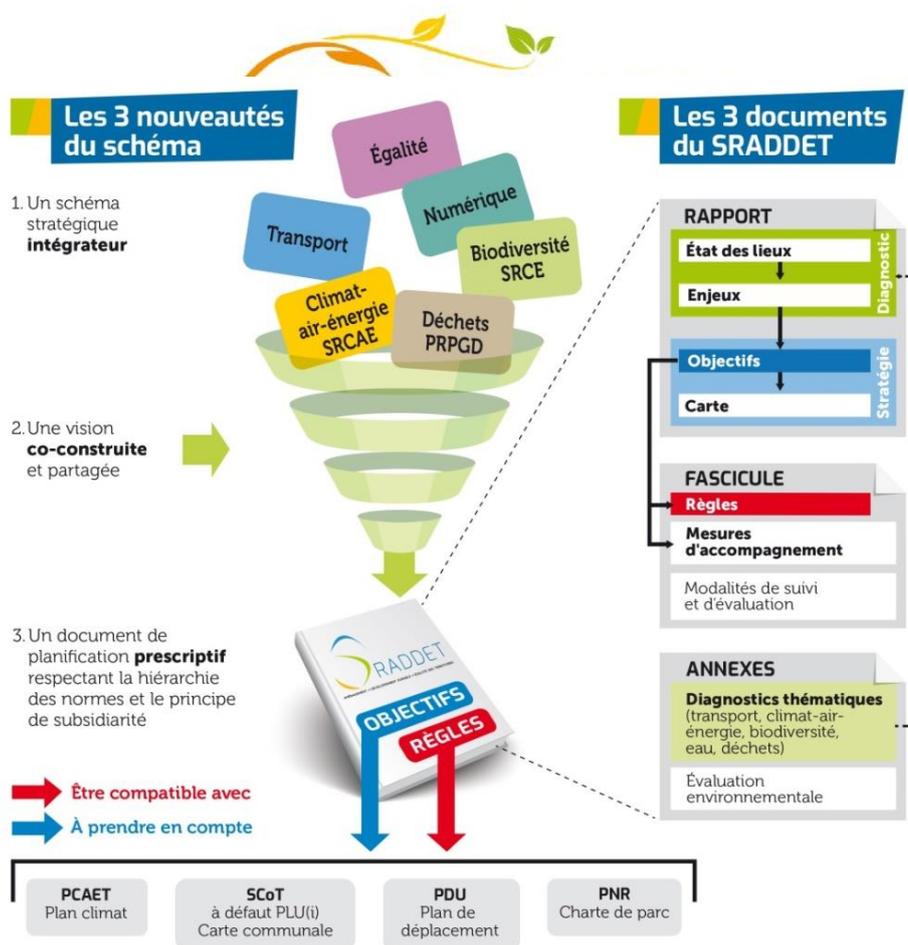


Figure 1 : Définition du SRADDET

✚ L'Observatoire Climat Air Énergie Grand Est

La lutte contre le changement climatique est un enjeu majeur qui nécessite la mobilisation des tous les acteurs à l'échelle mondiale, européenne, française mais également locale. Des initiatives sont déjà mises en œuvre dans les domaines du climat (atténuation et adaptation au changement), de la qualité de l'air, et de l'énergie (maîtrise de la consommation et développement des énergies renouvelables).

Afin d'accompagner les territoires du Grand Est dans leurs politiques d'amélioration de la qualité de l'air, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et plus généralement de transition énergétique, l'État, la région Grand Est, l'ADEME et ATMO Grand Est ont développé une plateforme unique de diffusion de toutes les données relatives au Climat, à l'Air et à l'Énergie, accessible depuis le site internet : <https://observatoire.atmo-grandest.eu/>

Il intègre des modules innovants de téléchargement des données en open data ainsi que de visualisation cartographique.

Cet observatoire a été mis en place dans le cadre d'un partenariat ADEME, DREAL, Région, il est à destination des élus, des chargés de mission et autres professionnels ainsi qu'au grand public. Il est hébergé par ATMO Grand Est qui produit collecte et analyse la plupart des données nécessaires à la mission de service public que constitue l'observatoire.

En complément, le Programme Régional réglementaire de Surveillance de la Qualité de l'Air d'ATMO Grand Est prévoit pour la période 2017-2021 des actions d'accompagnement des politiques air-climat-énergie dont notamment les PCAET.

Chapitre 2 : Présentation du territoire des Crêtes Préardennaises

1. Le territoire et les compétences de la collectivité

Le territoire des Crêtes Préardennaises est dans un processus continu de développement depuis 1996, lorsque les élus locaux se sont organisés en Communauté de Communes. La Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises est située entre Charleville-Mézières et le Pays Rethélois. C'est un territoire rural qui comprend 94 communes pour 22 573 habitants sur une étendue de 1 014 km² (101 400ha) soit 1/5 du département des Ardennes et une moyenne de 22 hab/km².

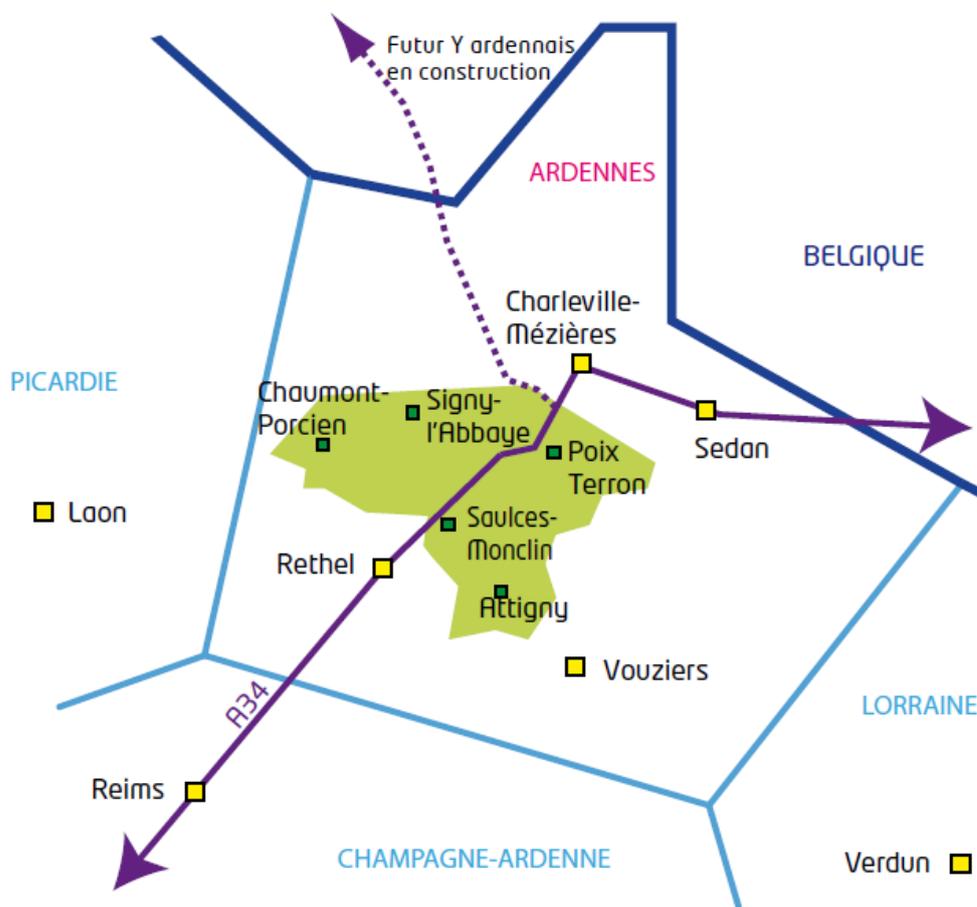


Figure 2: Situation du territoire

Ses habitants se dispersent dans de nombreuses petites communes : seulement 11 communes ont plus de 450 habitants dont 5 bourgs-centres structurant l'organisation du territoire : Signy-L'Abbaye la commune la plus importante (1 394 hab.), puis Attigny (1 174 hab.), Poix-Terron (846 hab.), Saulces-Monclin (780 hab.), et Chaumont-Porcien (483 hab.) ; et 5 bourgs relais : Boulzicourt (991 hab.) ; Launois sur Vence (730 hab.) ; Thin le Moutier (631 hab.) ; Lucquy (624 hab.) et Novion-Porcien (510 hab.).

De par son caractère très rural et agricole, il n'est que faiblement urbanisé (3%) et les surfaces non urbanisées sont réparties pour un tiers en forêt, un tiers en herbe et un tiers en surface agricoles labourable.

Le territoire met en place des projets de développement dans le cadre d'une politique de revitalisation rurale et de valorisation des ressources locales. Celle-ci s'articule autour de deux principaux objectifs :

- Maintenir la population des villages : avec la mise en place de programmes d'amélioration de l'habitat et de rénovation énergétique, la réhabilitation de logements communaux, la mise en valeur du cadre de vie, le développement des services et de l'animation pour les jeunes ;
- Conforter et développer l'économie rurale : en favorisant l'économie et les ressources locales, le développement des énergies renouvelables, le développement du tourisme.

Les Crêtes Préardennaises bénéficient également d'un programme LEADER pour 2014-2020 avec pour thématique : « Etre un territoire à énergies positives : valoriser les ressources locales et investir dans le développement humain » comprenant 4 axes stratégiques :

- Favoriser la cohésion sociale ;
- Dynamiser le tissu économique ;
- Conforter la mise en place d'une image positive ;
- Et de façon transversale, contribuer à l'objectif de devenir Territoire à Energie Positive et globalement de soutenir des projets écoresponsables.

La communauté de Communes des Crêtes Préardennaises est organisée par services de la manière suivante :

- **Services développement**

- Développement économique : aide aux entreprises, accueil d'entreprises, développement de filières et aide aux projets de développement ;
- Programme LEADER sur le thème de la valorisation des ressources locales ;
- Développement local et agriculture ;
- Transition énergétique : développement des ENRs, sobriété énergétique, diminution des émissions de GES, vulnérabilité climatique, transport ;
- Tourisme : valorisation et mise en valeur du territoire ;
- Communication.

- **Services à la population**

-
-

- Service à la population : services de proximité, contrat local de santé, programme d'animation pour personnes âgées « pour mieux vivre vivons ensemble », aménagement de logements adaptés pour personnes âgées ;
 - Coordination enfance : programme de crèches, aide et accompagnement aux associations pour les accueils de loisir et périscolaires ;
 - Relais Assistants Maternels : accompagnement de parents employeurs, des assistants maternels et des candidats à l'agrément. Animation enfants et formation adultes.
- **Services environnement**
 - Ordures ménagères : gestion des déchets, de la collecte et des déchèteries ; Sensibilisation & animation sur la gestion des déchets.
 - Assainissement non Collectif (SPANC) : conception et contrôle des installations individuelles des maisons neuves ou en réhabilitation, mise aux normes.
 - Assainissement Collectif
 - GEMAPI
 - **Services habitat –urbanisme - cadre de vie – animation vie associative**
 - Habitat et cadre de vie : rénovation de logements communaux, chantier du patrimoine et aides pour l'habitat privé (Habiter Mieux). Gestion locative des logements communaux ; Aménagement et suivi des sentiers de randonnée ;
 - Urbanisme : Accompagnement des communes, instruction d'autorisation d'urbanisme ;
 - Associations : gestion des aides, partenariats.
 - Sport : gestions des équipements sportifs structurants

2. L'organisation politique

Les décisions politiques du territoire sont votées en Bureau et en Conseil de Communauté. Afin de favoriser les échanges entre les différents élus (111 délégués), la collectivité a mis en place 7 commissions de secteurs (réparties selon les anciens cantons) qui sont systématiquement réunies avant les Conseils de Communautés, et qui permettent de discuter, en collectif réduit, des décisions à prendre en Conseil de Communauté. Il n'y a pas de ville centre qui absorbe les autres communes, et toutes les communes, de 43 à 1394 habitants participent au même niveau aux décisions de la Communauté de Communes.

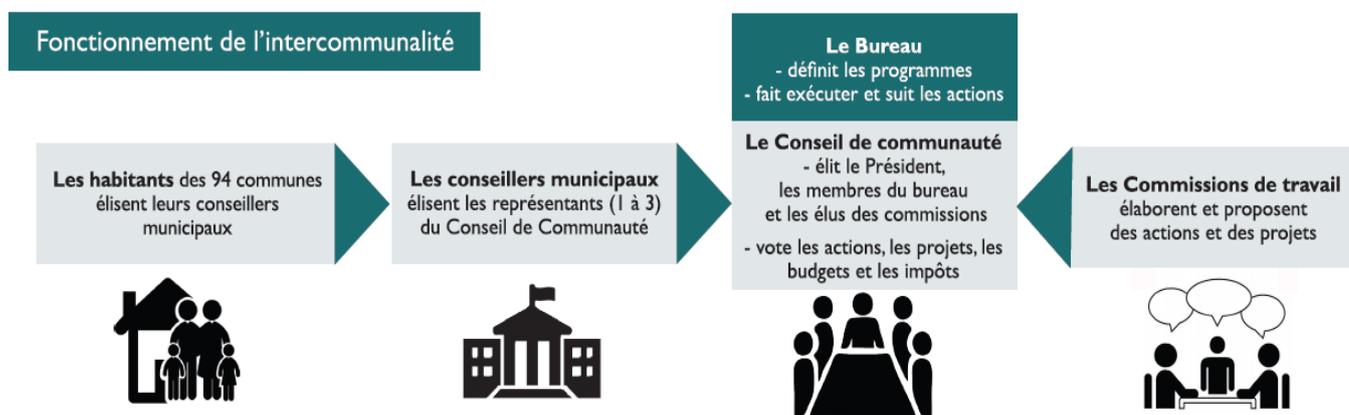


Figure 3 : Fonctionnement de l'intercommunalité

3. Le projet de territoire

En 2016, la Communauté de Communes a fêté ses 20 ans. Les actions et réalisations mises en place depuis sa création ont engendré une certaine attractivité du territoire qui est aujourd'hui connu, et reconnu par tous, pour son dynamisme et l'unité de l'ensemble de ses membres. Afin de conserver cette dynamique fondatrice du territoire, la communauté de communes a fait le choix de réaliser un projet de territoire à partir des contributions de chacun, élus et société civile, qui sera la feuille de route jusqu'en 2021. Il permet de formaliser et d'énoncer clairement les ambitions de la collectivité pour le territoire et de mettre en œuvre l'action intercommunale de façon cohérente et intégrée.

Pour répondre aux différents enjeux identifiés lors des phases de concertation, les élus et acteurs locaux ont décidé de faire reposer le projet de territoire sur 4 grands défis majeurs et transversaux, comme autant de critères de sélection des actions à mener :

- **Créer de la richesse à partir de nos ressources**
 - Soutenir l'économie locale
 - Faire du tourisme un vecteur de développement économique
 - Maintenir et promouvoir l'activité agricole
- **Viser l'excellence environnementale**
 - Engager la transition énergétique
 - Optimiser la collecte et la valorisation des déchets
 - Préserver les milieux naturels
- **Développer les solidarités**
 - Améliorer les services à la population
 - Développer et améliorer l'accessibilité de l'offre culturelle et de loisir
- **Renforcer la cohérence territoriale**
 - Redynamiser le fonctionnement de la collectivité
 - Mettre les outils de planification au service de la qualité de vie et de la préservation de l'identité du territoire

La carte ci-dessous présente plus en détail le territoire : ses services, ses activités, son fonctionnement.

CARTE DU TERRITOIRE



SERVICES

- des services publics présents dans les centres bourgs mais une offre limitée,
- 3 maisons de service au public,
- une offre de santé complète pour les soins ordinaires, mais restreinte pour les soins spécialisés,
- une offre d'accueil riche et diversifiée pour la petite enfance et en progression pour les seniors,
- 22 écoles, 2 collèges, une Maison Familiale Rurale et le CFA BTP 08.

ACTIVITÉS

- 60% d'actifs sur le territoire,
- l'agriculture est le trait identitaire des Crêtes Préardennaises,
- 700 entreprises implantées sur le territoire, essentiellement des TPE tournées vers l'artisanat,
- une destination « tourisme vert »,
- un territoire qui prend en main sa transition énergétique.

FONCTIONNEMENT

- un périmètre de travail et de réflexion identique depuis 20 ans, à la fois Pays et Communauté de Communes,
- une démarche participative et citoyenne inscrite dans l'ADN du territoire,
- un fonctionnement en secteurs, pivot de l'organisation d'une collectivité de 94 communes.

Figure 4: Cartographie du territoire

4. L'attractivité du territoire

Notre territoire est exclusivement rural et possède un patrimoine de qualité à valoriser. L'ensemble de ces éléments participe à l'identité de notre territoire et à la qualité de vie de ses habitants.

L'offre en habitat est un enjeu fort du territoire et notre caractère rural offre **une diversité de formes d'habitat** (village rue, maison isolée, mitoyenneté, maison individuelle...) mais les ménages ne disposent pas toujours de ressources suffisantes pour réaliser les travaux nécessaires, tant en termes de fonctionnalité que de critère énergétique.

La Communauté de Communes a porté une **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de la Thermique des Bâtiments** (OPAH-TB) de 2005 à 2010 (7 millions d'euros d'aide attribués) et anime avec une ambassadrice de l'énergie le programme **Habiter Mieux en Ardennes**. En complément, elle a rénové le **parc locatif public**, représentant près de 90 logements, procurant aux locataires un confort thermique selon les enjeux de la transition énergétique et permettant la valorisation des ressources naturelles locales.

Concernant **l'économie** du territoire, elle est diversifiée mais génère encore peu d'emplois. Il s'agit de **700 entreprises**, essentiellement de l'artisanat, réparties de manière homogène sur l'ensemble du territoire. Les pôles d'emplois correspondent aux bourgs centre et **les 3 plus grandes entreprises se sont implantées autour d'une activité de valorisation des ressources locales** : l'usine d'embouteillage d'eau source AURELE avec 80 emplois, la tuilerie MONIER (70 emplois) avec l'argile locale et LUZEAL, sur la déshydratation de luzerne, 120 emplois.

Des structures de l'économie sociale et solidaire se sont installées sur notre territoire avec une ampleur départementale mais leur pérennité est à conforter.

Quant aux **activités touristiques** proposées, elles sont **diversifiées et essentiellement tournées vers le tourisme vert et les loisirs** : randonnées, golf, parc acrobatique en hauteur, canoé, espace de loisirs pour enfants et sites patrimoniaux. **Quelques sites sont à faire ressortir** : des cabanes perchées dans les arbres, le château de Charbogne offrant deux gîtes de groupes, le Domaine Touristique de Vendresse qui a su allier valorisation patrimoniale autour d'un haut fourneau à un site de loisirs pour enfants tourné vers l'eau avec des aquariums d'eau douce et un bassin tactile. D'autres projets de valorisation touristique de sites patrimoniaux sont à l'étude ou en cours : le site de l'ermitage Saint Berthaud à Chaumont Porcien et l'ancien Relais de Poste aux chevaux de Launois sur Vence.

Nous disposons d'une **agriculture qui se diversifie de plus en plus** mais qui reste fragilisée.

La Communauté de Communes soutient l'**agriculture** au travers de :

- Le soutien du premier **PACTE en agriculture durable** dans les Ardennes ;
- L'appui à la création du premier « **marché paysan** », aujourd'hui devenu Marché des Producteurs de Pays (MPP) ; 2 marchés sur son territoire ;
- L'appui au développement de **l'approvisionnement local de produits alimentaires dans la restauration collective** avec la signature d'une charte avec le collège d'Attigny, la MFR de Lucquy et l'école de Novion Porcien ;
- Le soutien à la **diversification agricole des exploitations** au travers du programme LEADER 2007-2013 (premier territoire à recevoir cette programmation à l'échelle des Ardennes) ;
- L'aide à **l'efficacité énergétique dans les exploitations laitières** ;
- Un dispositif d'aide pour faciliter **l'accès au foncier** pour l'installation d'une activité de **maraichage biologique** ;
- L'étude pour la mise en place de petites **unités de méthanisation** ;
- La réalisation d'une étude sur le potentiel de gaz bio GNV ;
- Le soutien au développement d'une **filière locale chanvre** porté par un groupe d'agriculteurs locaux ;
- Opération **banc d'essais tracteurs** pour le réglage des tracteurs.

Elle œuvre également dans le **développement économique** du territoire en :

- Disposant d'un **programme d'aide à l'investissement** pour les artisans, les activités de services et les commerces ; Ces dispositifs sont récurrents sur le territoire depuis 2004 (ORAC) ;
- Créant des 4 **zones d'activités** et des 5 **pôles d'entreprises** offrant des conditions favorables d'installation pour les créateurs d'entreprises (**loyer réduit**) ;
- Rénovant et adaptant des **commerces multiservices** (3) lorsqu'il y a carence de l'initiative privée ;
- Soutenant les entreprises de **l'Insertion par l'Activité Economique (IAE)** ;
- Soutenant le **développement des éco-filières, les filières artisanales et traditionnelles et la filière bois** au travers du programme LEADER 2007-2013 et de l'enveloppe TEPCV avec notamment la filière chanvre.

La collectivité impulse le développement du tourisme et la valorisation des patrimoines par :

- La **promotion** touristique et le soutien à l'**office de tourisme intercommunal** ;
- L'aménagement du Domaine de **Vendresse** ;
- La rénovation du patrimoine vernaculaire comme les Halles ou les lavoirs des villages ;
- La création d'un **camping** à Signy-L'abbaye ;
- Le développement du **réseau cyclable et pédestre** et les **sentiers d'interprétation** ;
- L'accompagnement des porteurs de projets pour le montage de projets d'hébergement.

Chapitre 3 :

L'animation territoriale : enjeu de la construction du Plan Climat

1. Les acteurs locaux

a. La notion de « pays » et la mobilisation citoyenne

Le territoire des Crêtes Préardennaises est dans un processus continu de développement depuis 1996, lorsque les élus locaux se sont organisés en Communauté de Communes.

Mise en place de commissions d'élus proches du terrain, création du Pays en 2002 grâce à la mobilisation des acteurs et des habitants et concertations régulières de la population ont permis l'instauration d'une véritable culture de la participation citoyenne sur le territoire et la création d'une dynamique forte autour de l'animation locale.

La mobilisation citoyenne jointe aux choix politiques communautaires ont abouti à la création de nombreuses associations : le Conseil de Développement en premier lieu puis l'Agence Locale de l'Energie des Ardennes, Eco-territoires, l'Office d'Animation des Crêtes Préardennaises, Pôle Bois Ardennes, De Bouche à Oreilles, ENERCOOP Ardennes Champagne, ...

Les acteurs du territoire, ainsi organisés et accompagnés par la collectivité, ont permis la concrétisation de projets ambitieux, exemplaires et innovants.

Notre territoire rural a ainsi été précurseur dans de nombreux domaines : élaboration de la Charte de Développement dès 2002, d'une Charte Forestière de Territoire en 2004, du Plan Climat-Energie Territorial (PCET) en 2013 ou encore du premier programme LEADER dans les Ardennes qui a apporté une réelle plus-value dans la démarche de développement territoriale en renforçant l'engagement des différents partenaires à faire des Crêtes Préardennaises un territoire vivant et innovant.

Aujourd'hui, le Plan Climat influence l'ensemble des politiques de la Communauté de Communes et le territoire souhaite aller au-delà des objectifs environnementaux européens en couvrant 100 % de ses besoins énergétiques par des énergies renouvelables d'ici 2040. Pour impulser cette dynamique, les Crêtes Préardennaises ont rejoint le réseau TEPOS en 2012 et ont été labellisées « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » en 2015 puis en 2017, ce qui a validé une enveloppe et un programme d'actions sur 3 ans.

b. Les relais techniques

Pour faire face aux enjeux énergétiques du territoire et se doter d'une politique énergétique efficace, la Communauté de Communes travaille en étroite collaboration avec l'Agence Locale de l'Energie des Ardennes ainsi que le bureau d'étude, fournisseur et producteur d'énergies renouvelables ENERCOOP Nord Est. Ces deux entités sont nées des besoins exprimés sur le territoire, et rayonnent aujourd'hui à l'échelle du Grand Est.

Sur les enjeux plus liés à la biodiversité, c'est principalement avec l'Association de Regroupement des Naturalistes Ardennais (Le ReNArd) que nous travaillons.

D'autres partenaires techniques sont ponctuellement consultés en fonction des différents travaux menés.

Acteurs de terrain, ces relais techniques sont indispensables pour un territoire comme le nôtre qui, de par sa taille et ses compétences ne peut avoir en interne l'ensemble des ressources nécessaires. Ils sont à la fois source d'information, de conseil, de veille, et participent étroitement à la stratégie de planification et de mise en place des différents projets : animation, étude technique, organisation de rencontres, sensibilisation, ... De par leur position au niveau départemental, régional voir national, ils sont systématiquement force de proposition et permettent au territoire de garder son avance en termes de projets liés à la transition énergétique et de société.

c. Les habitants et projets citoyens

A l'échelle départementale, régionale ou bien nationale, le territoire est bien souvent cité en exemple pour l'implication de ces habitants dans les projets citoyens.

Le premier exemple concerne le parc éolien citoyen « Les Ailes des Crêtes » situé sur les communes de Chagny et Bouvellemont (08430) et composé de 3 éoliennes de 0.8 MW pour une puissance de 3.2 MW, soit la production équivalente à la consommation de 1600 foyers (hors chauffage).

Lié à la volonté de reprendre en main les ressources du territoire avant qu'elles ne s'envolent aux mains de grandes entreprises privées nationales ou internationales et de poursuivre la dynamique citoyenne existante autour du Pays des Crêtes Préardennaises et de la démocratie participative, la Communauté de Communes en partenariat avec un développeur du territoire et l'agence locale de l'énergie s'est lancé dans ce projet « hors normes » dans les années 2000. Il s'agissait à l'époque d'un projet peu commun en France, mais sur lequel nos voisins Belges étaient déjà bien plus en avance et ont fortement contribué à la réussite du projet.

Quelques particularités de ce projet :

- Une animatrice financée pendant 3 ans pour mobiliser l'épargne citoyenne
- Un capital ouvert à 100% à l'épargne citoyenne
- 1,8 millions d'euros provenant des citoyens et des collectivités (sur un projet de 4 millions)
- Investissement de structures telles que Energie partagée, Enercoop Ardennes Champagne, Kids&Wind, Courant d'Air
- Une éolienne réservée aux enfants
- L'électricité d'une éolienne revendue à ENERCOOP (tarif non subventionné par l'Etat)

Ce parc a été mis en service à la fin de l'été 2016, seule l'épargne réservée aux enfants est encore ouverte à souscription.

Pour continuer sur cette lancée et cette dynamique citoyenne, mais sur des projets plus « rapides » à voir le jour, nous avons souhaité réaliser une animation de territoire afin de faire émerger un groupe de citoyens en vue de réaliser des projets de « grappes PV » et plus précisément de Centrales Villageoises photovoltaïques. Débuté fin 2015 du côté du bourg centre de Signy-l'Abbaye, l'animation (financée dans le cadre de TEPCV), a permis la création d'une société de projet début 2017 et la pose des premiers panneaux à l'automne 2018. Il s'agit d'une « première tranche » de travaux avec l'installation de 15 toitures pour une puissance totale de 120kWc soit environ 1200m² de panneaux. L'objectif étant de pouvoir réinvestir rapidement sur une nouvelle tranche de travaux.

Une animation pour l'émergence d'un nouveau collectif citoyen et d'une nouvelle société de projet du côté de Poix-Terron a débuté au début de l'été 2018. La société, créée le 22/07/2019 prévoit l'installation de quinze toitures pour un productible de 350MWh (soit la consommation hors chauffage d'environ 115 foyers).

2. Le Plan Climat volontaire

Depuis 2000, le territoire conduit une politique partagée, grâce à l'appui du conseil de développement et d'un tissu associatif dynamique. La démarche engagée par les Crêtes sur les enjeux climat énergie est une démarche ancienne. Elle est issue de la Charte de Pays signée en 2002, qui fixe des orientations stratégiques basées sur un développement durable du territoire. Son identité s'est fortement construite sur cette démarche, avec une implication large des habitants. Différents projets en témoignent comme :

- La réalisation d'un des tous premiers schémas éoliens en France ;
- L'implantation de l'ALE des Ardennes en 2001 sur la commune d'Attigny.
- La réhabilitation de la maison de Pays à Launois sur Vence avec les normes HQE en 2002 ;
- La mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de la Thermique des Bâtiments (O.P.A.H. – T.B.) de 2005 à 2010 (seuls 15 territoires retenus au niveau national) ;
- Le pôle d'excellence rurale sur le développement local de la filière bois avec notamment la construction de 2 maisons bioclimatiques en matériaux locaux en 2006.
- La création d'ENERCOOP Ardennes-Champagne en 2009
- La mise en place d'un Plan Climat en 2012 avec des objectifs ambitieux

La Communauté de Communes entretient des relations historiques avec des partenaires ancrés localement et ayant une forte sensibilité aux enjeux énergie-climat. Ce partenariat a permis très tôt d'intégrer dans les projets une dimension énergie-climat. Le personnel et les élus de la collectivité ont par ailleurs acquis une expertise dans ces domaines. Parmi ces partenaires, nous pouvons citer notamment L'Agence Locale de l'Énergie des Ardennes et Enercoop Nord Est.

Au lancement du Plan Climat en 2012, la collectivité s'est fixé les objectifs suivants à atteindre pour 2020 :

- ✓ Une réduction de 20% des émissions GES ;
- ✓ Une réduction de 20% des consommations énergétiques ;
- ✓ Territoire à énergie positive soit 100 % des besoins énergétiques du territoire (hors transports) couverts par les énergies renouvelables.

Le programme d'action a été construit autour de 6 axes : la maîtrise des dépenses énergétiques, le développement des énergies renouvelables, l'adaptation aux changements climatiques, l'animation et la fédération avec les partenaires et les communes, la sensibilisation et le pilotage et l'animation du Plan Climat

Parmi les gros projets structurants, on retrouve :

- Maîtrise de l'énergie : mise en place d'un CEP à destination des communes
- Production d'énergie renouvelable : construction d'une ombrière photovoltaïque couplée à une borne de recharge pour véhicules électriques ; projets citoyens de productions d'énergie renouvelable (éolien, solaire)

a. Etat des lieux de la politique énergie climat sur les Crêtes

A son lancement fin 2012, le Plan Climat n'avait pas pris en compte spécifiquement les notions de vulnérabilité et d'adaptation au changement ni celle de la qualité de l'air. Ce n'est qu'à partir de 2017 que nous avons commencé à réfléchir à la question. Membre du réseau TEPOS depuis 2013, elle a été labélisée « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » parmi les premiers territoires lauréats en juin 2015 puis signataire d'un avenant début 2017.

Afin d'élargir le champ d'action et le diagnostic du Plan Climat au niveau de l'agriculture et de la forêt (principales composantes du territoire), la collectivité s'est lancée en fin 2016 dans une démarche Clim'Agri – diagnostic énergie climat de l'agriculture et de la forêt du territoire, encore animée aujourd'hui et qui comporte un plan d'action spécifique.

Après avoir embarqué les partenaires et les élus dans cette politique « énergie climat », il nous semblait indispensable que les services prennent également conscience des enjeux et de la nécessité de travailler de manière transversale cette thématique, ainsi que de structurer les politiques internes de la collectivité et donc l'ensemble des agents. Nous nous sommes donc lancés en 2016 dans une démarche « Cit'ergie », quelque peu expérimentale pour un territoire assez rural comme le nôtre. Nous renouvelons aujourd'hui le marché en espérant obtenir la labélisation « Cit'ergie ». Aujourd'hui, ce sont plus d'une soixantaine d'actions qui ont été menées dans le cadre du Plan Climat sur l'ensemble du territoire. Ces dernières étaient structurées autour de 5 axes principaux :

- Axe 1 : animation, gouvernance, orientation, outils, suivi et évaluation du PCAET
- Axe 2 : sensibiliser, informer sur la transition énergétique et le changement climatique
- Axe 3 : développer l'autonomie du territoire
- Axe 4 : adapter les systèmes de mobilité aux besoins
- Axe 5 : améliorer la performance énergétique du bâtiment et des installations

A celles-ci viennent se rajouter celles liées directement liées aux démarches Cit'ergie et Clim'Agri.

b. La spécificité du PCEC

Le territoire des Crêtes Préardennaises est très étendu, et les initiatives pour impliquer l'ensemble des 94 communes doivent se multiplier. Dans le cadre du Plan Climat, nous avons mis en place un programme spécifique nommé « Plan Climat Energie Communal », qui est une déclinaison du Plan Climat Territorial à l'échelle des communes. Il s'agit d'un service proposé aux communes pour travailler sur leur propre patrimoine (principalement bâtiment et éclairage public) mais aussi sur de la sensibilisation auprès des habitants.

Une convention est passée entre chaque Commune volontaire, la Communauté de Communes et l'Agence locale de l'Energie des Ardennes sur 3 ans, pour la mise à disposition d'une personne ressource en énergie, leur permettant de réaliser des économies d'énergie avec ou sans travaux. Cet accompagnement leur permet également de bénéficier des programmes d'aides aux travaux d'économie d'énergie mis en place par la Communauté de Communes. Aujourd'hui, près de la moitié des communes se sont engagées en PCEC, ce qui correspond à environ un mi-temps d'un Conseiller en Energie Partagé.

c. Bilan succin du Plan Climat 2012-2020

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des différents indicateurs – source données « ATMO Grand Est – Invent'Air V2021 » entre 2005 et 2019 (dernière données connues).

Le précédent plan climat lancé en 2012 visait pour 2020 des objectifs de réduction des consommations énergétiques, de réduction des GES et de couverture des besoins en énergies renouvelables (hors transport). Le tableau ci-dessous reprend ces indicateurs ainsi que d'autres complémentaires.

Les valeurs sont encourageantes, les émissions et consommations sont globalement en baisse. La séquestration carbone tend, quant à elle, à diminuer.

| | Valeur de référence 2005 | 2012 | 2016 | 2019 | Réduction (%) |
|--|--------------------------|---------------|---------------|-----------------------------------|-------------------------------|
| Consommations énergétiques finales corrigées des variations climatiques (GWh PCI) | 1129 | 985 | 944 | 933 | 17% |
| Emissions de SO2 (t) | 373 | 165 | 128 | 147 | 60% |
| Emissions de Nox (t) | 1040 | 611 | 456 | 367 | 64% |
| Emissions de NH3 (t) | 1531 | 1395 | 1413 | 1405 | 8% |
| Emissions de COVM (t) | 751 | 599 | 497 | 443 | 20% |
| Emissions de PM10 (t) | 554 | 466 | 437 | 433 | 22% |
| Emissions de PM2.5 (t) | 292 | 235 | 211 | 189 | 35% |
| Emissions de GES – PRG 2013 PCAET (tCO2e) | 475049 | 382461 | 374377 | 350842 | 26% |
| Séquestration carbone – PRG2013 – UTCATF (tCO2e) | - 143100 | -141448 | -130574 | -120757 | 15% de séquestration en moins |
| Production d'ENR (GWh/an) | 125 | 202 | 276 | 420 | 236% |
| Part ENR dans la consommation (Ratio 2009/28/CE) | 8,5% | 19,9% | 36,2% | 46.1% (63% hors transport) | / |

Figure 5: Bilan du précédent Plan Climat

3. Transversalité du programme

Le territoire des Crêtes Préardennaises est dans un processus continu de développement depuis 1996, lorsque les élus locaux se sont organisés en Communauté de Communes. La mise en place de commissions d'élus proches du terrain, la création du Pays en 2002 grâce à la mobilisation des acteurs et des habitants et concertations régulières de la population ont permis l'instauration d'une véritable culture de la participation citoyenne sur le territoire et la création d'une dynamique forte autour de l'animation locale.

La mobilisation citoyenne jointe aux choix politiques communautaires a abouti à la création de nombreuses associations : le Conseil de Développement en premier lieu puis l'Agence Locale de l'Energie des Ardennes, Eco territoires, l'Office d'Animation des Crêtes Préardennaises, Pôle Bois Ardennes, De Bouche à Oreilles, ...

Les acteurs du territoire ainsi organisés et accompagnés par la collectivité ont permis la concrétisation de projets ambitieux, exemplaires et innovants. Notre territoire rural a ainsi été précurseur dans de nombreux domaines : élaboration de la Charte de Développement dès 2002, d'une Charte Forestière de Territoire en 2004, du premier programme LEADER dans les Ardennes ou encore du Plan Climat en 2013.

Aujourd'hui, le Plan Climat (débuté en 2013 avec la démarche TEPOS) influence l'ensemble des politiques de la Communauté de Communes et le territoire souhaite aller au-delà des objectifs environnementaux européens en couvrant 100% de ses besoins énergétiques par des énergies renouvelables d'ici 2030. Pour impulser cette dynamique, les Crêtes Préardennaises ont été labellisées « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » en 2015 et ont été accompagnées par un programme d'actions sur 4 ans. Également bénéficiaire du programme LEADER 2007-2013, ainsi que sur 2014-2020.

Dans un processus d'amélioration continue, elle s'est également engagée depuis le début de l'année 2016 dans une démarche Cit'Ergie pour obtenir en 2017 le label « Cap'Citergie » et espère pouvoir passer au label « Cit'ergie » en 2020.

Afin de compléter son diagnostic au regard du domaine de l'agriculture et de la forêt, elle s'est également lancée dans la démarche Clim'Agri.

En 2020, elle a signé son Contrat de Transition Ecologique avec l'Etat engageant un certain nombre d'actions sur plusieurs années.

De manière assez globale, on peut représenter la hiérarchie entre les différents programmes portés par la collectivité selon l'histogramme ci-dessous. La démarche TEPOS est celle qui englobe les différents programmes liés au domaine de la transition énergétique.

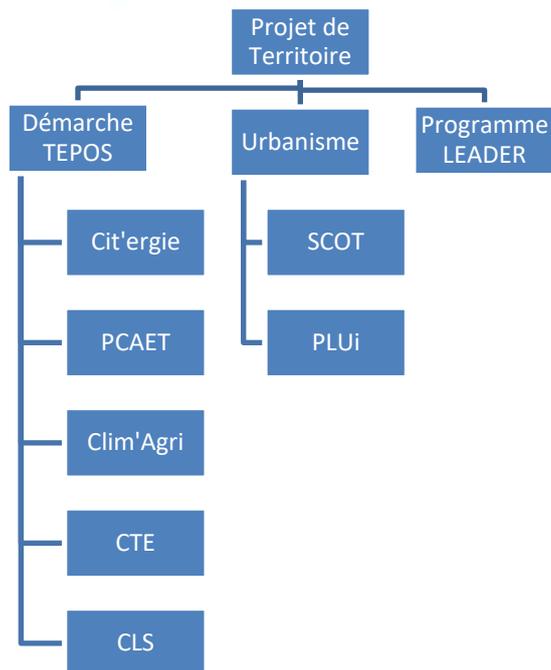


Figure 6: Déclinaison des différents programmes

Le programme TEPCV, tout comme l'accompagnement de l'ADEME sont considérés comme transversaux et permettent d'accompagner techniquement et financièrement la démarche TEPOS.

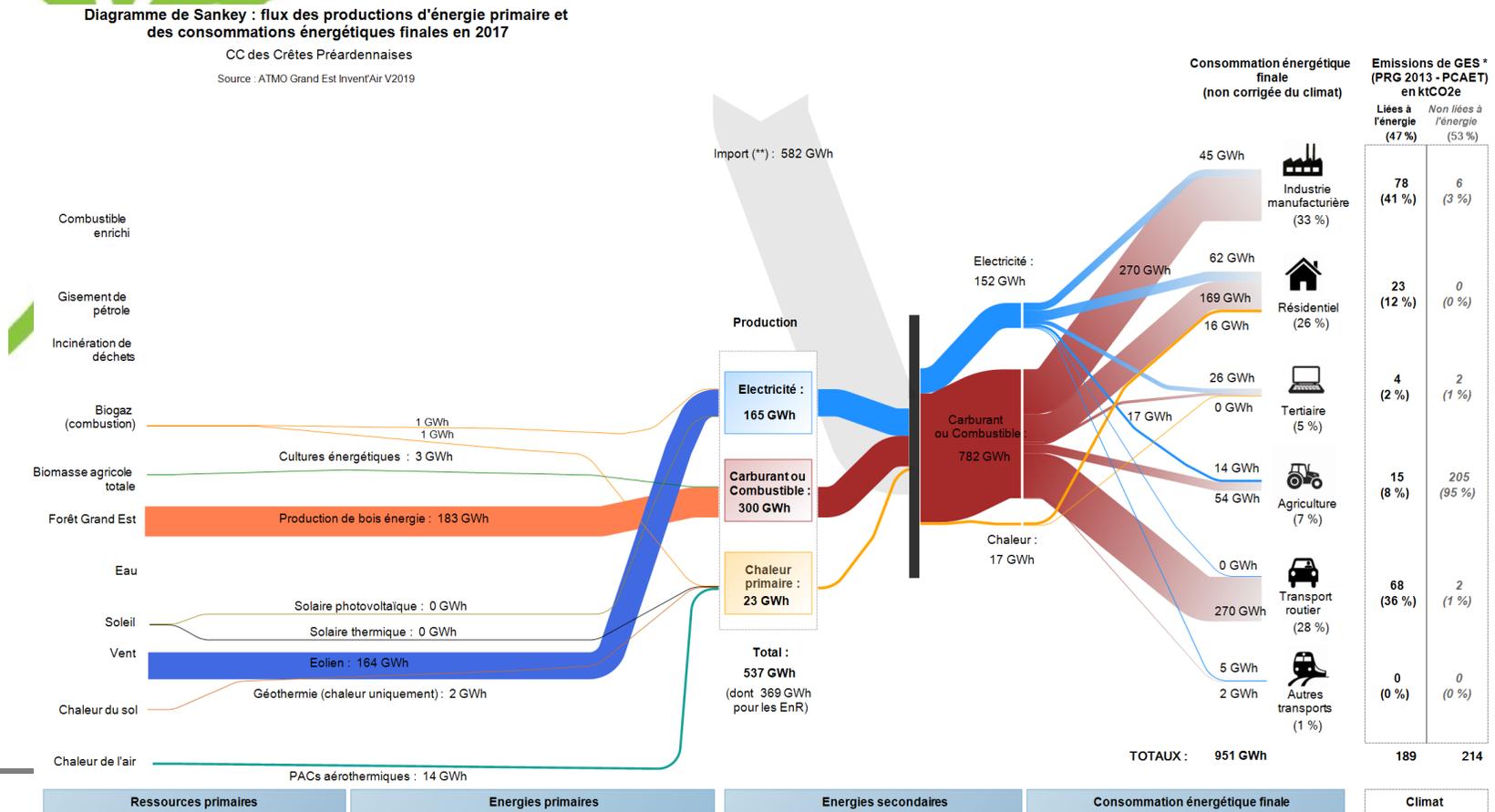
L'ensemble de ces programmes se déclinent à l'échelle de la Communauté de Communes, sauf pour le SCOT qui lui est réalisé au niveau de 3 Communauté de Communes Sud Ardennes (Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises, Communauté de Communes du Pays Rethélois, Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaises).

Le diagnostic nous a permis de dégager les principaux enjeux sur le territoire. La stratégie et les objectifs ont été définis en lien avec ces enjeux.

Chapitre 4 :

Le diagnostic territorial préalable

Le diagramme de Sankey suivant résume globalement les différents flux des productions d'énergie primaire et des consommations énergétiques finales en 2017.



* : Les émissions de GES présentées ici ne prennent pas en compte le secteur "Branche énergie", le secteur des déchets est quant à lui inclus dans celui de l'industrie.
 ** : Correspond au solde « Production – Consommation » dans le cas d'un Export ou au solde « Consommation – Production » dans le cas d'un Import.
 Note : les flux qui apparaissent avec une valeur égale à "0" sont en réalité > 0 et < 0.5 GWh.

Figure 7: Diagramme de Sankey

1. Le Bilan de GES patrimoine

Le bilan GES de la collectivité a été réalisé en 2017 sur les chiffres de 2016. Il explore la partie « patrimoine et compétences » de la collectivité. Réalisé en externe par le bureau d'étude Eco2initiatives, il s'élève à 3750 tCO₂ pour 2016, ce qui est équivalent aux émissions de combustion de 1 100 000 litres de gazole, ou encore à 1500 A/R en avion Paris-New York. La gestion des déchets du territoire (collecte, déchèteries et traitement des déchets), aujourd'hui transférée au SICOMAR (Syndicat de collecte) représente 55% de ces émissions. Le deuxième poste de dépense concerne les déplacements de personnes : sur ce poste-là, 17% sont liés aux déplacements domicile/travail des agents, 8% aux déplacements professionnels des agents et élus et le plus important concerne le déplacement des visiteurs, notamment sur les sites touristiques tels que le domaine de Vendresse.

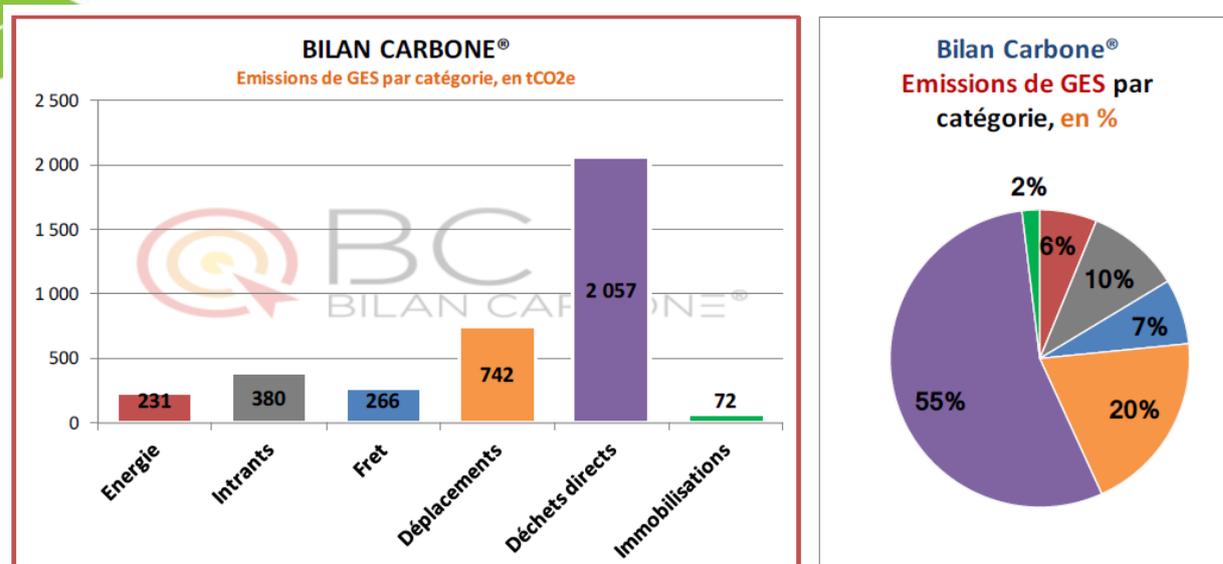


Figure 8 : Présentation du bilan GES

De ce bilan, nous avons tiré un plan d'action afin de réduire les émissions de certains postes. Nous travaillons par exemple sur la mobilité avec une offre de services clés en main « visites de sites touristiques via une arrivée en train sur le territoire avec location de vélos électriques et/ou déplacements par traction animale ».

2. L'Etat initial de l'environnement (EIE)

L'Etat initial de l'environnement nous permet d'avoir une vision claire des enjeux environnementaux de l'ensemble du territoire afin d'évaluer les impacts que pourraient avoir le PCAET sur l'environnement au travers de l'évaluation environnementale stratégique.

Nous étudierons ainsi, au travers des connaissances que nous avons du territoire et du diagnostic présenté les enjeux suivants :

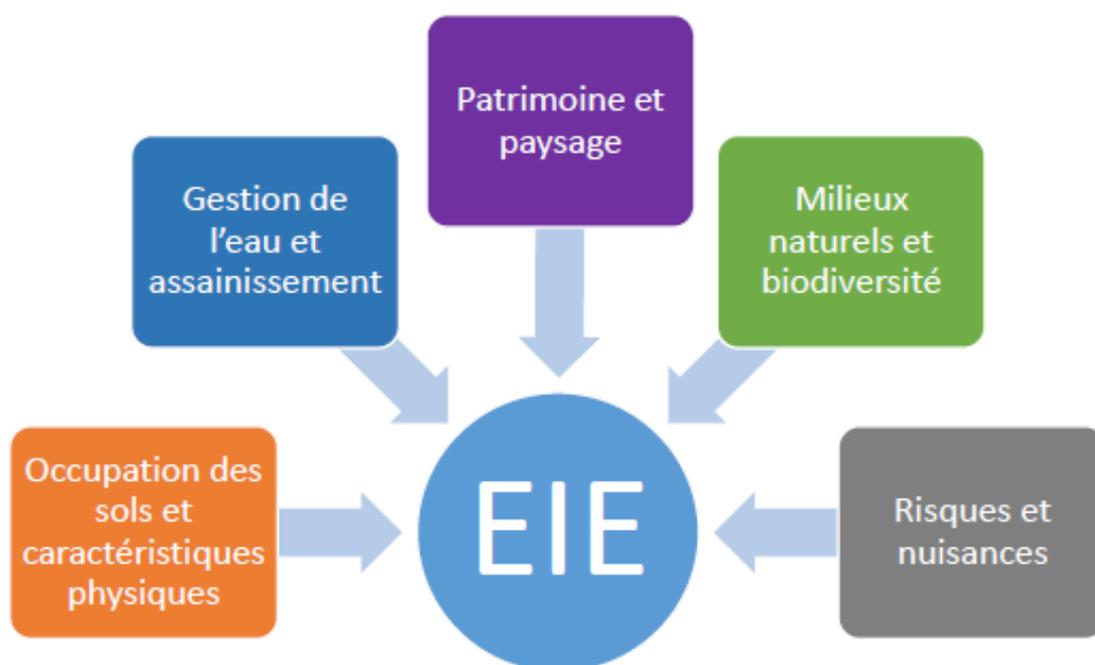


Figure 9: Définition de l'Etat Initial de l'Environnement

a. Occupation des sols et caractéristiques physiques

Le territoire présente différentes typologies d'occupation du sol qui est majoritairement karstique.

On retrouve au sud, une zone de frontière de plaine céréalière et arboricole de grandes cultures champenoises. Au Nord, on va plus se situer sur des zones à plus fort relief (collines) dédiées majoritairement à l'élevage et la forêt.

Il y a peu d'espace aquatique et de zones humides, on retrouve cependant un certain nombre de prairies inondables, véritables « zones tampon » en cas de fortes précipitations.

Il y a encore peu d'espace artificialisés (milieu urbain, routes, zones industrielles et commerciales, ...). Ils représentent 2,4% de la surface totale.

Le tableau ci-dessous précise la répartition des différentes occupations des sols :

| | Surface (ha) | % surface totale |
|------------------------------------|--------------|------------------|
| Surface du territoire | 101 633 | 100% |
| Prairie et STH à usage agricole | 37 084 | 36% |
| Terres arables | 35 781 | 35% |
| Vergers et petits fruits | 109 | 0,1% |
| Forêts feuillus (chênes et hêtres) | 21 308 | 21% |
| Forêts conifères | 411 | 0,4% |
| Forêts mélangées | 356 | 0,3% |
| Cours d'eau, milieu humide | 96 | 0,09% |
| Zone urbanisé et artificialisé | 2406 | 2,4% |

Figure 10: Répartition des différentes occupations des sols

La cartographie ci-dessous représente l'occupation du sol :

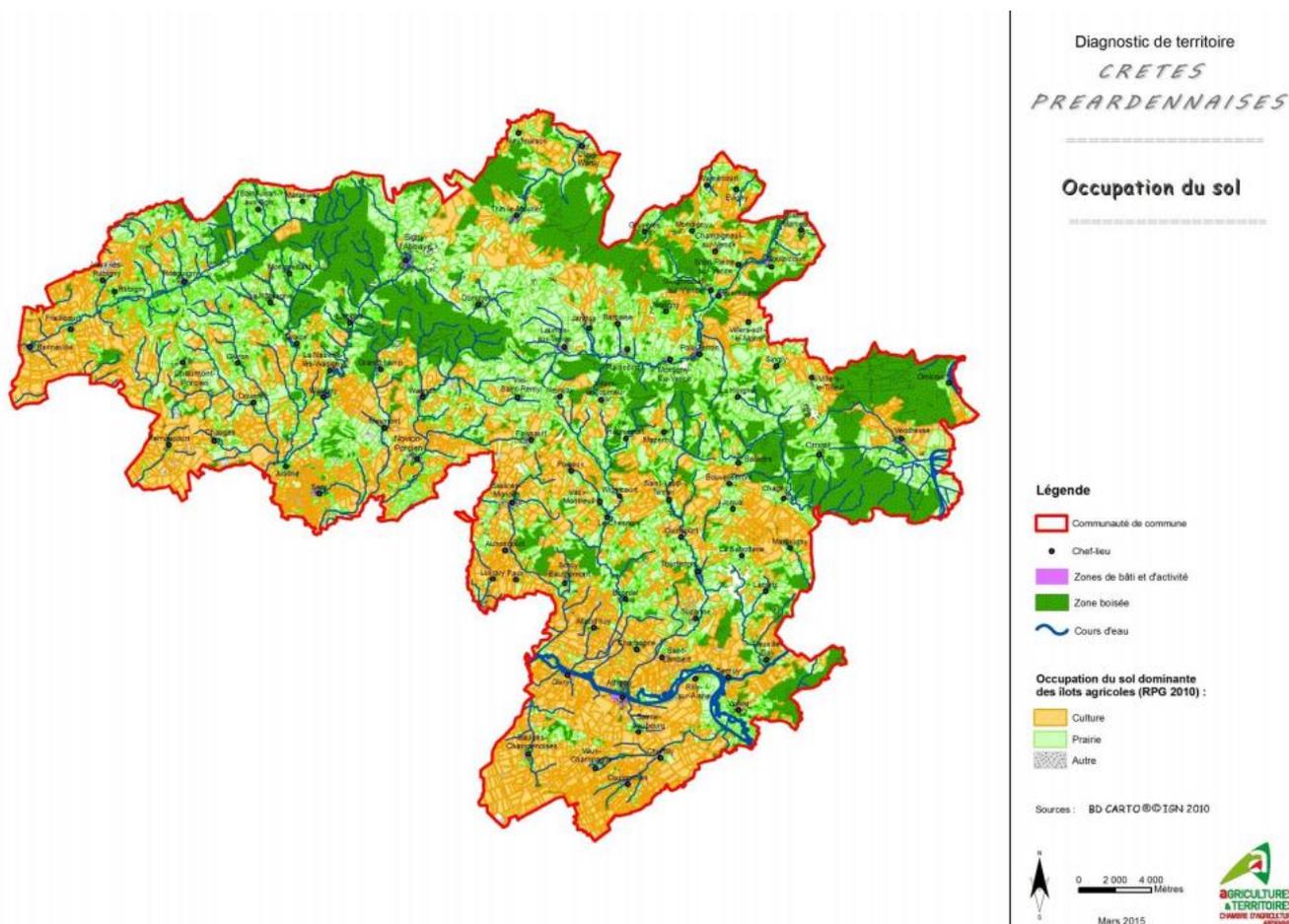


Figure 11: Cartographie de l'occupation des sols

✚ Un territoire à forte dominance agricole

L'infographie ci-dessous présente de façon plus détaillée l'agriculture sur les Crêtes qui représente 75% de la surface du territoire :

L'AGRICULTURE des Crêtes Préardennaises

par la Chambre d'Agriculture des Ardennes



LES EXPLOITATIONS

660 SIÈGES D'EXPLOITATION SUR LE TERRITOIRE

| | |
|------------------|-----|
| GRANDES CULTURES | 15% |
| BOVINS VIANDE | 44% |
| BOVINS LAIT | 32% |
| OVINS | 5% |

944 EXPLOITANTS SUR LE TERRITOIRE CULTIVENT



3 033 tonnes de **VIANDE BOVINE** PRODUITES PAR AN SOIT **23%** DE LA PRODUCTION DES ARDENNES ET **6 FOIS** LA CONSOMMATION DU TERRITOIRE

58 MILLIONS de litres de lait produits par an SOIT **25%** DE LA PRODUCTION DES ARDENNES ET **7 FOIS** LA CONSOMMATION DU TERRITOIRE

L'EMPLOI

EN 2018

POUR **21 852** HABITANTS L'agriculture représente

6% des actifs
14% des emplois totaux



LE TERRITOIRE

LA SUPERFICIE est de **101 782 hectares** SOIT PLUS DE **16 FOIS** LA VILLE DE SIGNY-L'ABBAYE

AGRICULTURE **76 889 ha** **75%**

FORÊT **22 394 ha** **22%**

COURS D'EAU **1 087 km**
10 ASA et 41 AF & 46 captages

UNE AGRICULTURE DURABLE ET RESPONSABLE

46 EXPLOITATIONS en AGRICULTURE BIO et 7 en projet de conversion

2 UNITÉS DE MÉTHANISATION AGRICOLE

1 EN PROJET ET 1 EN RÉFLEXION

63 exploitations diversifiées soit **12%** des exploitations



LES EXPLOITATIONS

17 CUMA DONT LE SIÈGE EST SUR LE TERRITOIRE qui comptent **328 adhérents**

3 GDA PRÉSENTS SUR LE SECTEUR

GDA DE LA THIÉRACHE

GDA DE CHARLEVILLE

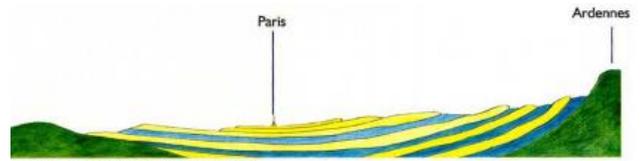
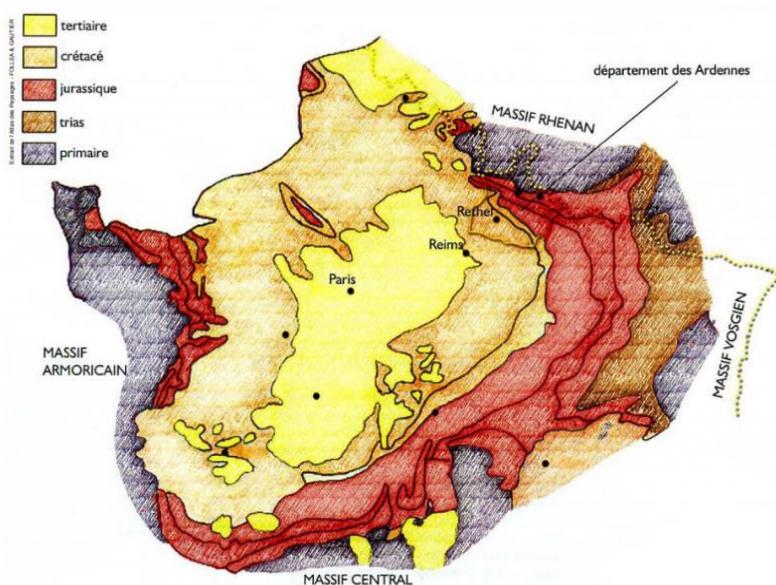
GDA DU RETHÉLOIS

Figure 12: Infographie de l'agriculture sur les Crêtes Préardennaises

✚ Un vaste territoire au relief singulier ...

Les crêtes se situent entre les plaines de la Champagne crayeuse et la dépression préardennaises. Le territoire présente :

- une morphologie particulière qui résulte de la rencontre de deux mondes géologiques celui du sédiment calcaire du bassin parisien et celui de la roche primaire schisteuse du massif rhénan.
- un relief formé d'une succession de vagues causées par l'empilement de couches géologiques donnant des pentes douces vers l'intérieur du Bassin Parisien et des pentes raides vers d'extérieur,
- une particularité du cœur du territoire : la ligne de partage des eaux entre le Bassin «Seine Normandie» et le Bassin «Rhin Meuse».



Extrait de l'Atlas des Paysages - FOLLEA & GAULTIER

L'empilement des couches géologiques du bassin sédimentaire parisien jusqu'au rebord du Massif Rhénan a comme conséquence la succession rapide de crêtes dans le département des Ardennes.



Les crêtes ont des profils asymétriques, les versants nord offrant des horizons fermés par des coteaux abrupts et les versants sud offrant des horizons dégagés accompagnés par des pentes douces.

Figure 13: Couches géologiques

La composition du sol du territoire ainsi que les reliefs expliquent la diversité de ses paysages bâtis (matériaux de construction employés) et naturels (qualité des sols pour la mise en culture, l'activité sylvicole ou arboricole, le pâturage et l'élevage).

b. Gestion de l'eau et assainissement

✚ ...et au réseau hydrographique dense

Le réseau hydrographique dense et complexe qui peut être découpé en plusieurs bassins : les bassins la Vence, du ruisseau de Thin et du ruisseau des Rejets, les bassins de la serre et de la Malaquaise, dans la région du Porcien, les bassins des ruisseaux de Saulces, de la Foivre, du Saint Lambert dans la région du Tourteronnais, les bassins de la Bar et du ruisseau de Bairon, le bassin de l'Aisne en rive gauche.

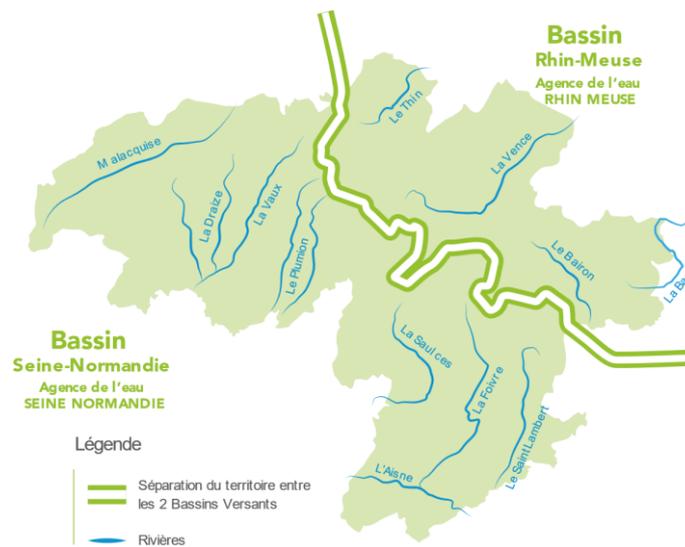


Figure 14: Bassins versants et rivières

✚ Un assainissement essentiellement individuel

Sauf pour 7 communes qui sont en assainissement collectif : Attigny, Evigny, Novion-Porcien, Poix-Terron, Signy-L'Abbaye, Thin-le-Moutier, Vendresse, Warnecourt. Ils possèdent un réseau de collecte et un traitement des eaux usées.

2 autres communes devraient prochainement réaliser les travaux d'assainissement : Lucqy et Launois-sur-Vence.

Les communes du territoire dépendent de 3 SPANC :

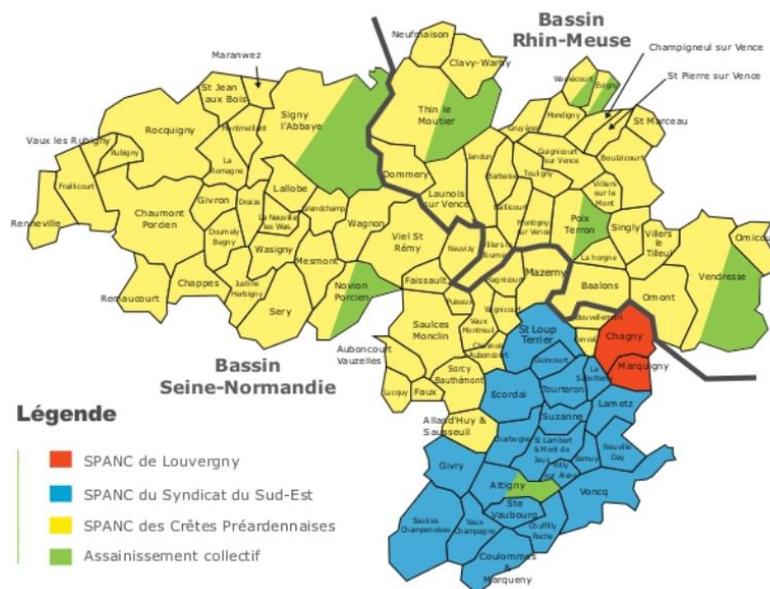


Figure 15: Répartition géographique des services d'assainissement

On peut résumer la gestion de l'eau et l'assainissement avec les points positifs et négatifs repris dans le tableau suivant :

| Les points positifs | Les points faibles |
|---|---|
| Adduction d'eau potable abondante | Ressource en eau qui peut varier d'une commune à l'autre (ex : étude SIAEP à Omont pour trouver des solutions dans le cas où le château d'eau soit vide). |
| Qualité de l'eau plutôt bonne | Le sud du territoire plus contraint que le Nord (plus de cultures) |
| Pas ou peu de restrictions d'eau pour la consommation | Pas de compétences « eau » de la collectivité – uniquement GEMAPI – pas de rapport RPQS harmonisé sur l'ensemble du territoire |
| | Le territoire est basé sur deux agences de l'eau |
| | Des excédents qui présentent des risques d'inondation et/ou de ruissellement |

Figure 16: Analyse des points positifs et faibles de la gestion de l'eau et de l'assainissement

Les enjeux sur l'assainissement :

- la réhabilitation de l'assainissement par la mise en place du collectif sur Lucquy/Coucy permettra de réduire les pressions sur 2 masses d'eau en état écologique moins que bon en Physico Chimie : La Saulces et le Pré de Champs.

- la réhabilitation de l'assainissement sur Saulces-Monclin permettra de réduire les pressions sur la Saulces.

Pour les opérations permettant de réduire les eaux claires parasites, il est important d'encourager la gestion du temps de pluie à la source, réduisant ainsi le transfert des polluants vers les eaux superficielles ou souterraines.

c. Patrimoine et paysage

Le territoire des Crêtes Préardennaises est très diversifié, avec des paysages d'échelle fine, sauf au Sud (transition avec la Champagne) :

- Les Crêtes Centrales
- Le Porcien à l'Ouest,
- La Thiérache au Nord Ouest
- Un paysage plus ouvert au Sud : la Champagne humide

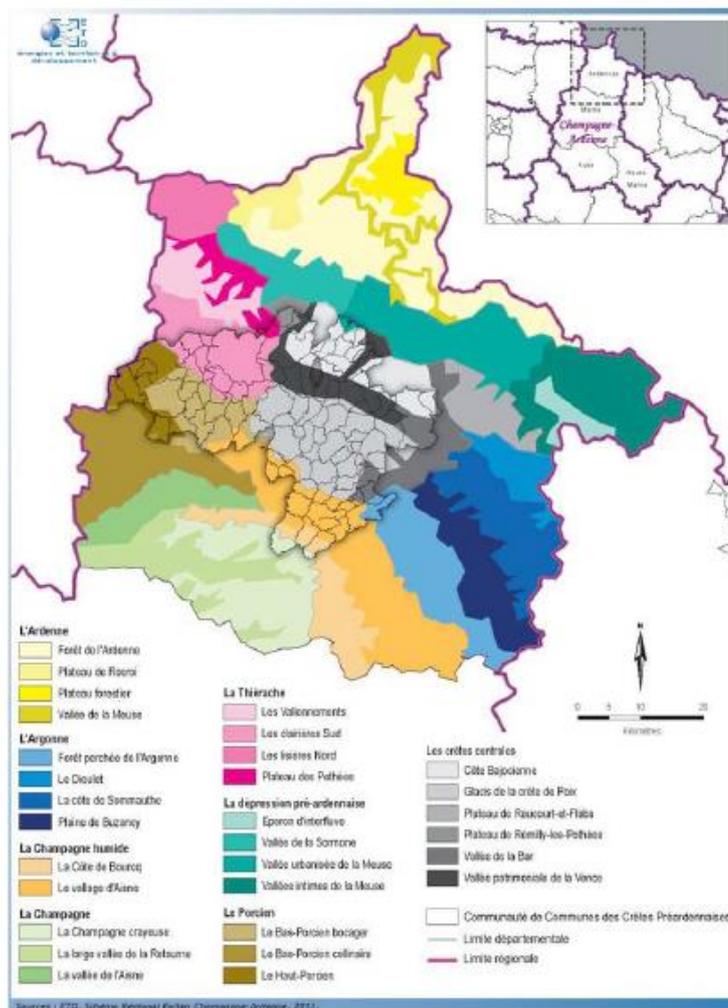


Figure 17: Les paysages Ardennais

Plus précisément, ce sont 7 unités paysagères identifiées pour une « ruralité dynamique » aux caractéristiques marquées :

- Les crêtes bajociennes : caractérisées par un relief marqué, entaillé par plusieurs vallées et rivières et le Couloir Urbain, de grandes collines étirées en linéaires, des terres relativement boisées et agricoles. Les villages sont entourés de pâtures et de prés relativement boisés grâce à des haies, arbres solitaires. Les zones agricoles cultivées sont de plus en plus en bordure de la trame bâtie et l'urbain y a connu une dynamique croissante.

- Le couloir urbain, marqué par des infrastructures de transports (voie ferrée reliant Reims à Charleville-Mézières et l'autoroute A34), présentant des points remarquables suivants : la présence de la rivière de La Vence, « la Bascule » (ligne de partage des eaux), l'échangeur de Faissault et la sculpture d'acier du sanglier « Woinic ». Les communes présentent un bâti davantage hétérogène avec, parfois, une forte identité patrimoniale comme à Launois-sur-Vence avec la présence d'un relais de poste du XVIIe siècle. Cette unité est marquée par des dynamiques paysagères fortes notamment du fait de l'extension urbaine des communes et le développement des zones pavillonnaires.
- Les crêtes centrales, présentant un relief marqué (relief fortement marqué au Sud qui s'adoucit progressivement en remontant vers le nord. A l'ouest), l'unité paysagère la plus boisée sur le territoire qui connaît peu de mutations, un caractère bocager au Nord-Ouest. Les villages sont entourés de ceintures vertes encore fortement présentes mais qui connaissent un léger déboisement.
- Le Porcien : unité paysagère marquée par un réseau hydrographique relativement important avec de nombreuses vallées et une grande diversité de cours d'eau, un paysage très vert (au nord notamment), un vallonement marqué qui a guidé l'implantation des villages, une identité forte (constructions en torchis et pans de bois, brique). L'activité éolienne s'est développée à l'extrême sud du Porcien dans ce paysage plus plat et très céréalier. Le Porcien apparaît en déclin (mauvais état du bâti en torchis et pans de bois). Le paysage s'homogénéise vers l'agriculture de grandes cultures qui tend à progressivement réduire les prairies et pâtures historiques et l'ancienne ceinture verte des villages. L'urbanisation a très peu évolué.
- Les vallées humides : unité qui tire son nom en raison des cours d'eau structurants, affluents de l'Aisne, qui la traversent (le Saint-Lambert, la Foivre, le ruisseau de Saulces, le ruisseau de Longwé), longés par une ripisylve discontinue. Les principales caractéristiques tiennent dans : l'implantation de la majorité des communes sur ces cours d'eau, la présence de prairies à proximité des villages et de bois épars composés de feuillus, d'arbres solitaires ou en bosquets ; l'activité d'élevage (nombre important de fermes plus ou moins anciennes au cœur des villages). L'identité du Tourteronnais, contraste par l'importance de la culture de vergers de pommes et de poires. Le bâti est relativement hétérogène (présence de la brique, de la pierre seule ou avec bardage en bois, du torchis). Le nord de l'unité davantage marqué par une évolution de l'urbanisation (présence de l'autoroute) et le développement de grandes cultures.
- La vallée de l'Aisne : caractérisée par la rivière de l'Aisne et le canal, éléments paysagers structurants (ripisylve, méandres, point de vue) et changeant en fonction des saisons (vallée inondable), une activité agricole hétérogène (grande culture rive Sud, élevage rive Nord avec la présence de prairies inondables). Le bâti est relativement hétérogène (brique et de la pierre jaune ardennaise, bâti de la Reconstruction). La situation économique de cette unité reste fragile. L'urbanisation se fait le long des voies de communication et les grandes cultures s'y développent.
- La Champagne Crayeuse : caractérisée par un relief de plaine très faiblement vallonné fortement impactée par l'activité agricole de grande culture (raréfaction de la

- présence de l'arbre, aplatissage du relief, taille importante des parcelles), un paysage très homogène, une visibilité lointaine est marquée par l'activité éolienne, des villages peu nombreux, petits à proximité de petits cours d'eau ou ruisseaux. Il existe très peu d'activités économiques sur le territoire si ce n'est l'activité agricole. Les surfaces boisées et pâtures encore présentes autour des villages permettent de maintenir cette identité plus champêtre et humide mais elles tendent également à être grignotées par l'activité agricole qui est aux portes de l'urbain.

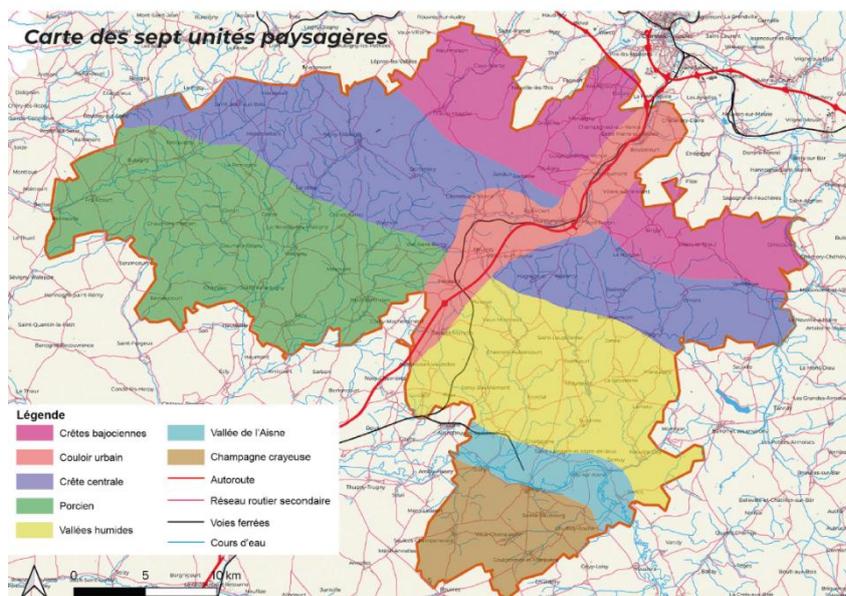


Figure 18: Carte des 7 unités paysagères (source - livre Blanc du paysage de la CCCPA de l'IATEUR - mai 2021)

Le territoire comprend 41 bâtiments classés : Eglise, château, palais, cimetière, fontaine, relais de poste, donjon, halle haut fourneau (patrimoine industriel), fermes fortifiées, sur 31 communes différentes.

Un site plus particulier est également classé : le Mont Sery et ses abords est un site inscrit par arrêté du 12 juin 1992. Il couvre des propriétés privées et communales sur une surface de 55 hectares. Une étude d'un périmètre de classement élargi est en cours de réalisation.

Les paysages connaissent une évolution constante accentuée par l'évolution des pratiques agricoles le développement de l'urbanisation et l'installation d'infrastructures de production d'énergie renouvelables et le développement de l'urbanisation.

3 secteurs ont été jugés favorables à l'implantation d'éoliennes sur le territoire dans le cadre du Plan paysage éolien départemental 2021 dont 2 sous conditions.



Figure 19: Représentation de différents paysages

Les enjeux :

- ✓ **Un patrimoine naturel remarquable à préserver et mettre en valeur**
- ✓ **Des paysages remarquables et des éléments paysagers à protéger**
- ✓ **L'éolien perçu comme une menace**

d. Milieux naturels et biodiversité

Comme vu précédemment, les prairies et les forêts représentent près de deux tiers du territoire. Elles sont donc à la fois une ressource à préserver et à valoriser. On retrouve sur le territoire des Crêtes plusieurs sites Natura 2000 et sites classés ou protégés.

Les sites Natura 2000 sont les suivants :

- Vallée de l'Aisne
- Forêt de Signy l'Abbaye
- Site à Chiroptère de la vallée de la bar

Il y a également 4 sites classés au conservatoire d'espaces naturels :

- Rocquigny (Forêt – 10,39ha)
- Champigneul sur Vence (Pelouse sèche – 1,00 ha)
- Wignicourt (Pelouse sèche – 0,76ha)
- Poix-Terron (Prairie naturelle – 4,42ha)

On retrouve également 5 espaces protégés et gérés pour une surface totale de 97,75 hectares:

- La pelouse de la côte de la Tournieule (Conservatoire d'espaces naturels – 0,78ha)
- Le bois de Roquigny (Conservatoire d'espaces naturels –10,31ha)
- Les prairies de la vallée de l'Aisne et la Lisière et l'Armageat (Conservatoire d'espaces naturels –12,79ha)
- La forêt alluviale d'Attigny (Conservatoire d'espaces naturels –4,03ha)
- Les ruisseaux du Moulinet et de la Rosière (Arrêté de protection de biotope en date du 31/08/2006 – 69,84ha)

Ainsi que 22 ZNIEFF (Zones Naturels d'intérêt Ecologique et Floristique) créés au 01/01/1982, parfois à cheval sur d'autres communes hors des Crêtes Préardennaises, pour une surface totale de 23 544ha :

ZNIEFF 1 :

- Le Marais de Thin le Moutier (70ha)
- Les prairies humides au sud de Lucquy (55ha)
- Les pelouses et bois du Mont d'olive au sud de Chappes (16ha)
- Les pelouses du Mont de Sery (106ha)
- Le Vallon Marecageux de Merale, forêts et pelouse voisines entre gruyères et Guignicourt sur Vence (664ha)
- Les bois et pelouses entre Ecogne et la Grande rubrique à Gruyère et Guignicourt (410ha)
- Le bois de Fresier à Mazerny (19ha)
- Le bois de la Cote Calcaire à Omicourt, Sapogne, Hannogne saint martin et Saint Aignan (549ha)
- Le Bois de longwe à Lametz (64ha)

- Le vallon boisé du donjon à Vendresse (18ha)
- Le bois des Cordeliers et Franc Bois au sud de la cassine à Vendresse (162ha)
- La partie Est du Bois de Rocquigny et la vallée de la Malaquire à Saint Jean Aux Bois (160ha)
- Le vallon du ruisseau du moulin entre Bouvellemont, Baâlons et le ruisseau de Bairon (39ha)
- Les prairies de la vallée de la Bar entre Tannay et Vendresse (1 926ha)
- Les forêts des Crêtes de Chagny-Omont à Sauville et Louvergnny (1 948ha)
- Le vallon de la Foire au Nord-Ouest de Wignicourt (103ha)
- Les prairies de fauche à Baâlons et Bouvellemont (41ha)
- Le bois de Voncq (123ha)
- La pelouse du terne au Nord de Barbaise (1ha)

ZNIEFF 2 :

- Le bois d'Ennelle au Sud de Boulzicourt (536ha)
- La plaine alluviale et cours de l'Aisne entre Autry et Avaux (11 950ha)
- La forêt domaniale de Signy l'Abbaye (4 584ha)

Il n'y a pas de sites archéozoologiques et archéobotaniques sur le territoire.

Concernant la faune, on retrouve un enjeu fort en ce qui concerne la sensibilité des chiroptères avec un couloir de migration Nord Est et au Sud (Attigny / Neuville Day). Plus localement les enjeux sont forts et moyens. Quelques couloirs de migration ornithologique imposent également une sensibilité maximale localement.

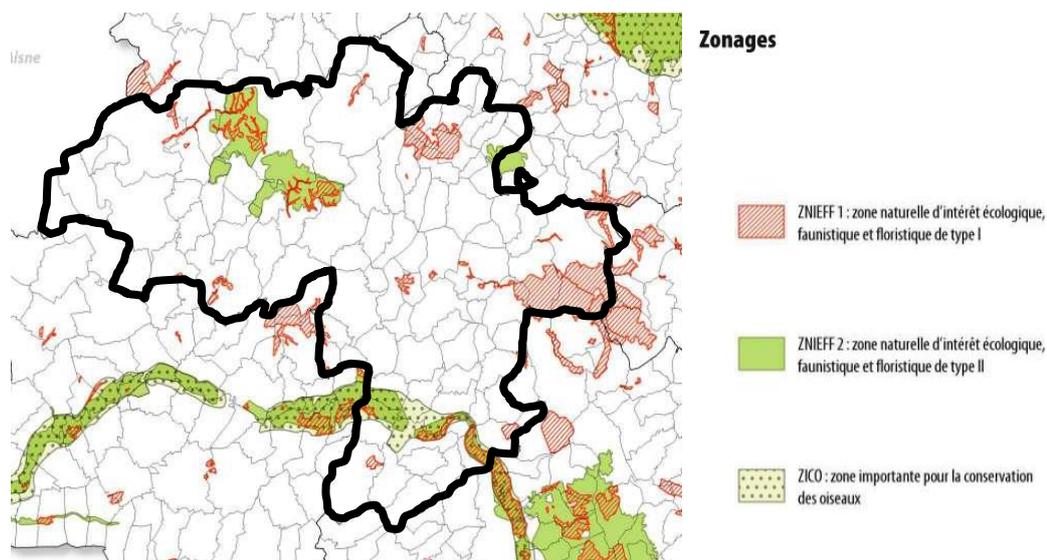


Figure 20: Représentation des différentes zones protégées

Un inventaire des zones humides a été mené en 2005 et a permis de recenser des secteurs dits prioritaires :

- des sites de superficie important et d'intérêt biologique, pédagogiques et paysagers sur le territoire comme la forêt de Signy-l'Abbaye, les prairies inondables de l'Aisne, les prairies de la Vallée de la Bar (intérêt hydrologique en terme d'expansion de crues, de ralentissement du ruissellement, d'épuration des eaux, rôle dans le stockage),
- des zones humides fragmentaires comme les prairies humides du bassin versant de la Vence, des prairies en tête de bassin du Foivre, des prairies en tête de bassin du Bairon, des prairies humides du bassin versant de la Vaux dont l'intérêt hydrologique n'est pas à négliger en particulier pour l'expansion des crues, le soutien d'étiage et le ralentissement du ruissellement,
- des zones humides présentant un intérêt biologique en raison de la présence d'espèces d'amphibiens et végétales comme le réseau de 4 mares à Montigny-Sur-Vence, la tourbière à Sphaigne à la Fosse à l'Eau, le fond de vallon du Mérale, la tourbière de plateau de Dommery.

Une problématique pressentie de préservation des milieux humides pour leur intérêt biologique, pédagogiques et paysagers et hydrologique en termes d'expansion de crues, de ralentissement du ruissellement, d'épuration des eaux, rôle dans le stockage.

e. Risques et nuisances :

Les risques et nuisances sont relativement faibles sur notre territoire.

On va retrouver :

- Des Inondation : par débordement des cours d'eau ou des prairies humides
- Des Mouvements de terrain, aggravés par le changement climatique
- Des nuisances sonores particulièrement liées à l'autoroute
- Des pics de pollution atmosphérique liés aux particules fines mais également aux pollens

Il existe un PPPRI dans la Vallée de l'Aisne qui concerne les communes bordant la rivière de l'Aisne. Il s'agit des communes de Alland-Huy – Sausseuil, Givry, Attigny, Charbogne, Rilly sur Aisne, Semuy, Saint-Lambert-et-Mont-de-Jeux, Voncq avec une incidence forte sur les espaces urbanisés pour la commune d'Attigny, et moins importante sur les communes de Givry, Rilly sur Aisne et Semuy.

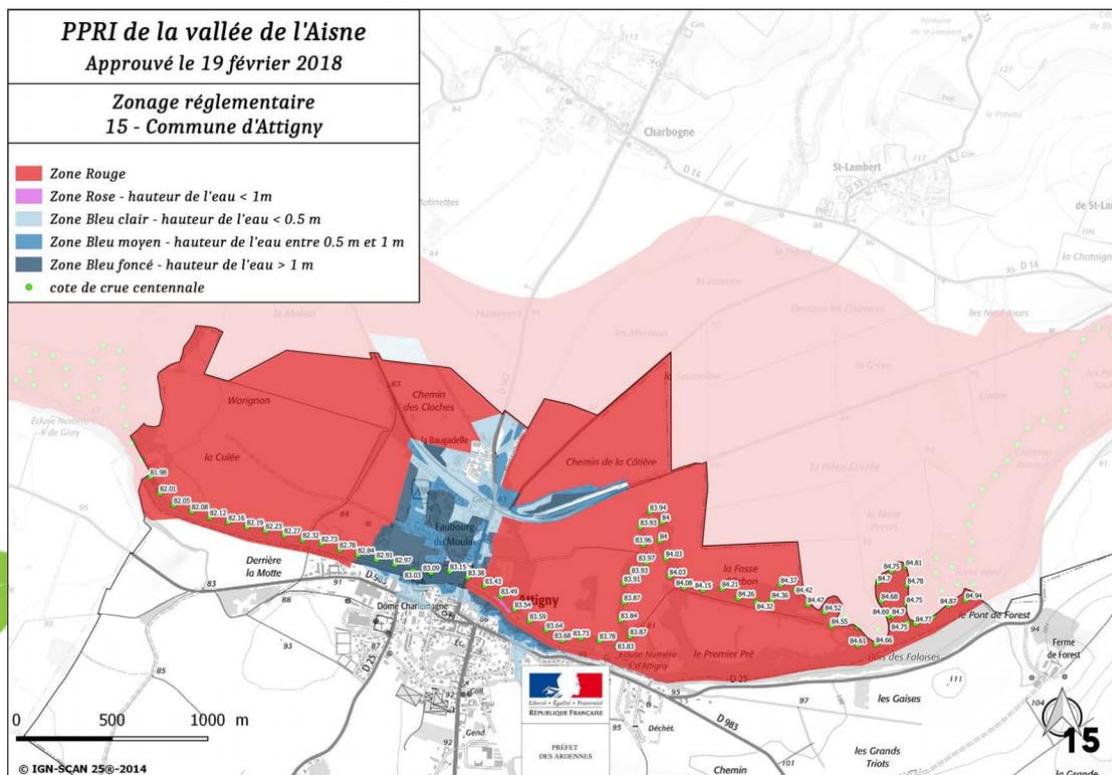


Figure 21: PPRI de la vallée de l'Aisne

Le risque d'inondation par remontée de nappe est également présent notamment sur le Sud et l'Ouest du territoire.

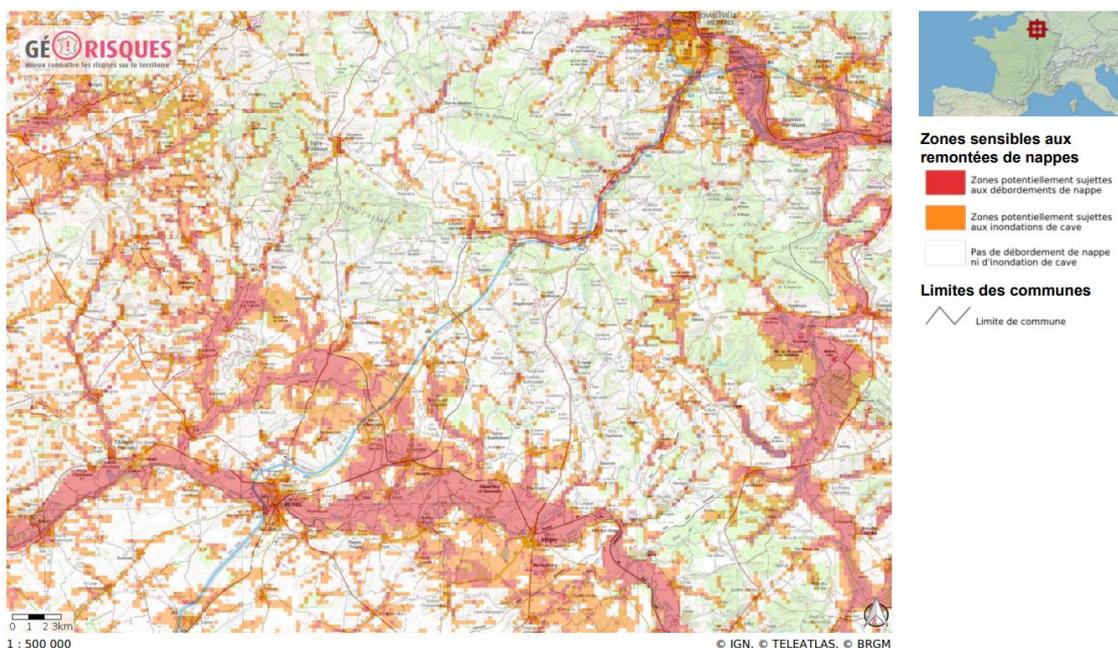


Figure 22: Zones sensibles aux remontées de nappes

Les mouvements de terrain – aléa retrait-gonflements d’argile sont des phénomènes préoccupants :

- Des traces des mouvements de terrain dus au phénomène de retraits-gonflements de plus en plus visibles qu’il s’agisse de la voirie ou d’habitations.
- Un territoire concerné par des zones d’aléa fort et moyen.

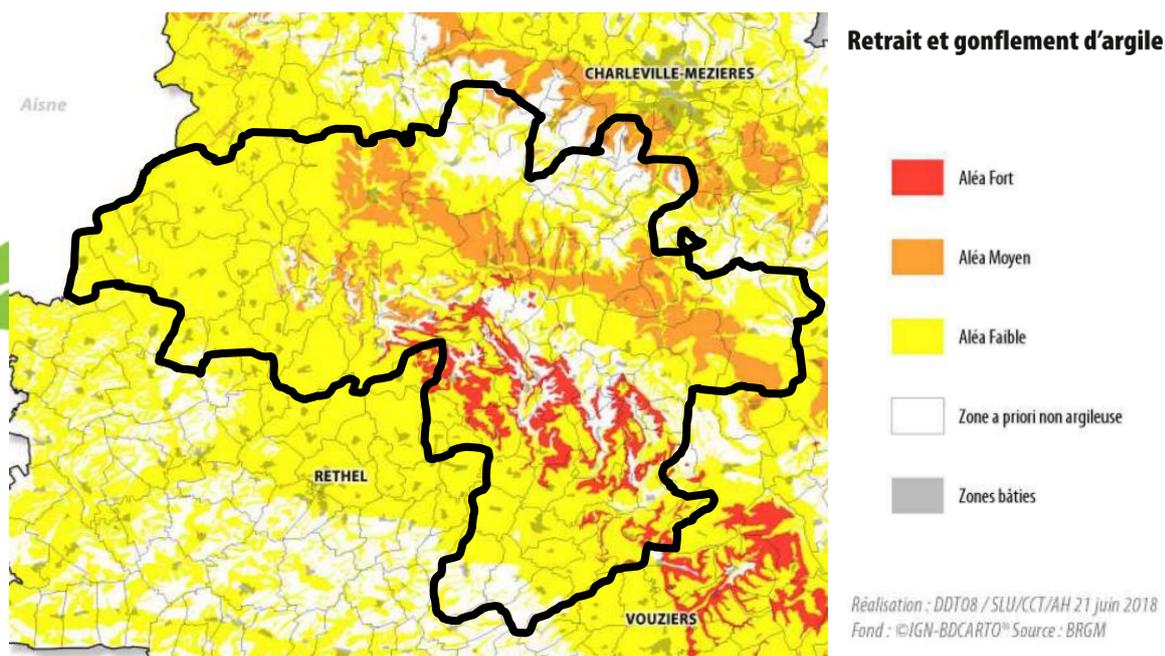


Figure 23: Cartographie de l’aléa "Retrait gonflement d’argile"

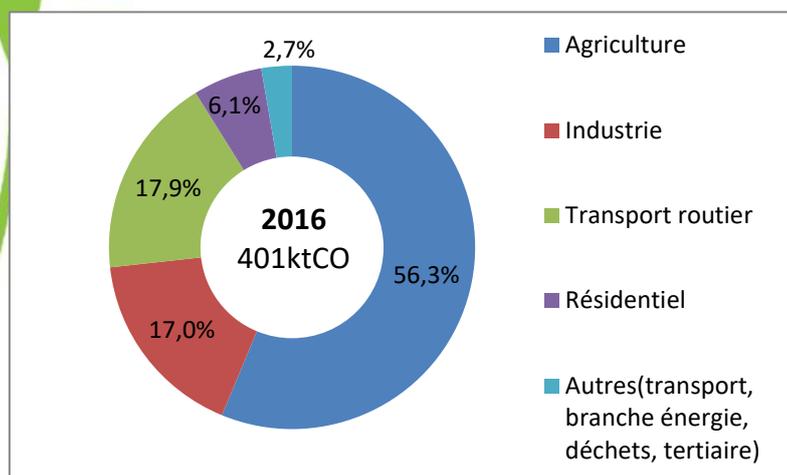
Notre territoire étant très rural, on a évalué que les risques liés au dérèglement climatique allaient être particulièrement élevés sur le secteur forestier et agricole, et dans une moindre mesure sur la santé des habitants. Le bâtiment reste lui aussi un enjeu important.

3. Exploitation des chiffres clés du territoire

a. Les émissions de GES du territoire

✚ Les émissions directes de GES

Les Gaz à Effet de Serres responsables de ces émissions sont nombreux et chacun d'entre eux contribue au changement climatique à différents niveaux. Pour cela, nous utilisons un indicateur appelé « PRG » - Pouvoir de Réchauffement Global qui s'exprime en équivalent dioxyde de carbone (CO₂e) et qui permet de comparer les émissions respectives des différents GES entre eux. Parmi les gaz répertoriés, on considère : le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), le protoxyde d'azote (N₂O), les hydrofluorocarbures (HFC), les perfluorocarbures (PFC), l'hexafluorure de soufre (SF₆) et le trifluorure d'azote (NF₃).



| | |
|--------------------------|-------------------------------|
| Branche énergie | 1,1 kt CO ₂ e |
| Industrie manufacturière | 68,1 kt CO ₂ e |
| Résidentiel | 24,6 kt CO ₂ e |
| Tertiaire | 5,4 kt CO ₂ e |
| Agriculture | 225,6 kt CO ₂ e |
| Transport routier | 71,9 kt CO ₂ e |
| Autres transports | 0,5 kt CO ₂ e |
| Déchets | 3,8 kt CO ₂ e |
| TOTAL | 401 kt CO₂e |

Figure 24: Représentation des émissions directes de GES (source ATMO Grand Est Invent'Air V2017)

A titre de comparaison, ces émissions de 401 kteCO₂ représentent soit :

- 160 400 A/R Paris-New York en avion
- 117 626 m³ de gazole brûlé,
- Les émissions des pays suivants :
 - o Liberia – Afrique de l'Ouest (447kteCO₂) / 4 299 944 habitants / 111 369km² / 38,61hab/km²
 - o Bouthan - Asie du Sud (396kteCO₂) / 758 288 habitants / 38 314km² / 20hab/km²

Globalement, les émissions de GES ont diminué depuis 2005 d'environ 19% avec une forte contribution de l'industrie à cette baisse (notamment grâce à l'amélioration des process). Cependant, on se rend compte que la part relative des émissions liées aux transports et à l'agriculture quant à elle augmente (même si en valeur absolue elle a plutôt tendance à diminuer légèrement).

En effet, l'agriculture reste, de loin, le secteur le plus émissif, suivi de l'industrie puis du transport routier et du résidentiel.

Ces émissions de GES sont principalement émises (plus de 50%) par des sources non liées à l'énergie à savoir la fermentation entérique des animaux et la fertilisation des cultures. Dans une moindre mesure, mais représentant tout de même plus d'un quart des émissions, on retrouve les émissions de GES émises par les produits pétroliers et les combustibles minéraux solides.

Ces émissions reflètent bien le caractère rural du territoire : une forte dominance agricole, une autoroute traversante et un recours quasiment systématique à la voiture individuelle.

Analyse du potentiel de réduction :

Lors du lancement du Plan Climat en 2012, la Communauté de Communes s'était fixée comme objectifs une réduction de 20% des émissions de GES. Cet objectif est désormais quasiment atteint, et l'industrie y a fortement contribué.

On remarque ci-dessus que selon le secteur, l'énergie principale utilisée est différente, ces derniers participent de façon très inégale aux émissions de GES.

Lors de l'actualisation de notre plan Climat, nous avons défini de nouveaux objectifs à l'horizon 2030. Avec un objectif de réduction de 36% des consommations et de 40% de réduction des GES à l'horizon 2030, on peut définir les nouveaux « sous objectifs » selon les secteurs.

- Pour le secteur résidentiel, la réduction des consommations devrait se situer autour de 64GWh (soit -13.6%) et les émissions de GES diminuées de 5.1ktCO₂eq (soit -39,6%).
- Si l'on compare à l'industrie, une réduction des consommations de 41GWh (soit -55,7%) entraînerait une diminution des émissions de GES de 9,6 ktCO₂ (soit -65.9%).

Soit pour une diminution des consommations de 1.56 fois plus importante dans le résidentiel que dans l'industrie, on obtient une réduction des émissions de GES de 0.53 fois celles de l'industrie. Les émissions de GES sont ainsi corrélées à chaque typologie d'énergie :

Dans l'industrie :

- ✓ 60% des consommations énergétiques de l'industrie proviennent de combustibles minéraux solides – soit 79% des émissions de CO₂ et 26% des émissions de CH₄ du secteur.
- ✓ 15% des consommations énergétiques de l'industrie proviennent du gaz – soit 14% des émissions de CO₂ et 11% des émissions de CH₄ du secteur.
- ✓ 14% des consommations énergétiques de l'industrie proviennent de l'électricité – soit 100% des émissions de GES indirectes du secteur.

Dans le résidentiel :

- ✓ 36% des consommations viennent du bois énergie – soit 95% des émissions de CH₄ du secteur.
- ✓ 29% des consommations viennent des produits pétroliers – soit 89% des émissions de CO₂ et 4% des émissions de CH₄ du secteur.
- ✓ 24 % des consommations viennent de l'électricité – soit 100% des émissions de GES indirectes du secteur.

Dans le transport routier :

- ✓ 93% des consommations proviennent des produits pétroliers – soit 100% des émissions de CO₂ et de CH₄ du secteur.
- ✓ 7% des consommations proviennent d'autres énergies renouvelables.

Dans l'agriculture :

- ✓ 74% des consommations proviennent des produits pétroliers – soit 100% des émissions de CO₂ du secteur.
- ✓ 21% des consommations proviennent de l'électricité – soit 100% des émissions de GES indirects du secteur.
- ✓ 5% des consommations proviennent d'autres énergies renouvelables – soit 100% des émissions de CH₄ du secteur.

Rapportés au kWh consommé, les CMS, produits pétroliers et gaz sont les catégories d'énergie les plus émettrices de GES. Ces données viennent expliquer les différences que l'on peut constater entre les diminutions d'énergie et celles des GES, comme cités ci-dessus.

Il est donc bien important de comprendre le rôle de chacune des catégories d'énergie afin de quantifier les économies de GES.

Les émissions de GES peuvent être réduites dans ces secteurs, par une diminution des consommations d'une part, et par la mutation du type d'énergie utilisé vers des énergies moins émettrices de GES.

Parmi les actions qui pourront être mises en place pour réduire ces émissions, on va retrouver des actions sur la mobilité (covoiturage, télétravail, technologie des véhicules,), sur la conversion des modes de chauffage (dans le résidentiel, mais aussi le tertiaire et l'industrie) sur l'utilisation de nouvelles énergies, ...

✚ Les émissions indirectes des GES

Ces émissions sont liées directement aux consommations d'électricité, de chaleur et de froid, sur chacun des secteurs d'activité. Elles ont quasiment insignifiantes par rapport aux émissions directes (moins de 2% des émissions directes). Elles proviennent à 100% de l'électricité consommée, et ce retrouvent donc à la fois dans le secteur résidentiel, l'industrie et le tertiaire.

✚ Bilan des émissions et de la séquestration carbone du secteur UTCATF

Le secteur d'Utilisation des Terres, Changements d'Affectation des Terres et Foresterie (UTCATF) vise le suivi des flux de carbone entre l'atmosphère et les réservoirs de carbone que sont la biomasse et les sols.

On parle de séquestration carbone pour désigner l'ensemble des processus extrayant le CO₂ de l'atmosphère et le stockant dans un réservoir : océans, sols, biomasse végétale (bois en forêt, arbres et bois mort et matériaux de construction et d'ameublement).

A l'échelle mondiale, les sols et la biomasse stockent environ 4 fois plus de carbone que n'en contient l'atmosphère. Leurs évolutions sont donc déterminantes dans le processus de régulation du climat. En France métropolitaine, 3 à 4 milliards de tonnes de carbone sont stockées dans les 30 premiers centimètres de sols et 1,5 milliards dans la biomasse forestière.

Le bilan des émissions et de la séquestration du secteur UTCATF est évalué à travers :

- ✓ La variation du stock de bois des forêts
- ✓ Le changement d'affectation des sols

En 2017, le poids de la séquestration par rapport aux émissions directes de GES est de 37%, c'est-à-dire que le territoire séquestre 37% des émissions de GES qu'il émet.

Cependant, cette séquestration a tendance à diminuer au cours des années.

De manière globale, la Communauté de Communes séquestre 3 à 4 fois plus de carbone que la moyenne de la région Grand Est ; cela s'explique notamment par sa faible urbanisation et la taille de sa forêt : 3% de terrain urbanisé (3042ha – en rouge ci-dessous), 1/3 de forêt (32 786 ha – en vert clair (feuillus) et vert foncé (conifères) ci-dessous), 1/3 de prairies (32 786 ha – en beige ci-dessous), 1/3 de SAU (32 786 ha – en blanc ci-dessous).

On retrouve dans une plus faible mesure (< à 1%), des vergers et petits fruits, des espaces naturels, des équipements sportifs et de loisir, des plans d'eau...

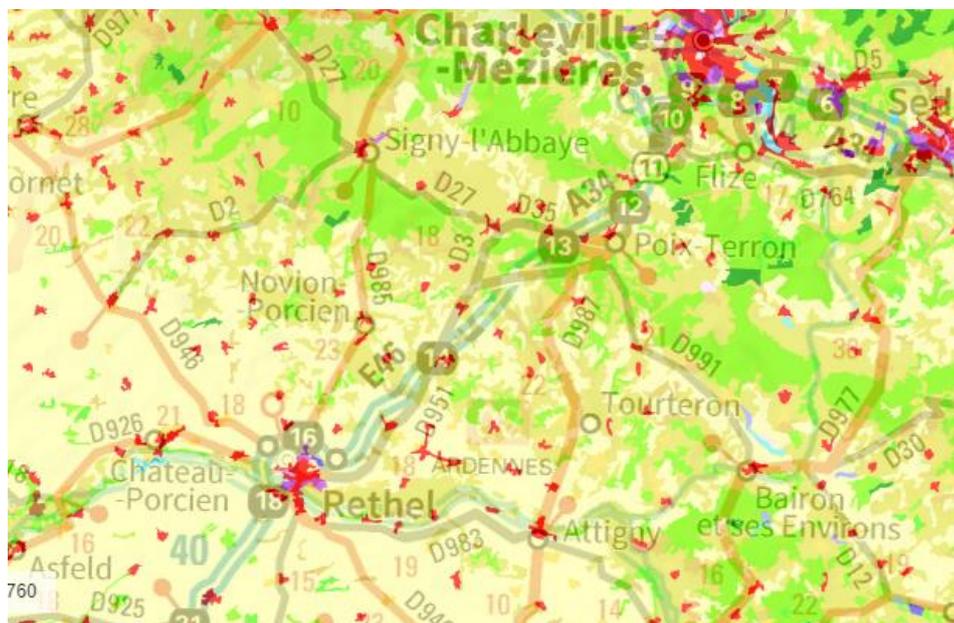


Figure 25: Cartographie des sols (source géoportail - <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/corine-land-cover-2012>)

Le tableau ci-dessous, issu de l'outil ALDO propose une répartition des différents stocks et flux de carbone en fonction du type de sols.

Les forêts et les produits bois ont un flux négatif de carbone, c'est-à-dire qu'ils absorbent continuellement du carbone. Les cultures annuelles et prairies ainsi que les sols artificialisés stockent du carbone mais sont aussi sources de flux de carbone du fait du travail annuel de la terre.

| | | Diagnostic sur la séquestration de dioxyde de carbone | |
|---|-----------------------------------|---|---|
| | | Stocks de carbone (tCO ₂ eq) | Flux de carbone (tCO ₂ eq/an)* |
| Forêt | | 14 870 857 | -120 346 |
| Prairies permanentes | | 12 056 580 | 0 |
| Cultures | Annuelles et prairies temporaires | 7 673 732 | 3 222 |
| | Pérennes (vergers, vignes) | 24 854 | 0 |
| Sols artificialisés | Espaces végétalisés | 168 799 | 0 |
| | Imperméabilisés | 211 729 | 12 |
| Autres sols (zones humides) | | 44 097 | 0 |
| Produits bois (dont bâtiments) | | 149 861 | -537 |
| <i>Haies associées aux espaces agricoles</i> | | - | |
| * Les flux de carbone sont liés aux changements d'affectation des terres, à la Foresterie et aux pratiques agricoles, et à l'usage des produits bois. Les flux liés aux changements d'affectation des terres sont associés à l'occupation finale. Un flux positif correspond à une émission et un flux négatif à une séquestration. | | | |

Figure 26: Diagnostic sur la séquestration carbone (source Outil ALDO_V04032019)

Analyse des possibilités de développement (gains et renforcement du stockage carbone):

Afin de tenter d'enrayer cette diminution de la séquestration carbone, plusieurs mesures seront à prendre en compte dans l'élaboration du Plan climat ainsi que dans les divers autres programmes portés par la Communauté de Communes :

- ✓ limiter la conversion de terres agricoles en terres urbanisées, l'artificialisation des sols
- ✓ limiter le retournement des pâtures
- ✓ favoriser une gestion durable de la forêt et des zones humides

Les outils réglementaires tels que le PLUi vont être utilisés afin de limiter le déstockage de carbone sur le territoire. Il n'est pas possible de chiffrer aujourd'hui ce potentiel, l'idée étant de limiter au maximum le retournement de terres liées à l'urbanisation.

Le potentiel de production de biomasse a usages matériaux et énergétique est également existant (chaudière biomasse, plateforme de stockage bois, développement d'une filière chanvre,...). Mais ce dernier reste toutefois fragile, au regard des critères et normes demandées pour un développement à plus grande échelle.

En France, depuis 1990, la principale évolution des flux de carbone est liée à la croissance forestière (en surface et en volume) qui engendre un puits croissant de CO₂. Les aléas naturels (tempêtes, incendies) sont aussi des facteurs importants dans l'évolution de ces flux.

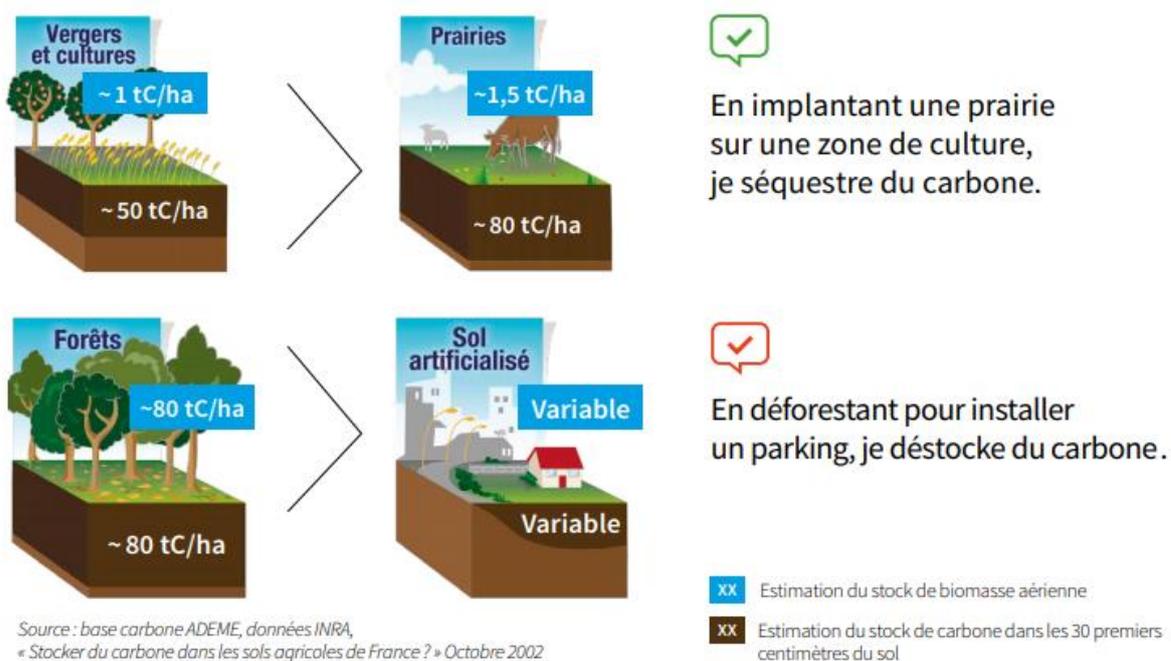


Figure 27: Infographie sur les moyens de stocker du carbone dans les sols

b. Les émissions d'autres particules

Certaines particules, autres que les gaz à effet de serre, peuvent avoir un impact important sur la qualité de l'air et donc sur la santé et sont considérées comme des polluants atmosphériques. Des objectifs de réduction de ces polluants sont également fixés dans le PREPA (Plan national de Réduction de Polluants Atmosphériques). Chaque secteur contribue plus particulièrement à l'émission de certaines particules :

Les PM10, particules de diamètre aérodynamique inférieur à 10 micromètres, proviennent de nombreuses sources, en particulier de la combustion de la biomasse et de combustibles fossiles comme le charbon et les fiouls, de certains procédés industriels et industries particulières (construction, chimie, fonderie, cimenterie...), de l'usure de matériaux (routes, plaquettes de frein...), de l'agriculture (culture et élevage), du transport routier...

Sur notre territoire, c'est le secteur agricole (56%) ainsi que le résidentiel (31%) qui sont les secteurs les plus émetteurs de ce polluant. Cela s'explique par la présence d'une agriculture majoritairement en polyculture/élevage (travail du sol, production d'aliment pour animaux et déjection animales (autres que vaches laitières)) et du type de chauffage des foyers (75% des foyers sont chauffés soit au fioul, soit au bois). Le transport routier n'y participe qu'à hauteur de 3%.

Les émissions de ces particules par habitant sont en baisse depuis 2005 et se sont stabilisées depuis 2010 mais restent toutefois très supérieures au Grand Est.

Les PM2,5, particules de diamètre aérodynamique inférieur à 5 micromètres proviennent de nombreuses sources, en particulier de la combustion de biomasse (brûlage de bois et déchets verts par exemple) et de combustibles fossiles comme le charbon et les fiouls, de certains procédés industriels et industries particulières (chimie, fonderie, cimenterie...), du transport routier...

Sur notre territoire, c'est les deux mêmes secteurs qui sont les plus émetteurs, à savoir le secteur résidentiel (62%) puis le secteur agricole (27%). Le transport routier ainsi que l'industrie arrivent en 3^e place, responsables chacun de 5% des émissions.

Le bois énergie représente 60% de ces émissions (particulièrement pour le chauffage du secteur résidentiel et les process de l'industrie – déshydratation de luzerne), le reste étant lié, pour l'agriculture, au travail du sol, aux déjections animales (autres que vaches laitières) et à la production d'aliments pour animaux.

Les émissions de ces particules par habitant sont en baisse depuis 2005 et se sont stabilisées depuis 2010 mais restent toutefois très supérieures au Grand Est.

Les rejets d'oxydes d'azote, proviennent essentiellement de la combustion de combustibles de tout type (gazole, essence, charbons, fiouls, gaz naturel...). Ils se forment par combinaison de l'azote (atmosphérique et contenu dans les combustibles) et de l'oxygène de l'air à hautes températures. Tous les secteurs utilisateurs de combustibles sont concernés, en particulierité les transports routiers. Certains procédés industriels émettent des Nox, en particulier la production d'acide nitrique et la production d'engrais azotés.

Sur les Crêtes, c'est le transport routier le secteur le plus émetteur (57%). On les retrouve néanmoins dans la plupart des secteurs : secteur agricole (22%), le secteur résidentiel (11%) et l'industrie (8%).

Les émissions des Nox par habitant sont en baisse depuis 2005. Elles ont fortement chuté entre 2005 et 2010 et continuent de baisser régulièrement. Majoritairement issues des produits pétroliers (85%), on peut attribuer la baisse de ces émissions à l'amélioration des moteurs, et à la diminution de la consommation (L/100km) d'essence ou de gasoil des véhicules. Elles restent cependant légèrement supérieures à celles du Grand Est.

Les rejets de dioxyde de soufre, sont majoritairement dus à la combustion de combustibles fossiles soufrés tels que le charbon et les fiouls. Tous les secteurs utilisateurs de ce combustible sont concernés. Également, quelques procédés industriels émettent du SO₂ comme la production d'acide sulfurique ou les unités de désulfuration des raffineries.

Sur les Crêtes, c'est le secteur de l'industrie qui domine (86%) puis le résidentiel (12%).

Les émissions de ce polluant ont également fortement diminué depuis 2005 mais fluctuent depuis 2010 (augmentation de l'industrie entre 2010 et 2014 avant sa diminution). Elles restent également au-dessus de celles du Grand Est.

Les composés organiques volatiles, sont des polluants très variés dont les sources d'émissions sont multiples. Ainsi, l'utilisation industrielle et domestique de solvants et le transport routier (combustion de carburants et évaporation de lave-glace et dégivrants) sont des sources d'émissions importantes. A plus faible échelle, on retrouve également la consommation de combustibles (fossiles ou naturels).

Le secteur résidentiel est le plus fort émetteur de COV (68%) suivi de l'industrie (19%), et en plus faible quantité, le transport routier (6%) et le secteur agricole (5%).

Dans le résidentiel, c'est un des principaux polluants que l'on retrouve dans l'air. Issu majoritairement de la combustion du bois énergie, on le retrouve également fortement lors de l'évaporation de solvants (peintures, encres, colles, détachants, cosmétique,) ou encore l'évaporation de lave glace et dégivrant. Dans l'agriculture, c'est principalement lors de la production d'aliments pour animaux.

Les COV sont en baisse depuis 2005. Ils ont fortement chuté entre 2005 et 2010 et continuent de baisser régulièrement. Ils restent cependant supérieurs aux émissions du Grand Est.

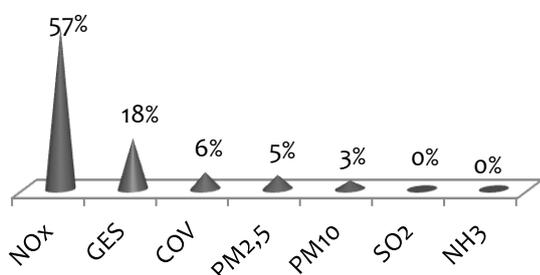
L'ammoniac (NH₃), est principalement émis par des sources agricoles : utilisation d'engrais azotés et élevages. Le secteur du traitement des déchets (stations d'épuration) ainsi que certains procédés industriels (fabrication d'engrais azotés par exemple) émettent également de l'ammoniac.

Sur les Crêtes, 100% de la pollution due à l'ammoniac provient de l'agriculture, ce qui nous place largement au-dessus de la moyenne régionale du Grand Est. Elle provient majoritairement : de la fertilisation des cultures, de la gestion des déjections animales (autres que vaches laitières) et des déjections animales dans les pâturages.

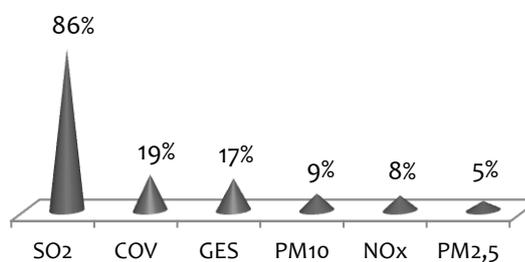
De manière général, les émissions de polluants des Crêtes Préardennaises se situe toujours au-dessus des émissions régionales. Cela peut s'expliquer par le fait qu'il s'agit d'un territoire très rural (et donc nourricier), dont l'agriculture est le secteur qui participe à l'ensemble des émissions des différentes particules.

Le secteur tertiaire, certes pas prédominant sur le territoire, n'a que pas ou peu d'impact sur la qualité de l'air.

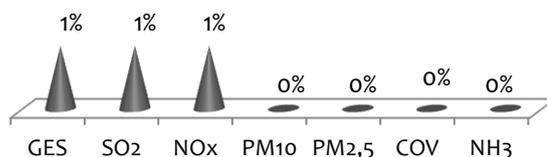
Cependant, on note tout de même une baisse significative des émissions depuis 2005, et cette baisse est en accord avec les objectifs nationaux à l'horizon 2020. Ces objectifs sont même dépassés en 2016 pour les oxydes d'azote (-52% effectifs pour un objectif de -50%), le dioxyde de soufre (-65,9% effectifs pour un objectif de -55%) et presque atteints pour l'ammoniac (-3,9% effectifs pour un objectif de -4%).



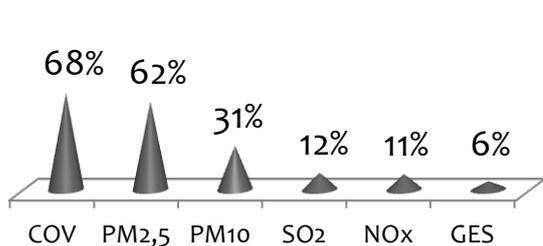
Contribution du secteur transport routier aux émissions de polluants en 2016



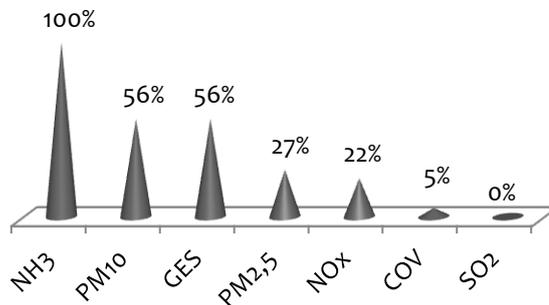
Contribution du secteur industrie aux émissions de polluants en 2016



Contribution du secteur tertiaire aux émissions de polluants en 2016



Contribution du secteur résidentiel aux émissions de polluants en 2016



Contribution du secteur agricole aux émissions de polluants en 2016

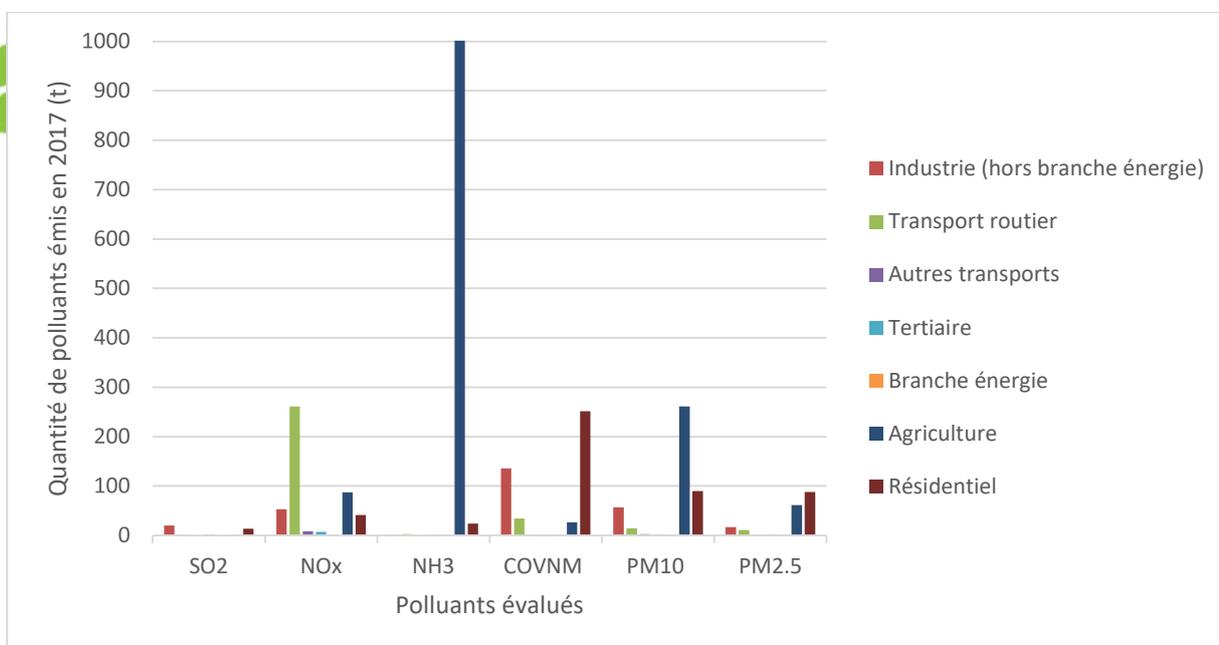


Figure 28: Contribution des secteurs aux différents polluants (source ATMO Grand Est Invent'Air V2017)

Analyse des possibilités de réduction des émissions de polluants :

Les analyses précédentes montrent bien que chaque secteur contribue plus particulièrement à l'émission de certains polluants. Même si le lien n'est pas forcément toujours évident à établir, on peut considérer que la réduction des consommations énergétiques (couplé à des avancées technologiques et/ou industrielles et à un changement de pratique) dans chacun des secteurs va avoir une influence sur l'émission des polluants principaux de ces secteurs.

Ainsi, le SO₂ produit majoritairement par l'industrie (procédés industriels et combustion de certains charbons, pétroles et gaz naturels non désulfurés) diminuera probablement si les entreprises venaient à modifier leurs procédés de combustion par du bois par exemple.

Les composés organiques volatiles (COV) et particules fines (PM2.5) fortement présents dans le secteur résidentiel ne sont quant à elles pas directement couplées aux consommations d'énergies car on les retrouve dans tous ce qui est solvant, dégraissant, dissolvant, agent de nettoyage,... Ces derniers peuvent également venir des chaudières biomasses (poêle à bois, ...) et peuvent ainsi être diminués par l'amélioration des technologies ou augmentés par le changement d'un type de chauffage à un autre (ex : passage du chauffage électrique au chauffage bois).

Les particules fines (PM10) sont présentes particulièrement dans l'agriculture, le résidentiel et l'industrie.

Pour le secteur agricole, même si les émissions liées aux engins agricoles et sylvicoles diminuent (remplacement du fioul domestique par du gazole non routier en 2011), le travail du sol lui, augmente (+21% entre 2005 et 2016). Il faudrait pouvoir limiter le travail du sol (les surfaces cultivées augmentent, au détriment des surfaces enherbées). Tel est l'objectif du travail réalisé autour de la démarche ClimAgri.

Pour le résidentiel, il sera indispensable de travailler sur la performance des appareils de chauffage au bois-énergie.

Les émissions d'ammoniac (NH₃) présentes dans le secteur agricole peuvent par exemple évoluer avec des modifications des pratiques agricoles.

c. Les consommations énergétiques

Sur les Crêtes, on note que les trois principaux secteurs consommateurs d'énergie sont : l'industrie, le transport routier et le résidentiel.

Ces consommations, globalement en baisse depuis 2005 le sont principalement grâce au secteur de l'industrie dont les consommations ont fortement diminué.

Les consommations liées au secteur résidentiel sont assez fluctuantes et ne suivent pas particulièrement une courbe descendante. Entre 2011 et 2016, la population a augmenté, et le nombre de ménages également : on passe de 9 041 ménages à 9 273 ménages (soit 232 ménages supplémentaires). L'augmentation est nettement visible sur les ménages d'une personne (+286 ménages d'une personne).

Les consommations agricoles endossent globalement une légère baisse. En parallèle, entre 2011 et 2016, le nombre d'agriculteurs exploitants est passé de 3.7% de la population de plus de 15 ans (soit 655 agriculteurs exploitants) à 3.4% soit 595 agriculteurs exploitants (60 de moins en 5 ans). La surface moyenne des exploitations a globalement augmenté entre 2010 et 2019.

Les émissions du transport routier ont augmenté entre 2005 et 2010, mais sont en diminution depuis. La partie de l'autoroute entre Rethel et Charleville a été mise en service entre 2000 et 2005.

Le nombre d'emploi dans la zone a également diminué, ce qui engendre également des déplacements supplémentaires. En effet entre 2011 et 2016, le taux d'actifs travaillant dans la commune de résidence est passé de 23% à 22,5% ; à l'inverse, le nombre d'actif travaillant dans une commune autre que la commune de résidence est passé de 77% à 77,5%.

Concernant l'équipement automobile des ménages, on est passé de 89,4% à 91,1% des ménages ayant au moins une voiture, et de 47% à 48,8% ayant 2 voitures ou plus.

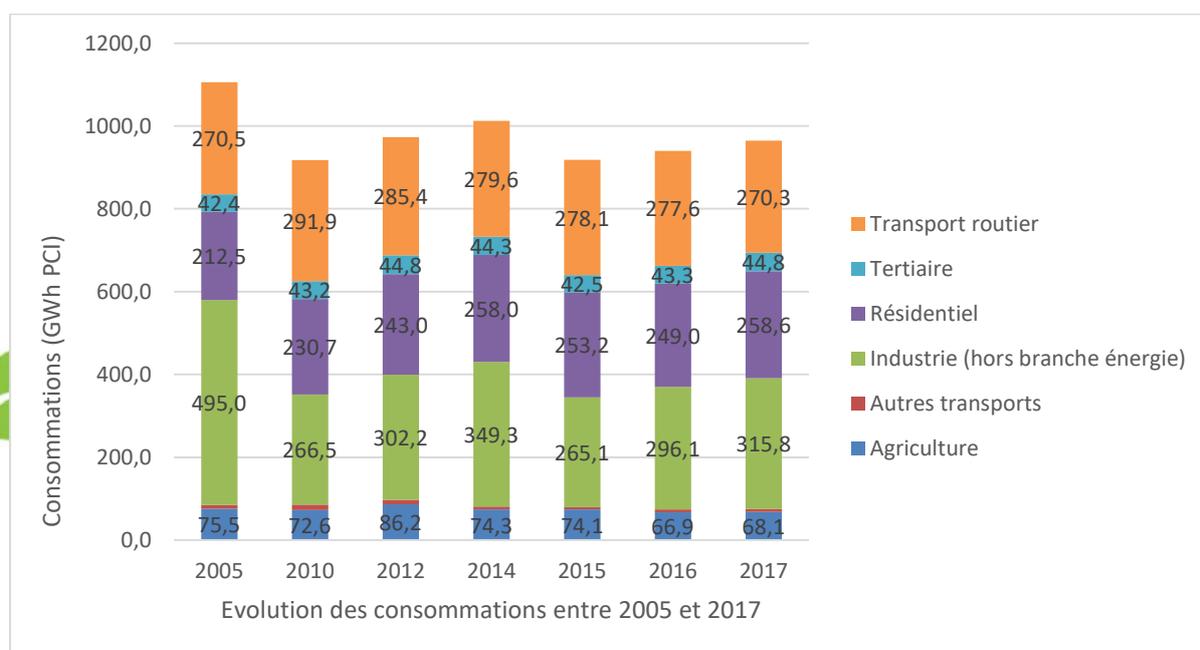


Figure 29: Consommation énergétique finale corrigée des variations climatiques en GWh PCI (source ATMO Grand Est - Invent'AirV2019)

Concernant les sources d'énergie, entre 2005 et 2017, on note une forte diminution de la consommation et donc de la dépendance aux Combustibles Minéraux Solides (CMS) qui passe de 37,3% à 19,7%. Cet écart se compense avec une légère augmentation des produits pétroliers (2,5%), de l'électricité (renouvelable et non renouvelable 1,5%) du gaz naturel (6%), du bois énergie (4%) et des autres énergies renouvelables (3,5%).



Figure 30: Consommation énergétique finale corrigée des variations climatiques en GWh PCI (source ATMO Grand Est - Invent'Air V2019)

Cette évolution peut en partie s'exprimer au travers du secteur industriel : la source Aurèle à Jandun, est progressivement passée du pétrole au gaz pour tous ces appareils de manutention, et une réflexion au niveau du groupe national est en cours pour investir dans de nouveaux appareils de manutention électriques.

Malgré ces diminutions, le territoire reste fortement dépendant des énergies fossiles (produits pétroliers, CMS et gaz naturel) avec plus de 68% (voir 84% si on inclue l'électricité, majoritairement d'origine nucléaire) de ces consommations issues des énergies fossiles.

Ce constat lui confère une vulnérabilité aux aléas externe (raréfaction de ces ressources, conflits géopolitiques, variation des tarifs, ...) très élevée.

Analyse des possibilités de réduction des consommations :

L'analyse des possibilités de réduction des consommations a été effectuée par secteur au travers de l'outil « destination TEPOS ». Outil de mobilisation, de planification et d'animation de territoire, Destination TEPOS a permis à la centaine de participants de s'exprimer sur leur besoin et leur volonté d'agir sur les différents secteurs à l'horizon 2030, au travers de « cartes » détaillant des grand projets structurants.

- Rénovation de bâtiments (maisons, logements, tertiaire) à haut niveau de performance - jusqu'à 49 GWh/an à économiser.
- Ecogestes et efficacité énergétique des équipements - jusqu'à 12 GWh/an à économiser.
- Mobilité : vélo, transport en commune, covoiturage, véhicules électriques ou peu consommateurs - jusqu'à 44Gwh à économiser.
- Politiques d'urbanisme fortes : aménagements cyclables et piétonniers, lutte contre l'étalement urbain, services de proximité, sites de co-working, limitation des vitesses - jusqu'à 8 GWh/an à économiser.
- Augmentation de la part du ferroutage - jusqu'à 15GWh/an à économiser.
- Actions d'efficacité énergétique agricoles : amélioration des réglages, efficacité des systèmes de chauffage, optimisation de l'irrigation- jusqu'à 11GWh/an à économiser.
- Ecologie industrielle, éco conception (récupération de la chaleur fatale, augmentation du taux de recyclage) - jusqu'à 41GWh/an à économiser.

Ces objectifs dépendent très souvent des politiques régionales, nationales voir européennes et pourront légèrement changer et être réévaluer au cours du temps.

De plus, le développement économique des industries peut mener à une augmentation du nombre de chaines de production, et ainsi des consommations. L'usine de Jandun a notamment pour projet de monter une 6^e chaine de production, augmentant ainsi ses consommations énergétiques mais favorisant l'emploi et le développement économique...

d. Les productions d'énergies renouvelables

Existant

Les Crêtes Préardennaises sont un territoire rural avec une forte prédominance de l'éolien et de la filière bois. Le tableau ci-dessous reprend l'évolution des différentes productions d'énergie renouvelables :

| | | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|--------------------------------|--------------------------|------|------|------|------|------|-------|-------|---------------------------------|
| Eolien (source DDT) | Nombre de site | 0 | 0 | 0 | 3 | 4 | 5 | 5 | 6 + 4 autorisé |
| | Nombre d'éoliennes | | | | 17 | 29 | 32 | 32 | 38 +19 autorisées |
| | Puissance raccordée (MW) | 0 | 0 | 0 | 42 | 66 | 68,4 | 68,4 | 82,8 + 52,98 autorisés |
| | Energie produite (GWh) | 0 | 0 | 0 | 84 | 132 | 136,8 | 136,8 | 165,6 + 105,96 autorisées |
| Photovoltaïque (source DDT) | Nombre de sites | 70 | 101 | 121 | 132 | 134 | 141 | 147 | 154 |
| | Puissance | 409 | 560 | 881 | 940 | 946 | 1029 | 1109 | 1141 |

| | raccordée | 2030 | 2035 | 2040 | 2045 | 2050 | 2055 | 2060 | 2065 |
|--|------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| | Energie produite (MWh) | 306 | 420 | 660 | 705 | 709 | 771 | 831 | 855 |
| Méthanisation (source DDT) | Nombre de sites | 0 | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| | Puissance raccordée | 0 | 0 | 150 | 150 | 150 | 150 | 150 | 150 |
| | Energie produite (MWh) | 0 | 0 | 1245 | 1245 | 1245 | 1245 | 1245 | 1245 |
| Bois Energie (source DDT) | Energie produite (Gwh) | 2,4 | 2,5 | 2,7 | 2,8 | 3,1 | 3,2 | 3,3 | 3,5 |
| PACs aérothermiques (source ATMO Grand Est – 14/08/2020) | Energie produite (Gwh) | - | 8,8 | - | 10,5 | 11,6 | 12,8 | 13,5 | 14,2 |
| Géothermie / PACs géothermiques (chaleur) (source ATMO Grand Est – 14/08/2020) | Energie produite (Gwh) | - | 2,3 | - | 2,4 | 2,4 | 2,6 | 2,7 | 2,9 |
| Solaire thermique (source ATMO Grand Est – 14/08/2020) | Energie produite (Gwh) | - | 0,2 | - | 0,2 | 0,2 | 0,2 | 0,2 | 0,2 |
| Cultures énergétiques (source ATMO Grand Est – 14/08/2020) | Energie produite (Gwh) | - | 3,1 | - | 3,1 | 3,1 | 3,1 | 3,1 | 3,1 |
| Hydraulique (source ATMO Grand Est – 14/08/2020) | Nombre de sites | - | 0 | - | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | Puissance raccordée | - | 0 | - | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | Energie produite (kWh) | - | 0 | - | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Agrocarburants (source ATMO Grand Est – 14/08/2020) | Energie produite (Gwh) | - | 0 | - | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Géothermie très haute énergie (source ATMO Grand Est – 14/08/2020) | Energie produite (Gwh) | - | 0 | - | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Incinération de déchets (source ATMO Grand Est – 14/08/2020) | Energie produite (Gwh) | - | 0 | - | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

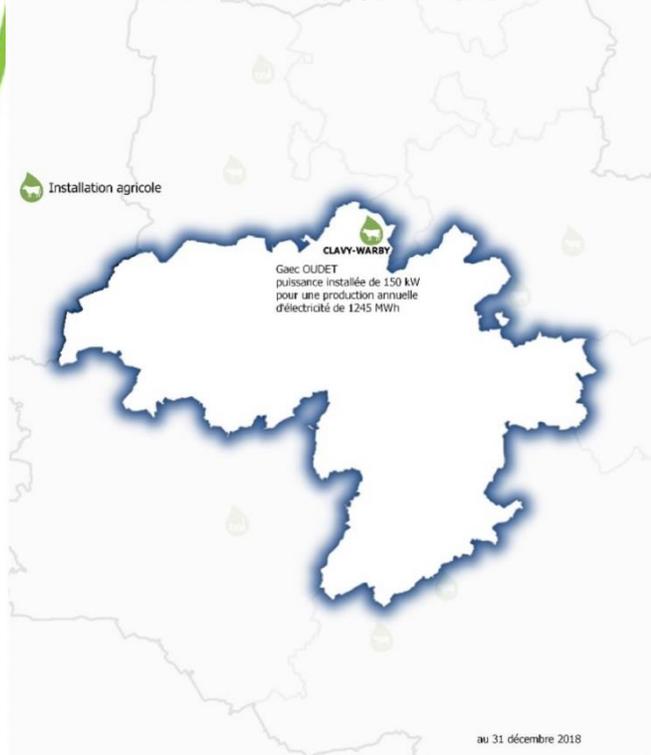
Figure 31: Evolution des différentes productions d'énergie renouvelables

Les productions d'énergie sur le territoire sont uniquement d'origine renouvelable : pas d'extraction de pétrole, pas de production nucléaire, pas d'incinération de déchets (non EnR) et pas d'hydraulique via station de pompage.

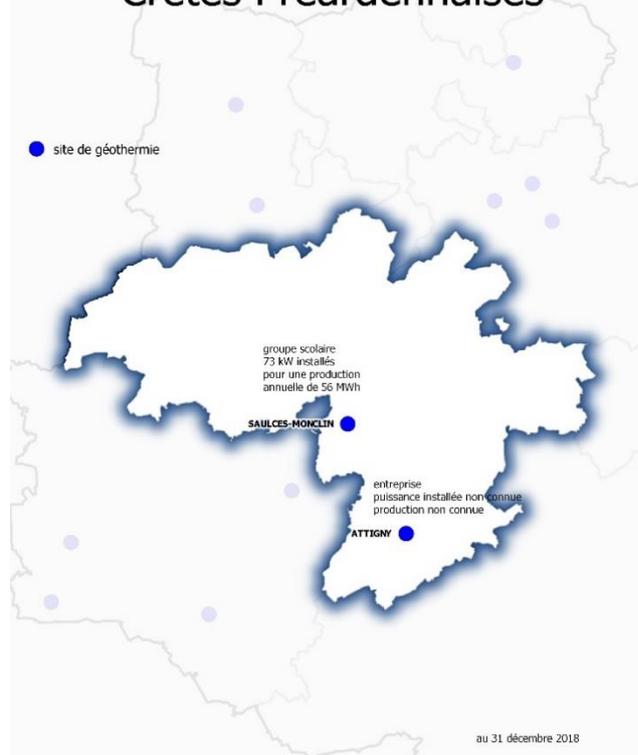
La part entre chaleur et électricité produite est assez similaire. En 2017, la production se fait selon les vecteurs suivants :

- ✓ 45% de l'énergie produite via une production d'électricité (photovoltaïque, éolien, à biogaz en cogénération)
- ✓ 5% de l'énergie produite via une production de chaleur (biogaz en cogénération, solaire thermique, pacs aérothermiques, géothermie)
- ✓ 50% de l'énergie produite via un carburant ou un combustible (bois énergie, cultures énergétiques dédiées à la combustion)

Biogaz Crêtes Préardennaises

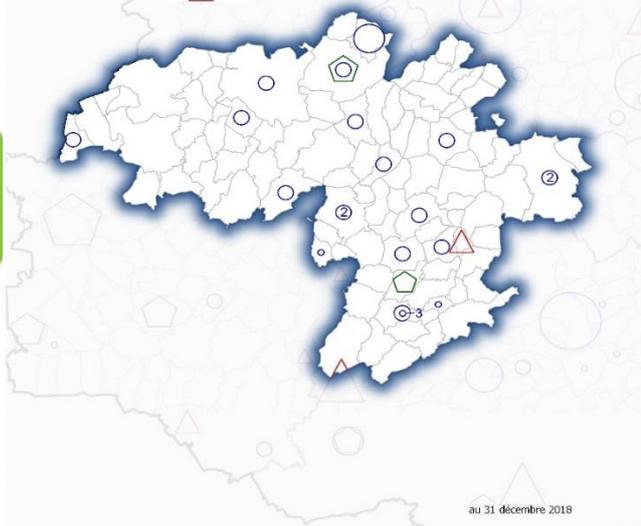


Géothermie Crêtes Préardennaises



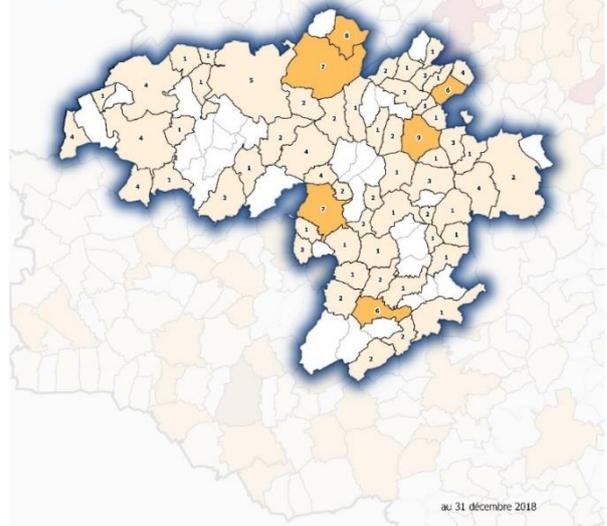
Bois-énergie Crêtes Préardennaises

- installations agricoles  240 kW
45 kW
- installations collectives  151 - 500 kW
26 - 150 kW
0 - 25 kW
- installations industrielles  420 kW



Solaire photovoltaïque Crêtes Préardennaises

- Nombre d'installations par commune
-  1 - 5
-  6 - 9



Éoliennes Crêtes Préardennaises

-  éoliennes construites raccordées
-  éoliennes autorisées non construites

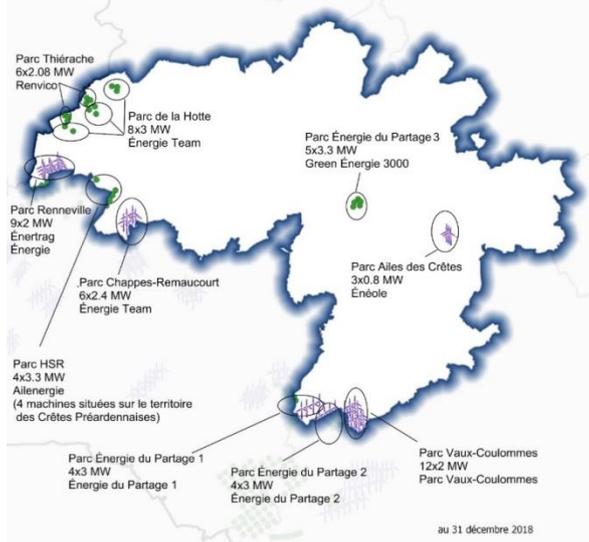


Figure 32: Cartographies des ENRs sur les Crêtes

 Potentiel

Une étude de potentiel ENR a été réalisée sur le territoire à l'aide des différents programmes et outils existants. Les données et calculs sont détaillés ci-dessous.

| Energie renouvelable | Energie produite / an | Puissance installée |
|------------------------|--|--|
| Solaire photovoltaïque | 304 GWh | 312MW |
| Eolien | 500GWh | 147MW (schéma) 100 MW (hors schéma) |
| Géothermie | Faible (quelques centaines de MWh) | Faible (quelques centaines de kW) |
| Micro-hydraulique | Faible (quelques centaines de MWh) | Faible (quelques centaines de kW) |
| Méthanisation | 17 GWh | Dépend de la valorisation du digestat (chaleur, électricité, gaz) |
| Solaire thermique | Potentiel quasiment infini – limité aux besoins sur place | NA |
| Biomasse | X Tonnes – 24 305 ha de forêts | NA |

Figure 33: Evaluation du potentiel des ENRs

Solaire photovoltaïque :

L'évaluation du potentiel solaire photovoltaïque a été réalisée grâce au cadastre solaire établi volontairement sur le territoire. Il s'agit bien entendu du potentiel brut, et uniquement sur les toitures existantes lors de l'élaboration du cadastre (2016-2017). Les toitures retenues dans ce calcul respectent les critères suivants :

- pente inférieure à 10°
- pente supérieur à 10° et dont l'azimut est compris entre l'est et l'ouest en passant par le sud (azimut compris entre 90° et 270°)
- irradiation supérieure à 920 kWh/m²/an

Il en ressort l'équivalent de 15 254 toitures, ayant une pente moyenne de 22.5°, soit une surface totale de 2.08km², pour une puissance de 312,25MW et un productible de 304,69GWh.

De nombreuses contraintes viendront se greffer sur ce potentiel : installations déjà existantes non prises en compte, contraintes réseaux, contraintes raccordement, surcoût installation divers, contraintes urbanistiques, ...

Les installations aux sols ne sont pas comptabilisées dans ce potentiel : en effet, notre territoire ne possède pas de friches industrielles et pas non plus de grands magasins avec des surfaces de parking importantes pour y installer des ombrières.

Les différents échanges avec les participants des ateliers de concertation font ressortir majoritairement une volonté d'axer le développement du photovoltaïque en toiture, avec certaines propositions pour des installations au sol sur des terrains escarpés.

Eolien :

Le potentiel éolien est peut-être le moins évident à estimer, car les limites de l'étude sont difficiles à définir : notre territoire, certes très rural, pourrait accueillir une « infinité » d'installations éoliennes. Mais il s'agit d'un territoire très vallonné, avec des contraintes paysagères fortes. Dans le cadre de cette étude, nous avons dû cadrer l'étude de ce potentiel, en voilà les principaux éléments.

En 2013-2014, face à la suppression des ZDE et à la montée en puissance des développeurs éolien sur le territoire, les élus, en partenariat avec les acteurs du territoire se sont concertés afin d'établir un « schéma de développement éolien » sur le territoire des Crêtes Préardennaises. Sur ce schéma sont ressorties 4 secteurs « propice » au développement éolien. Au jour d'aujourd'hui, de nombreux projets et extension sont en cours sur ces différentes zones, mais également au-delà (ce schéma n'a pas de caractère prescriptif).

Nous avons donc choisi, pour l'estimatif de potentiel de ne considérer que les zones définies dans ce schéma et d'y inclure les projets d'extension actuellement en cours ainsi que d'autre parcs en projet.

A l'heure de la rédaction de ce dossier, la puissance installée est de 89.7MW, pour un productible de 180GWh.

Il existe des projets d'extension pour 14 éoliennes soit 47MW, ainsi que 4 autres parcs en projets pour 35 éoliennes soit 100MW.

Une centaine de MW pourraient être installés sur d'autres parcs « hors schéma ».

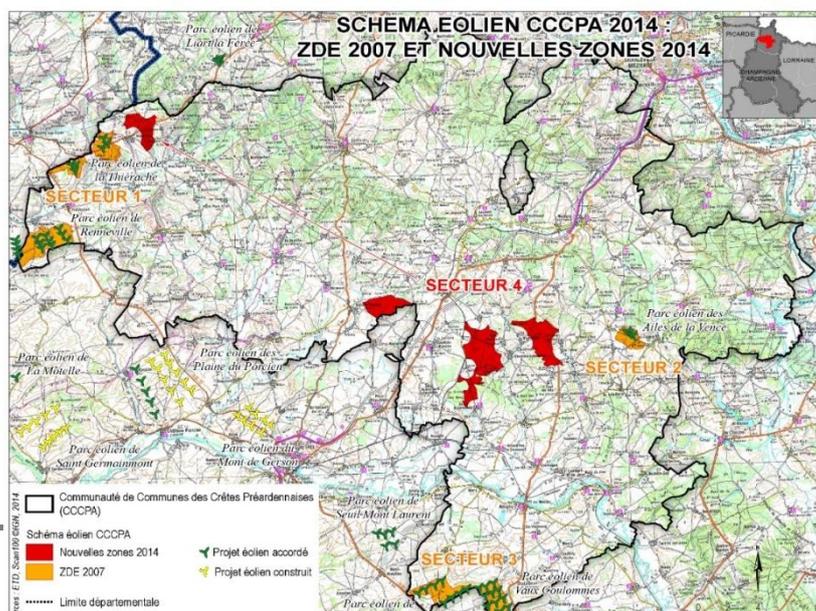
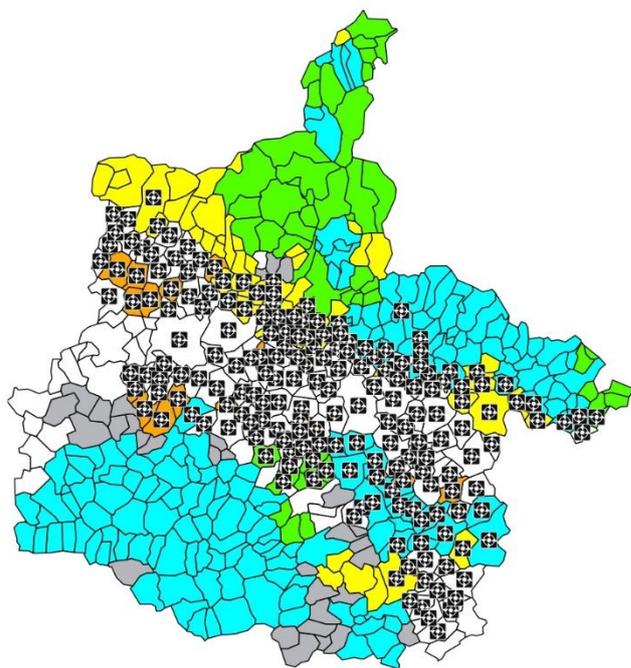


Figure 34: Schéma éolien CCCPA 2014

Géothermie :

L'étude du sol du territoire des Crêtes Préardennaises montre que ce dernier est majoritairement karstique, ce qui ne lui confère pas de très bonnes propriétés pour la géothermie : pas de géothermie profonde possible et uniquement de la production de chaleur, sur sondes verticales sèches ou sur nappe.

Même si ce dernier n'est pas inexistant, le potentiel géothermique des Crêtes reste faible et surtout aléatoire (le seul projet existant aujourd'hui fournit 56MWh/an pour une puissance de 73kW, et il fonctionne très bien).



Potentiel des aquifères superficiels
(valeur la plus intéressante)

- Potentiel**
- Fort
 - Moyen
 - Faible
 - A priori nul
 - Aleatoire
 - Non connu
- ⊗ zone karstique (pot. aléatoire)

Données BRGM / Fond de carte IGN / Réalisation ALE08 - 14/08/13

Figure 35 : Potentiel aquifères superficiels (source ALE08)

Micro-hydraulique :

Dans le programme TEPCV, une action concernant une étude sur le cours d'eau de la Vaux avait été menée. Cette étude nous permet d'avoir un aperçu du potentiel global du territoire qui reste très faible, du fait de l'absence de « gros cours d'eau » sur le territoire (l'Aisne reste le cours d'eau avec le plus gros débit, environ 30m³/s). Sur le cours d'eau étudié, la réhabilitation et l'équipement des différents seuils existants (35 sites au total) pourrait produire au maximum 680 MWh/an pour des turbines de puissances inférieures à 50kW.

Etant donné les grosses contraintes et difficultés qui existent à développer des projets de micro-hydraulique, même si toutes les rivières sont équipées, on reste sur un potentiel limité, peut-être plus sur de l'autoconsommation.

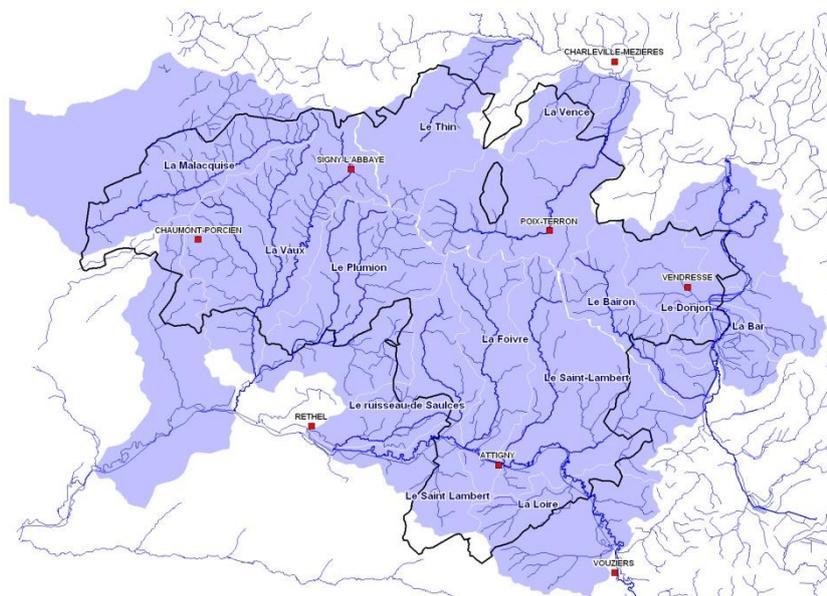


Figure 36: Carte des cours d'eau du territoire

Méthanisation :

Le potentiel de méthanisation est très important sur les Crêtes. Les chiffres suivants sont tirés de l'étude Climagri réalisée entre 2016 et 2018. On considère que si 100% des déjections animales étaient méthanisées, cela serait équivalent à une production de 9650 Tonnes de CH₄. Le scénario volontariste retenu par la Communauté de Communes permettra une exploitation de 20% du potentiel de déjections, soit l'équivalent de 17 GWh/an.

Aujourd'hui, une seule installation est en production, mais plus de 8 projets sont à l'étude. Une réflexion à l'échelle départementale dans le cadre du pacte Ardennes sur l'injection du biogaz avec notamment l'utilisation des rebours pourrait venir accélérer le montage des projets.

Solaire thermique :

Le potentiel géothermique n'est pas si évident que ça à estimer, même si, potentiellement toutes les toitures bien orientées pour accueillir du photovoltaïque le sont également pour y installer du solaire thermique.

Dans ce sens, le cadastre solaire permet également de connaître le potentiel en solaire thermique des toitures des Crêtes.

Biomasse :

La forêt couvre aujourd'hui 23.9% de la surface du territoire (24 305 ha), et elle reste stable depuis les années 2000. On considère (d'après l'étude Climagri) que les haies représentent environ 2200km soit 3% de la surface boisée. La difficulté de gestion des forêts et de la ressource est basée sur le fait que plus de 73% des forêts sont privées, et appartiennent à une multitude de propriétaire différents, et qui, pour certains n'habitent pas dans la région.

e. Les productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires

L'étude des sols avec l'outil Aldo nous permet un premier diagnostic sur la récolte de biomasse à usage non alimentaire :

| Diagnostic sur la récolte de biomasse à usage non alimentaire | |
|---|--|
| Type de biomasse | Récolte théorique actuelle (m ³ /an)* |
| Bois d'œuvre (sciage) | 19 299 |
| Bois d'industrie (panneaux, papiers) | 30 260 |
| Bois énergie | 34 299 |
| Biomasse agricole | |

* La récolte théorique est un calcul de l'ADEME considérant un taux de prélèvement égal à celui de la grande région écologique et une répartition entre usage égale à celui de la région administrative

Figure 37: Diagnostic sur la récolte de biomasse à usage non alimentaire (source ALDO_V04032019)

La consommation du bois énergie a plutôt tendance à augmenter au fil des années. Il est important de garder en tête que la forêt possède un grand nombre d'atouts autres que pour la seule utilisation de la biomasse et qu'il faut qu'on en garde une vision diversifiée et surtout une gestion respectueuse pour permettre de continuer à assurer nos besoins sur le long terme.

En plus du bois, le territoire est également producteur de produits biosourcés, à usages autres qu'alimentaires de façon plus anecdotique tels que le chanvre ou la paille.

3. Les réseaux

a. Les réseaux de Gaz

La Communauté de Communes des Crêtes est traversée par 3 réseaux de transport (GRT Gaz) dont 2 en périphérie du territoire et un qui la traverse du Nord au Sud. Ces conduites desservent seulement 4 communes : Signy l'Abbaye, Saint Marceau, Boulzicourt et Launois sur Vence.

En bleu :
Réseau de
distribution

En violet :
Réseau de
transport

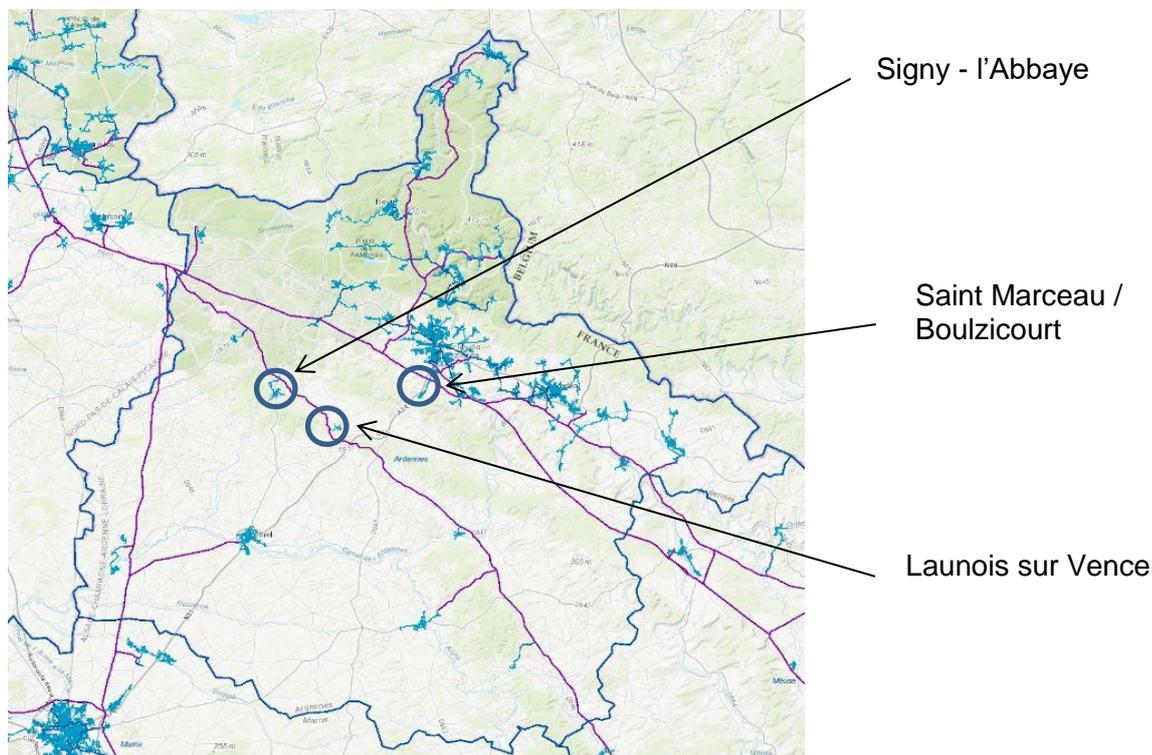


Figure 38: Cartographie des réseaux de gaz existants (source GRT Gaz)

b. Les réseaux d'électricité

La Communauté de Communes comporte 12 614 « clients consommateurs » d'électricité. Les 94 communes sont sous le régime de concession rural.

Le réseau de HTA est fortement développé et se décompose en 548km de réseaux aérien et 162km souterrain. Le réseau BT mesure quant à lui 242km aérien et 129km souterrain. 628 postes de transformations HTA/BT permettent la distribution de l'électricité sur tout le territoire.

Aujourd'hui, le territoire ne possède qu'un seul poste source HTB/HTA permettant l'intégration des énergies renouvelables (particulièrement l'éolien). Il s'agit de celui de Poix-Terron, d'une puissance initiale de 30MW, il ne peut aujourd'hui plus accueillir de projets.

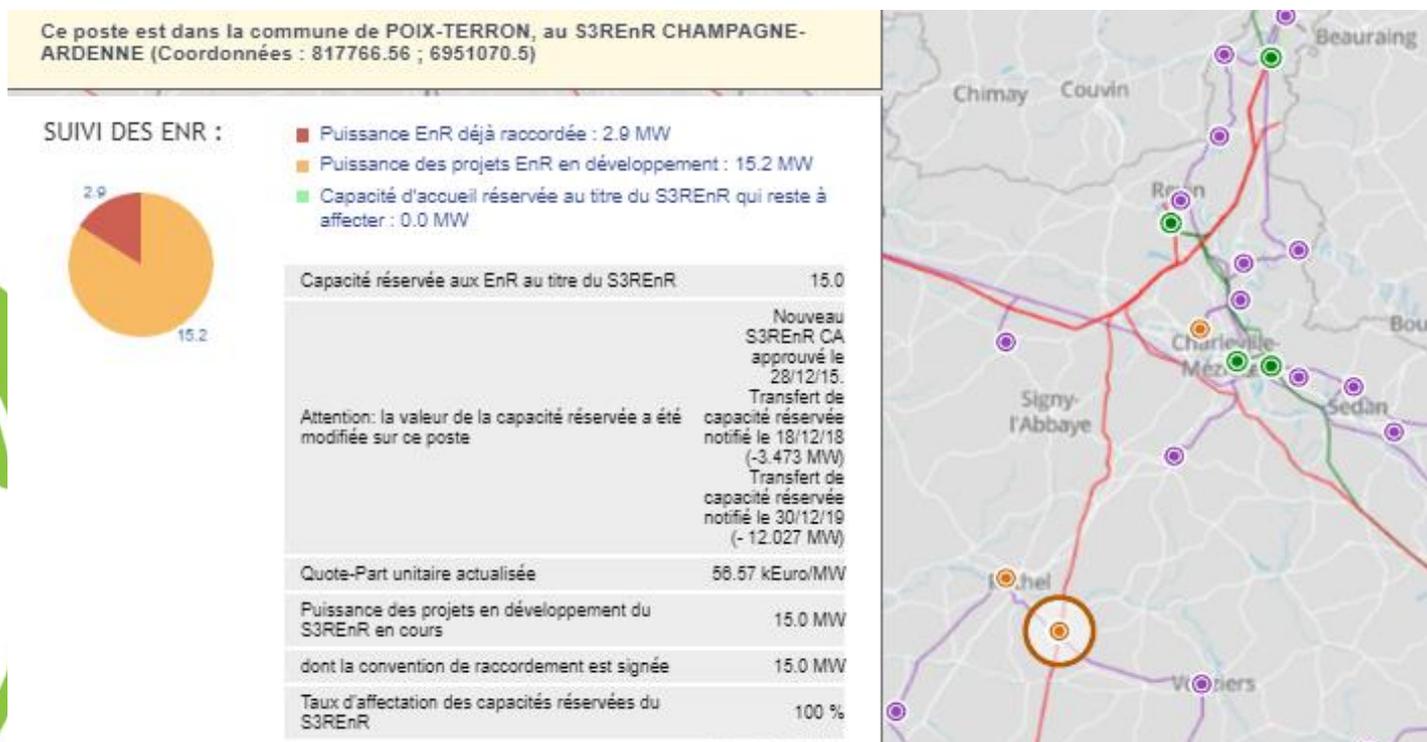
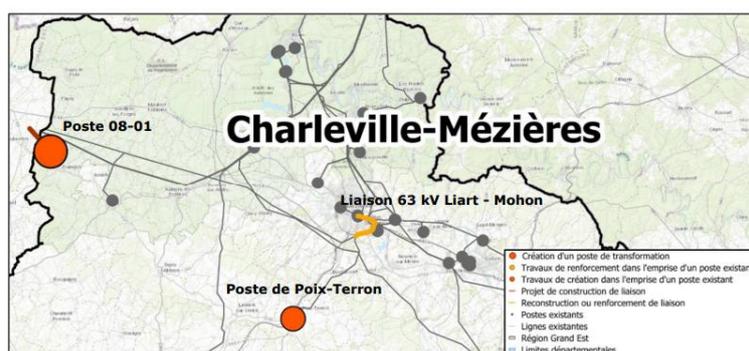
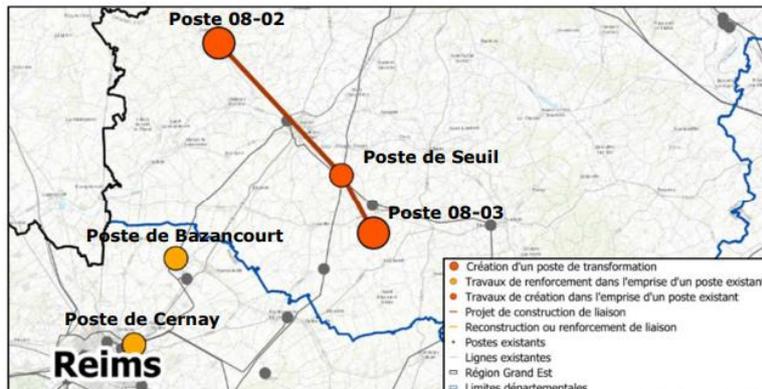


Figure 39: Cartographie des postes sources (source capareseau <https://www.capareseau.fr/>)

Le projet de S3RENr de Septembre 2020 envisage les projets suivants :



Projets envisagés dans la zone 1



Projets envisagés dans la zone 2

Figure 40 : Projets envisagés dans le cadre du S3REN

c. Les réseaux de chaleur

On dénombre environ 25 réseaux de chaleur sur le territoire, majoritairement de petite taille (la moyenne des réseaux recensés est de 106kW) qui couvrent d'un à plus d'une dizaine de points de livraison. La puissance totale de ces réseaux s'élève à 2.6MW, pour une consommation annuelle de bois d'environ 1026 tonnes.

Analyse des potentiels de développement de ces réseaux :

La politique actuelle est plutôt en faveur du développement des réseaux de chaleur bois de petite taille. En effet, une étude a été menée pour réaliser un réseau de chaleur à l'échelle de la commune de Signy-l'Abbaye (1300 habitants, commune la plus peuplée de la Communauté de Communes). Parmi les problèmes rencontrés sur ce projet, la question de la densité du réseau (très faible comparée à celle des milieux plus urbains) se pose et ainsi la rentabilité économique du réseau dans cette commune rurale. Cependant, des réseaux de chaleurs à l'échelle de quelques maisons, bâtiments communaux ou encore d'une rue semble tout de même adaptés et à favoriser.

Nous réfléchissons dans ce cadre à la structuration de la filière bois et notamment la gestion de l'approvisionnement, de la transformation et du stockage bois pour parvenir à relocaliser la filière.

Concernant les réseaux d'électricité, il y a une forte tendance à l'enfouissement des réseaux au sein de communes, notamment lors des travaux d'embellissement interne.

Sur la question des postes sources disponibles pour l'intégration des ENRs, on constate que l'on risque d'être rapidement saturé, et qu'une réflexion devra avoir lieu sur ces questions-là, pour atteindre les objectifs de transition énergétique. Certains développeurs proposent des postes sources privés.

Une réflexion est en cours dans le cadre de l'élaboration du S3ENR d'augmenter la capacité du poste source de 82MW d'ici 3 ans. D'autres augmentations de puissance sont également prévues sur les postes limitrophes.

Le réseau de gaz est actuellement en mutation au niveau du département avec un gros travail sur la problématique de l'injection de biogaz issus de la méthanisation dans les réseaux. Il est également question d'évaluer la production par rapport à la consommation, et d'étudier la possibilité de raccorder certaines communes ou entreprise au réseau de distribution voir de créer des nouveaux réseaux pour faciliter la consommation locale du gaz créé sur nos territoires. Une réflexion est en cours à l'échelle départementale dans le cadre du Pacte Ardennes. Plusieurs systèmes de rebours sont déjà prévus dans le département.

4. Etude de la vulnérabilité du territoire et pistes d'adaptation

a. Conditions météorologiques actuelles

Comme partout en France métropolitaine, le changement climatique est bien visible sur les températures en Champagne-Ardenne, avec une hausse marquée depuis les années 1980. Le réchauffement sur la période 1959-2009 est de l'ordre de 0,3°C par décennie. Il est plus marqué sur les températures maximales que sur les minimales. Au printemps et en été, les tendances sur les températures maximales dépassent +0,4°C par décennie.

En cohérence avec cette augmentation des températures, on compte sur la période 1959-2009 une moyenne de 3 à 4 jours de gel en moins par décennie. La tendance est exactement inverse sur les journées chaudes (dépassant 25°C) avec une augmentation de 3 à 4 jours par décennie.

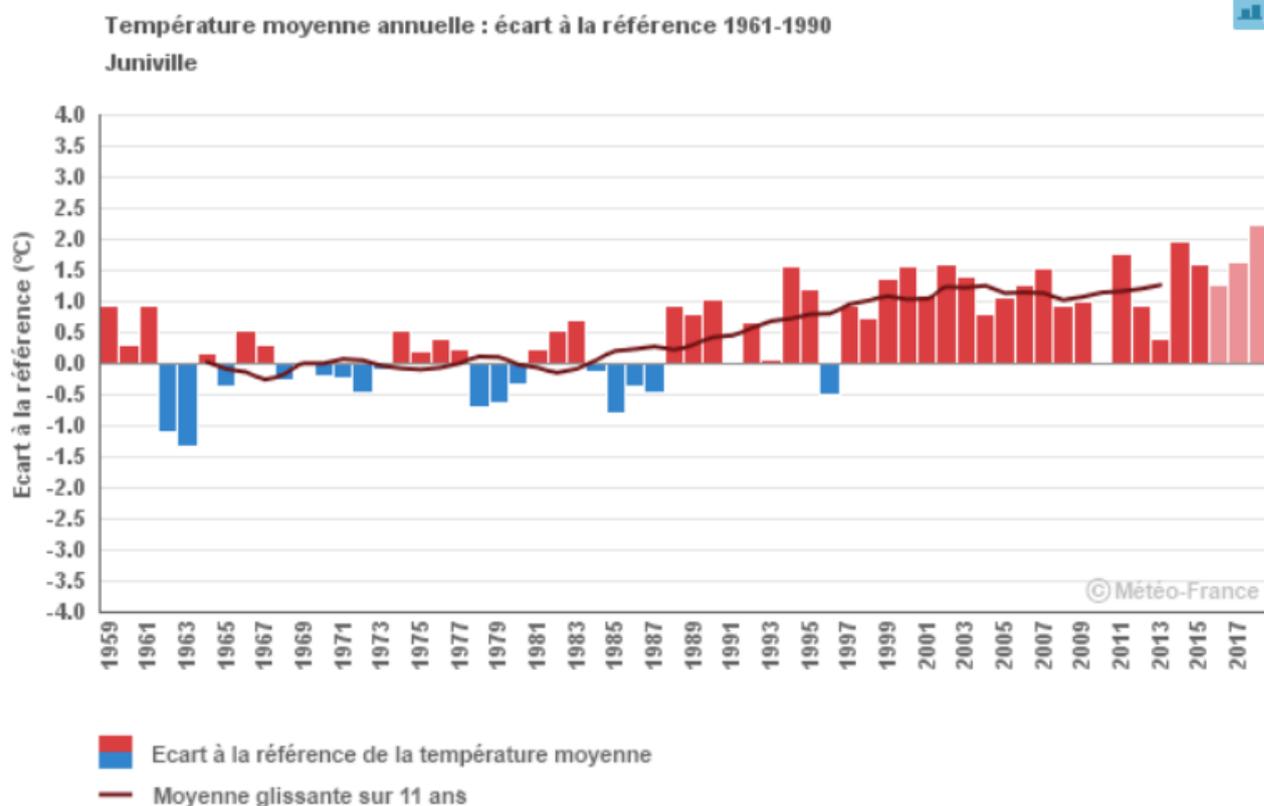


Figure 41: Température moyenne annuelle : écart à la référence 1961-1990 (source : <http://www.meteofrance.fr/climat-passe-et-futur/climathd>)

En ce qui concerne les précipitations, l'ampleur du changement climatique est plus difficile à apprécier, en raison de la forte variabilité d'une année sur l'autre. Sur la période 1959-2009, en Champagne-Ardenne, les tendances annuelles sur la pluviométrie sont néanmoins globalement orientées à la hausse.

Ces changements ont des impacts sur l'évaporation des sols, qui s'accroît, conduisant à des sécheresses plus fréquentes et plus intenses.

Au niveau de la station de Charleville-Mézières, on relève les mesures suivantes :

- ✓ Température moyenne annuelle : 9,84°C
- ✓ Précipitation moyennes annuelles : 969mm/an
- ✓ Nombre de jours chaud (avec $T \geq 25^{\circ}\text{C}$) : 37.86 j/an
- ✓ Nombre de jours de gel : 83.6 j/an (gelées de nuit) – 8.2 j/an (gelées toute la journée)
- ✓ Nombre de jour avec vent $>57\text{km/h}$: 17,44/an
- ✓ Nombre d'heure d'ensoleillement moyen annuel : 1572.95h /an

Source : *info-climat.fr*, *Climat HD*

b. Climat futur

Les projections du climat futur sont considérées selon 3 scénarios : scénario pessimiste (RCP8.5), scénario intermédiaire (RCP4.5) et scénario optimiste (RCP2.6).

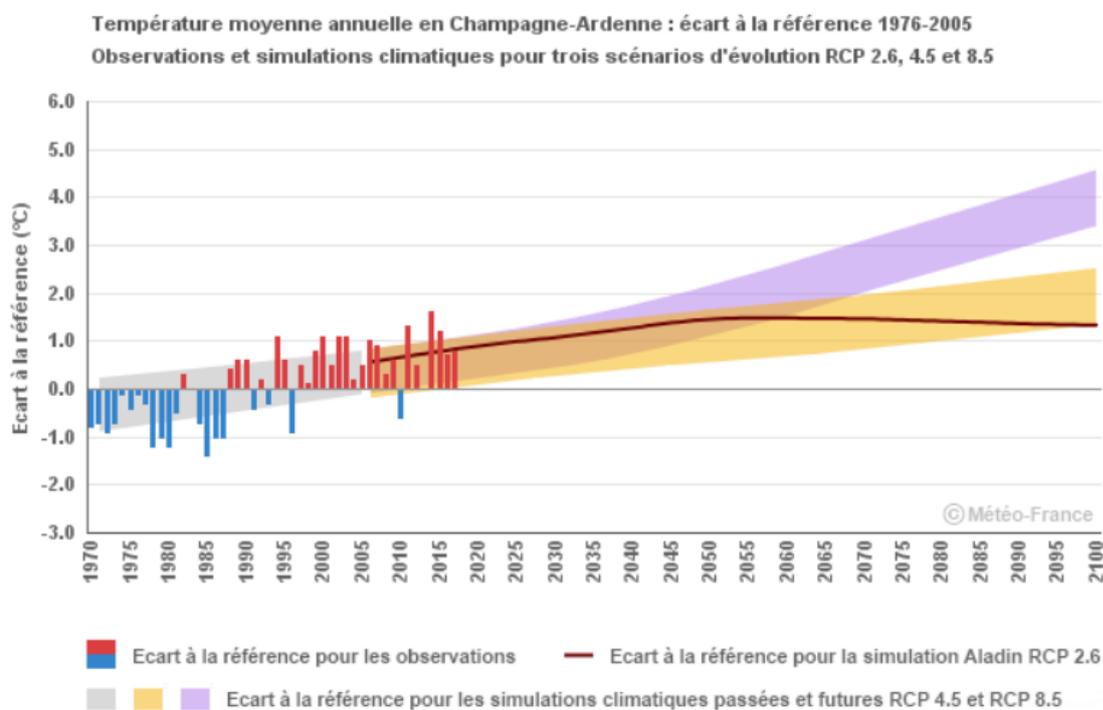


Figure 42: Température annuelle moyenne (Source : <http://www.meteofrance.fr/climat-passe-et-futur/climathd>)

Quel que soit le scénario, le réchauffement climatique se poursuivra au cours du XXI^e siècle en Champagne-Ardenne. Sans politique climatique efficace, le réchauffement pourrait atteindre près de 4°C à l'horizon 2071-2100 par rapport à la période 1976-2005.

Il n'y aura que peu d'évolution des précipitations annuelles au XXI^e siècle, mais des contrastes saisonniers plus poussés ainsi que la poursuite de la diminution du nombre de jours de gel et de l'augmentation du nombre de journées chaudes.

L'assèchement des sols sera également de plus en plus marqué au cours du XXI^e siècle en toute saison.

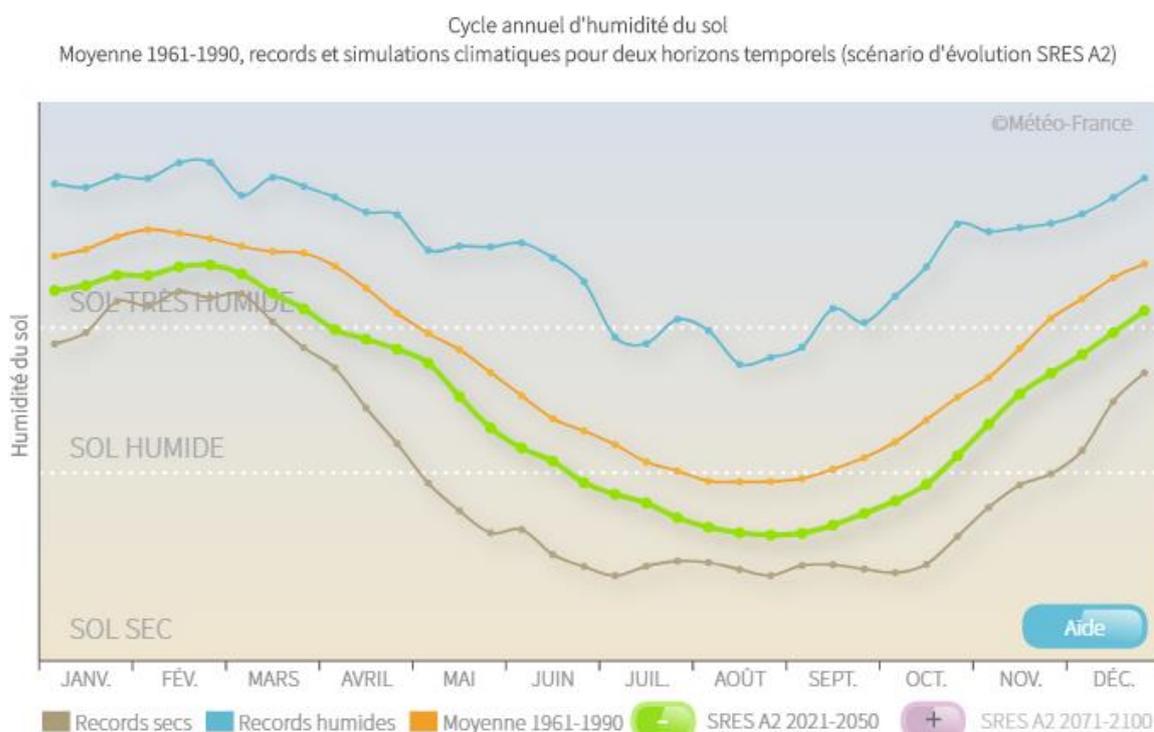


Figure 43: Cycle annuel d'humidité (Source : <http://www.meteofrance.fr/climat-passe-et-futur/climathd>)

Risques naturels et aléas climatiques à l'horizon 2050 :

- Sécheresse : malgré une quantité de précipitation annuelle similaire, le sol se déshydrate de plus en plus. Cette contradiction peut être expliquée par l'augmentation des températures en toutes saisons et principalement en période hivernale (pertes d'humidité du sol par les évaporations et l'évapotranspiration des végétaux plus important). Des vents plus forts peuvent contribuer également à la perte d'humidité.

- Tempêtes et vents violents : il est compliqué d'évaluer les changements dans le régime des vents dans le futur. Pour le moment d'après DRIAS-Climat, les prévisions des variations des vents en fonction des changements climatiques n'existent pas aujourd'hui.

c. Vulnérabilité : définitions

De manière générale, la vulnérabilité représente une condition résultant de facteurs physiques, sociaux, économiques ou environnementaux qui prédisposent les éléments exposés à la manifestation d'un aléa à subir des préjudices ou des dommages. Dans le cas du changement climatique, la vulnérabilité est le degré auquel les éléments d'un système (éléments tangibles et intangibles, comme la population, les réseaux et équipements permettant les services essentiels, le patrimoine, le milieu écologique ...) sont affectés par les effets défavorables des changements climatiques (incluant l'évolution du climat moyen et les phénomènes extrêmes). La vulnérabilité est fonction de la nature, de l'ampleur et du rythme de la variation du climat (alias l'exposition) à laquelle le système considéré est exposé et de la sensibilité de ce système à cette variation du climat.

La vulnérabilité au changement climatique n'est pas uniforme, elle présente plusieurs facettes, et varie dans le temps et l'espace. On peut la classer selon 7 axes :

- ✓ **La vulnérabilité physique**, qui concerne les dégâts matériels affectant les constructions (bâtiments, infrastructures). Par exemple, la déformation du revêtement d'une route ou le retrait/gonflement des argiles due à des températures/pluviométrie extrêmes.
- ✓ **La vulnérabilité environnementale**, qui concerne les effets sur l'environnement naturel. Par exemple, la migration d'espèces animales ou végétales suite à l'augmentation de la température d'un cours d'eau, ou la prolifération de moustiques favorisée par les épisodes pluvieux pendant les saisons chaudes.
- ✓ **La vulnérabilité économique**, qui concerne les effets sur les activités économiques à court ou long terme. Par exemple, sur l'agriculture (pluviométrie trop ou pas assez importante) ou les effets des inondations sur les zones d'activité (en zone non inondables sur les Crêtes) ou encore les coûts de remise en état, de rachat de stock, et de perte d'activité après l'inondation d'un local commercial pendant quelques jours.
- ✓ **La vulnérabilité sociale**, qui concerne les conséquences sur les populations et le lien social. Par exemple, l'isolement de personnes vivant seules suite à une inondation, ou les difficultés rencontrées par les personnes âgées fragiles pendant les épisodes de canicule.

- ✓ **La vulnérabilité sanitaire**, qui concerne les effets sur la santé publique. Par exemple, la propagation de maladies due à la présence d'eaux stagnantes suite à une inondation, ou l'excès de décès observé lors des épisodes de canicule.
- ✓ **La vulnérabilité culturelle**, qui concerne à la fois les dégâts matériels infligés au patrimoine culturel (monuments) et les effets sur la culture (traditions). Par exemple, la destruction d'un marché traditionnel par une tempête d'hiver, ou l'abandon de cultures fruitières régionales suite à l'évolution du climat.
- ✓ **La vulnérabilité institutionnelle**, qui concerne l'organisation et le fonctionnement des sociétés et des institutions (autorités en place, familles, tissu entrepreneurial, vie associative). Par exemple, la dégradation de l'image des autorités locales suite à une catastrophe naturelle mal gérée, ou la réduction de la disponibilité des secours lorsqu'une caserne de pompiers subit des inondations.

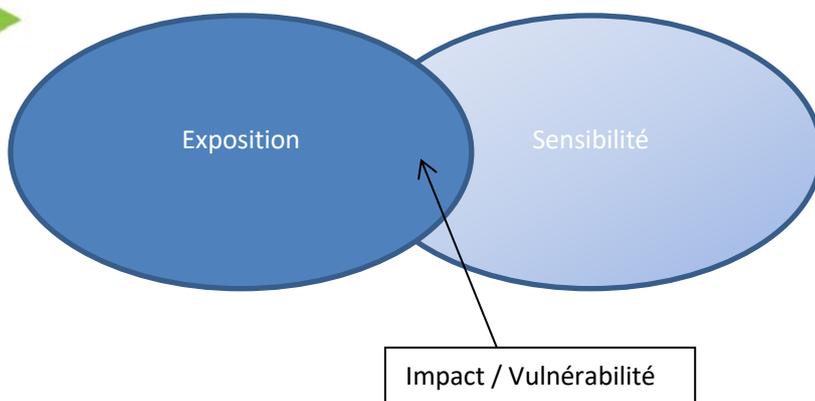


Figure 44 : Indicateurs de vulnérabilité d'un territoire au changement climatique (source ADEME)

d. Le diagnostic « impact climat »

Pour réaliser le diagnostic de vulnérabilité du territoire, nous nous sommes appuyés sur l'outil « Impact Climat » de l'ADEME qui permet, via l'intégration de différentes données (analyse de l'exposition passée, des catastrophes naturelles, de l'étude des projections climatiques sur le territoire à horizon plus ou moins lointain) d'étudier le niveau de vulnérabilité du territoire dans différents domaines et de trouver les premières briques pour la construction d'une démarche d'adaptation.

Le graphique ci-dessous présente la méthodologie de l'outil :

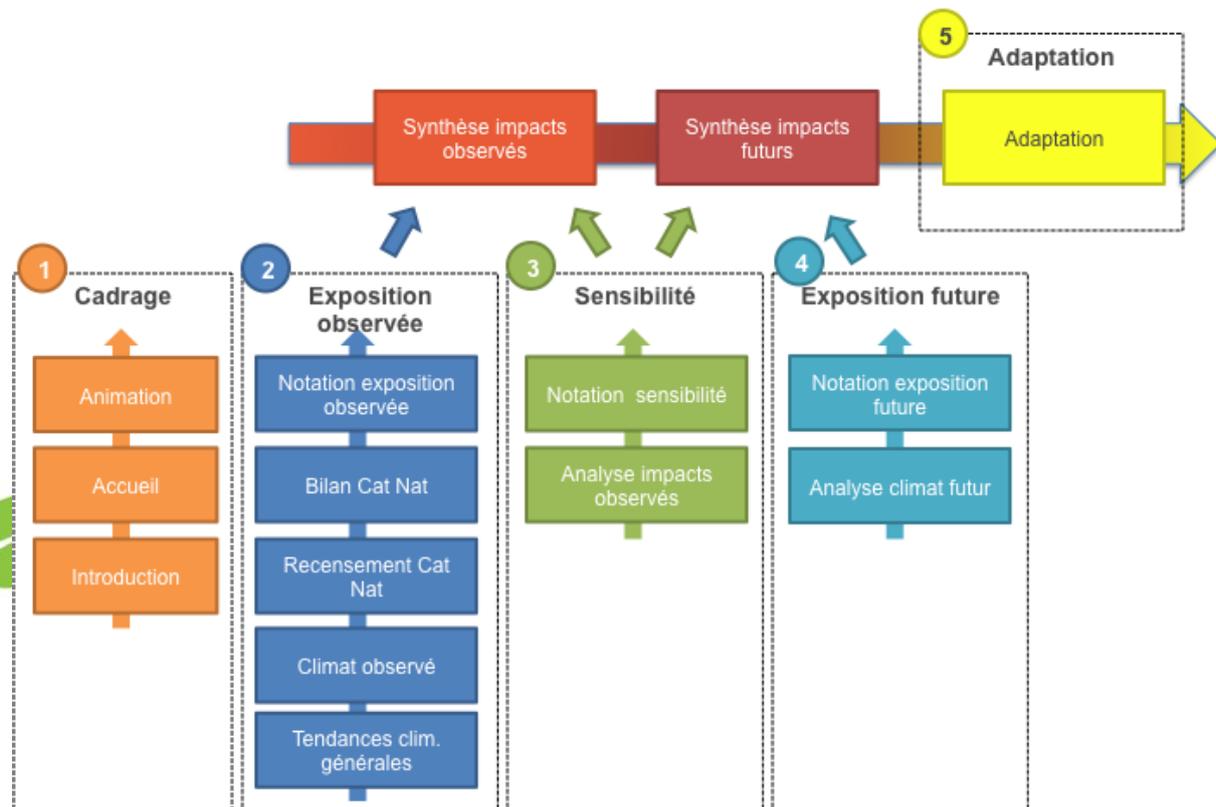


Figure 45: Méthodologie de l'outil "Impact Climat"

Quelques analyses :

Depuis 1987, ce sont 338 arrêtés de catastrophes naturelles qui ont été relevés sur le territoire, le plus souvent en hiver. La majorité des arrêtés sont dus à des inondations et coulées de boue et/ou liés à un mouvement de terrain. On en retrouve tout de même quelques-uns qui concernent les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols dû à la présence d'argile dans le sol.

Ex : « Inondation et coulées de boue » / « Inondation, coulée de boue et mouvement de terrain » / « Mouvement de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols »

12 thématiques principales peuvent être étudiées : Aménagement du territoire ; Bâtiment ; Réseaux ; Infrastructure ; Energie ; Ressources en eau ; Agriculture ; Milieux et écosystèmes ; Forêt ; Pêche, aquaculture et perliculture ; Tourisme ; Santé.

Dans notre étude, nous nous sommes basés principalement sur 4 thématiques principales du territoire : le bâtiment, la santé, l'agriculture et la forêt. Les deux dernières thématiques nous semblent les plus importantes car notre territoire n'est urbanisé qu'à 3%, le reste étant de la forêt, des prairies et des surfaces agricoles.

Parmi les différents impacts observés, tous renvoient à une sensibilité actuelle nulle à moyenne. La projection de ces sensibilités vers des horizons plus lointains, avec les projections climatiques futures augmentent de façon générale cette sensibilité.

✚ Sur la forêt

Avec le changement climatique, les espèces migrent vers le nord. A titre d'exemple, la vitesse de progression du chêne vert est de 100m/an. Il est important de remarquer que cette vitesse de migration est très faible (pour suivre les changements climatiques). Le déplacement vers le Nord des enveloppes bioclimatiques est estimé à 500km/siècle (soit 5km/an). Le risque potentiel est que les espèces locales n'aient pas le temps de s'adapter aux changements météorologiques, tandis que les espèces qui migrent du sud n'y seront pas encore implantées.

L'analyse sous forme d'une matrice FFOM donne un aperçu de l'étude :

| Forces | Faiblesses |
|--|--|
| Localisation favorable – bonne pluviométrie ; Bois de qualité ; Les chênes, espèce dominante, résistent au changement climatique ; Indice des risques d'incendie (IFM) faible ; | Incertitudes sur l'ampleur du CC est ces effets sur les écosystèmes forestiers ; Régime des vents futur indéterminés ; |
| Opportunités | Menaces |
| Allongement de la saison de végétation ; La forêt accomplit les fonctions écosystémiques notamment la fonction épuratoire des eaux ; | Assèchement des sols plus marqué ; Développement des maladies et des organismes pathogènes ; Hêtre, épicéa et autres essences menacés par la diminution des précipitations estivales et l'augmentation des températures ; Migration d'espèces vers le Nord et risque de dépérissement ; |

Figure 46: Matrice FFOM de la forêt

✚ Sur l'agriculture

| Forces | Faiblesses |
|--|---|
| <p>Potentiel nourricier représente 9.2 fois les besoins de la population</p> <p>44% des surfaces enherbées valorisées par le pâturage</p> <p>Rendements stables jusqu'à 2030</p> | <p>Aménagement à prévoir (ex : systèmes d'irrigation)</p> |
| Opportunités | Menaces |
| <p>Conditions climatiques actuelles et futures favorables</p> <p>Allongement des saisons chaudes</p> <p>Augmentation des rendements</p> <p>Production de fourragère accrue</p> | <p>Dans la 2nd moitié du XXI^e siècle :</p> <p>- diminution des précipitations</p> <p>- déficit hydrique</p> |

Figure 47: Matrice FFOM de l'agriculture

e. Des pistes d'adaptation

✚ Sur la forêt

- ✓ Sensibiliser, former et accompagner les propriétaires des forêts à la gestion durable. Suivre et appliquer les directives des documents de gestion durable en forêt privée et consulter les guides de gestion sylvicole ;
- ✓ Valoriser la forêt par la mise en valeur de sa richesse faunistique et floristique (labellisation, aménagement des parcours de découvertes (tourisme vert et activités récréatives) ;
- ✓ Assurer le renouvellement de forêt dans le cadre d'une gestion durable (replantations systématiques) ;
- ✓ Privilégier la régénération naturelle sous réserve que cette dernière s'installe dans de courts délais, à une densité suffisante pour construire un peuplement d'avenir de qualité, et compatible avec la connaissance disponible sur l'adaptation au changement climatique ;
- ✓ Mieux gérer les premières éclaircies (arbre supporte mieux la taille précoce). La matière peut être valorisée en bois énergie ;
- ✓ Raccourcir les rotations sur les parcelles (ne pas laisser l'arbre vieillir jusqu'à un très grand âge) ;
- ✓ Adapter et diversifier les choix des essences aux conditions stationnaires (pédologiques, hydriques et météorologiques) et en assurer la surveillance ;

- ✓ Susciter les choix d'essences et d'itinéraires sylvicoles favorisant l'absorption du carbone et le développement de l'usage du bois à la place d'autres matériaux plus énergivores ou des énergies fossiles ;
- ✓ Minimiser l'impact lors des travaux forestiers, afin d'éviter le tassement du sol ;
- ✓ Lutter contre les espèces envahissantes ;
- ✓ Assurer le maintien de la fertilité des sols, tout en raisonnant l'utilisation de produits phytosanitaires. Il faut adapter les pratiques de la gestion afin d'éviter des déséquilibres nutritionnels et le manque d'eau mais aussi veiller de ne pas acidifier le sol par les apports des fertilisants ;
- ✓ Attacher une grande importance à la gestion de l'eau dans le peuplement afin de limiter les risques de stress hydrique ;
- ✓ Pour prévenir les risques d'érosion des sols, il faut proscrire les coupes à blanc, également susceptibles d'incidences néfastes sur la qualité des eaux et du paysage.
- ✓ Suivre la veille documentaire et appliquer les préconisations du schéma régional de gestion sylvicole (SRGS) dont les annexes vertes, DRA, SRA, SRCE, SRADDET, la documentation de Natura 2000... ;

Sur l'agriculture

- ✓ Anticiper les conditions climatiques futures : augmentation des températures, des teneurs en CO₂, diminution du nombre de gelées, allongement des périodes chaudes, décalage du calendrier des semis et des récoltes ;
- ✓ Anticiper la nécessité d'irrigation ;
- ✓ Valoriser d'avantage les prairies et développer l'agroforesterie ;
- ✓ Implantation d'inter-cultures ;
- ✓ Meilleure gestion des fertilisants azotés ;
- ✓ Non retournement de la terre ;

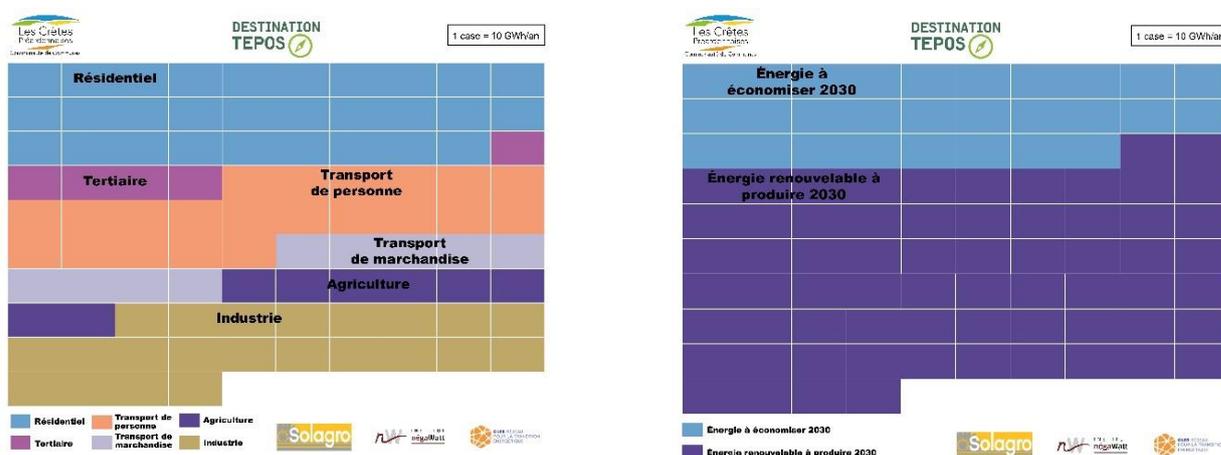
Aujourd'hui, la Communauté de Communes a réalisé son diagnostic de vulnérabilité via l'outil « impact climat » et met notamment en place des actions d'adaptation dans le domaine de l'agriculture, notamment à l'aide du dispositif Climagri. Des actions sont également prévues dans les écoles et sur l'adaptation des cours de récréations.

Chapitre 5 :

La stratégie territoriale

1. Les objectifs et leurs déclinaisons

Les objectifs généraux à l'horizon 2021, 2026, 2030 et 2050 ont été définis suite à un long travail de concertation impliquant les élus, les agents, les habitants, associations et entreprises du territoire. Les ateliers de concertation ont réuni plus d'une centaine de personnes qui ont échangés autour du dispositif « destination TEPOS ». Cet outil est une méthode de sensibilisation et d'appropriation des enjeux de la transition énergétique par les collectivités locales et acteurs locaux, en vue de la construction de plans d'action énergie sur les territoires. Développé par Solagro et l'Institut négaWatt, cette méthode s'appuie sur un tableau permettant l'évaluation simplifiée de la situation énergie-climat (diagnostic et potentiels), puis un plateau et des cartes à jouer permettant la co-construction du futur énergétique du territoire. Ci-dessous quelques photos présentant le support d'animation adapté au territoire des Crêtes Préardennaises.



Plateau coté 1 :

Réduction des consommations

Plateau coté 2 :

Production d'énergie renouvelable

Figure 48: Plateau de l'outil "Destination TEPOS"

Quelques exemples de cartes à placer :

Cartes « maîtrise de l'énergie »

RÉSIDENTIEL
Écogestes et efficacité énergétique des équipements pour 3100 familles

AGRICULTURE
Actions d'efficacité énergétique agricole sur l'équivalent de 14900 ha SAU
1/4 de la SAU

TRANSPORT DES PERSONNES
6% des déplacements locaux évités par des politiques d'urbanisme

TRANSPORT DE MARCHANDISE
Augmentation de la part du ferroutage, du taux de remplissage des camions, etc.
- 25% du potentiel

INDUSTRIE
Écologie industrielle, éco-conception.
8% du potentiel

TERTIAIRE
50 000 m² de bureaux ou 60 000 m² de commerces rénovés BBC

RÉSIDENTIEL
Rénover 900 maisons individuelles au niveau basse consommation

Cartes « production d'énergie renouvelable »

PHOTOVOLTAÏQUE
2500 places de parking avec ombrières ou 13 ha au sol

GÉOTHERMIE
600 logements équipés de PAC géothermale

HYDROÉLECTRICITÉ
2 nouveaux ouvrages (2MW) ou 133 optimisés (30kW)

SOLAIRE THERMIQUE
2500 maisons avec chauffe-eau solaire

BOIS ÉNERGIE
Exportation de bois : 3000 tonnes de bois

BOIS ÉNERGIE
40 chaufferies bois de 100 kW ou 13 chaufferies bois de 300 kW

ÉOLIEN
Production actuelle de l'éolien

Figure 49: Cartes de l'outil "Destination TEPOS"

A la suite de l'ensemble de ces animations (5 séances de 4h environ avec élus, agents de la collectivité, acteurs du territoire, habitants, ...), nous avons pu définir les objectifs suivants :

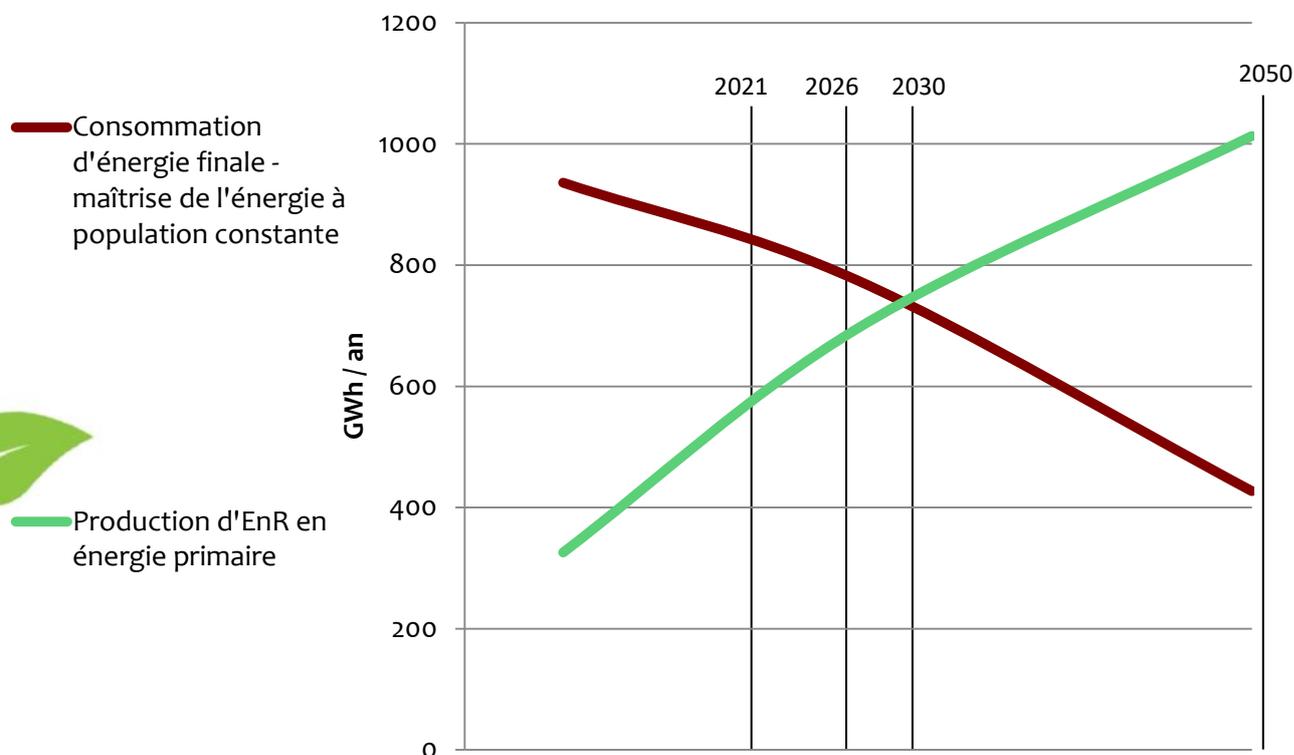


Figure 50: Graphique d'évolution des consommations et productions

| | 2005 | 2016 | 2021 | 2026 | 2030 | 2050 |
|--|------|------|------|------|------|------|
| Consommation énergétique (GWh) | 1105 | 940 | 829 | 796 | 707 | 409 |
| Taux de réduction (%) | | 15% | 25% | 28% | 36% | 63% |
| Emissions de GES (ktCO ₂ e) | 489 | 399 | 377 | 350 | 294 | 226 |
| Taux de réduction (%) | | 18% | 23% | 29% | 40% | 54% |
| Production d'ENRs | 131 | 333 | 590 | 690 | 707 | 1013 |
| Taux de couverture (%) | | 35% | 71% | 86% | 100% | 148% |

Figure 51 : Objectifs globaux

| | | 2005 | 2016 | 2021 | 2026 | 2030 | 2050 |
|---|-------------------|-------|--------|-------|-------|-------|-------|
| Consommation énergétique (GWh) | | | | | | | |
| Transport de personnes | Energie | 198,8 | 202,1 | 183,2 | 164,2 | 149 | 73,1 |
| | Taux de réduction | | -1,7% | 7,9% | 17,4% | 25,1% | 63,2% |
| Transport de marchandise | Energie | 81,2 | 82,6 | 77 | 71,4 | 67 | 44,8 |
| | Taux de réduction | | -1,7% | 5,2% | 12% | 17,5% | 44,9% |
| Résidentiel | Energie | 212,5 | 249,0 | 226,9 | 204,7 | 187 | 98,4 |
| | Taux de réduction | | -17,2% | -6,8% | 3,7% | 12% | 53,7% |
| Tertiaire | Energie | 42,4 | 43,3 | 37,8 | 32,4 | 28 | 6,1 |
| | Taux de réduction | | -2,1% | 10,8% | 23,7% | 34% | 85,5% |
| Agriculture | Energie | 75,5 | 66,9 | 64,1 | 61,3 | 59 | 47,7 |
| | Taux de réduction | | 11,4% | 15,1% | 18,9% | 21,9% | 36,8% |
| Industrie | Energie | 495 | 296,1 | 267,9 | 239,6 | 217,0 | 104,0 |
| | Taux de réduction | | 40,2% | 45,9% | 51,6% | 56,2% | 79,0% |
| Emissions de GES (ktCO₂e) | | | | | | | |
| Transport de personnes | Emissions | 52,8 | 51,4 | 47,6 | 42,7 | 34,5 | 19 |
| | Taux de réduction | | 2,7% | 9,8% | 19,2% | 23,7% | 64% |
| Transport de marchandise | Emissions | 21,6 | 21,0 | 20,0 | 18,6 | 15,5 | 11,6 |
| | Taux de réduction | | 2,8% | 7,2% | 13,9% | 17,2% | 46,1% |
| Résidentiel | Emissions | 21,2 | 23,3 | 21,9 | 19,8 | 16,1 | 9,5 |
| | Taux de réduction | | -9,9% | -3,4% | 6,7% | 13,1% | 55,1% |
| Tertiaire | Emissions | 4,4 | 5,2 | 4,2 | 3,1 | 2,4 | 0,6 |
| | Taux de réduction | | -18,2% | 3,7% | 28,9% | 34,3 | 86,5% |
| Agriculture | Emissions | 233,7 | 223,5 | 206,2 | 197,1 | 169,2 | 153,5 |
| | Taux de réduction | | 4,4% | 11,8% | 15,6% | 16,7% | 34,3% |
| Industrie | Emissions | 151,4 | 70,3 | 72,8 | 65,1 | 52,5 | 28,3 |
| | Taux de réduction | | 53,6 | 51,9 | 57,0 | 54,4% | 81,3 |
| Déchets | Emissions | 3,5 | 3,8 | 3,8 | 3,5 | 3,5 | 3,5 |
| | Taux de réduction | | -8,6% | -8,6% | 0% | 0% | 0% |

Figure 52: Objectifs de réduction globaux (Source : ATMO Grand Est – Invent'AirV2019 – données corrigées du climat (pour les données 2005 et 2016))

Le plan d'action viendra donner des éléments concrets permettant la mise en application de ces objectifs.

Les objectifs TEPOS fixent à l'horizon 2030, une couverture totale des besoins en énergies renouvelables, c'est-à-dire, une production d'environ 707GWh. Il est difficile aujourd'hui de chiffrer de manière précise les objectifs en termes de productions d'énergie renouvelable. Cependant, afin de parvenir à ces résultats en 2030, et garder un mix énergétique, tout en prenant compte les ressources et potentiels du territoire il faudrait que l'on arrive à produire environ :

- 415GWh d'énergie éolienne (dont 177 actuellement, et plus d'une centaine pour des parcs autorisés mais pas encore construits).
- 190GWh de bois énergie (dont 145 actuellement)
- 37GWh de biogaz (dont moins de 1 actuellement)
- 47GWh de solaire photovoltaïque (dont moins de 1 actuellement)
- 4GWh de géothermie (dont moins de 1 actuellement)
- 7GWh de solaire thermique (dont moins de 1 actuellement)
- 7GWh d'hydroélectricité (dont 0 actuellement)

Selon les calculs de potentiel, il s'agirait donc d'exploiter le potentiel maximal (avec les technologies actuelles) que l'on a de géothermie et d'hydroélectricité et une grande partie du potentiel de solaire thermique et photovoltaïque en toiture. Ces objectifs sont donc très ambitieux.

Cependant, il faut bien garder à l'esprit que bon nombre de projets d'ENRs ne peuvent pas être entrepris par la collectivité directement, même si cette dernière reste facilitatrice. La mise en place de ces objectifs dépend donc également des politiques de soutiens nationaux au développement des énergies renouvelables.

Concernant les énergies de récupération et de stockage, ainsi que la livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur, nous avons également un potentiel assez faible car le territoire ne possède que très peu de grosses entreprises, qui sont plutôt éloignées des centres bourgs des villages. Cependant, certaines études ont tout de même été menées pour la création d'un réseau de chaleur avec récupération de chaleur fatale sans suite pour le moment.

Le diagnostic Clim'Agri ainsi que son plan d'action (repris dans ce plan Climat) nous donne des pistes pour ce qui est du renforcement du stockage de carbone sur le territoire, dans la végétation, les sols, ainsi que sur les productions biosourcées à usage autre qu'alimentaire. Ainsi que sur les questions d'adaptation au changement climatique dans le domaine de l'agriculture.

L'évolution des réseaux énergétique n'est pas non plus évidente à quantifier. Elle va pouvoir se faire au travers des différents projets d'ENRs qui vont voir le jour (postes sources, raccordement d'unités de méthanisation...). Nous travaillons également régulièrement avec les agents d'ENEDIS et de GRDF sur différents projets innovants afin de faire évoluer les capacités d'accompagnement des projets.

On peut essayer de définir des objectifs de réduction de l'ensemble des polluants par secteur d'activité, au vu des objectifs fixés de réduction des consommations et d'émissions de GES pour 2021, 2026, 2030 et 2050 et de la typologie des polluants par secteur.

Industrie :

| | | 2005 | 2016 | 2021 | 2026 | 2030 | 2050 |
|-----------------|-------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| PM10 | Emissions(t) | 129,7 | 43,8 | 43,1 | 38,5 | 34,9 | 16,7 |
| | Taux de réduction | | 66,2% | 66,8% | 70,3% | 73,1% | 87,1% |
| PM2,5 | Emissions(t) | 50,4 | 13,8 | 12,7 | 11,3 | 10,3 | 4,9 |
| | Taux de réduction | | 72,6% | 74,9% | 77,5% | 79,6% | 90,2% |
| COV | Emissions(t) | 204,9 | 119,0 | 71,8 | 64,2 | 58,2 | 27,9 |
| | Taux de réduction | | 41,9% | 65,0% | 68,7% | 71,6% | 86,4% |
| SO ₂ | Emissions(t) | 326,6 | 112,1 | 11 | 9,9 | 8,9 | 4,3 |
| | Taux de réduction | | 65,7% | 96,6% | 97% | 97,3% | 98,7% |
| NO _x | Emissions(t) | 309,2 | 46,3 | 28,9 | 25,9 | 23,4 | 11,2 |
| | Taux de réduction | | 85% | 90,6% | 91,6% | 92,4% | 96,4% |
| NH ₃ | Emissions(t) | 0,1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | Taux de réduction | | NA | NA | NA | NA | NA |

Figure 532: Objectifs du secteur de l'industrie

Résidentiel :

| | | 2005 | 2016 | 2021 | 2026 | 2030 | 2050 |
|-----------------|-------------------|-------|--------|-------|-------|-------|-------|
| PM10 | Emissions(t) | 103,6 | 94,7 | 80,8 | 72,9 | 66,6 | 35 |
| | Taux de réduction | | 8,6% | 22,0% | 29,6% | 35,7% | 66,2% |
| PM2,5 | Emissions(t) | 101,5 | 92,8 | 79,2 | 71,5 | 65,3 | 34,4 |
| | Taux de réduction | | 8,6% | 22,0% | 29,6% | 35,7% | 66,2% |
| COV | Emissions(t) | 329,8 | 265,3 | 247,0 | 222,9 | 203,6 | 107,2 |
| | Taux de réduction | | 19,6% | 25,1% | 32,4% | 38,3% | 67,5% |
| SO ₂ | Emissions(t) | 19,7 | 13,5 | 11,5 | 10,4 | 9,5 | 5,0 |
| | Taux de réduction | | 31,5% | 41,4% | 47,1% | 51,7% | 74,6% |
| NO _x | Emissions(t) | 34,4 | 41,5 | 35,6 | 32,2 | 29,4 | 15,5 |
| | Taux de réduction | | -20,6% | -3,6% | 6,5% | 14,6% | 55,1% |
| NH ₃ | Emissions(t) | 20,6 | 25,3 | 21,4 | 19,3 | 17,6 | 9,3 |
| | Taux de réduction | | -22,8% | -3,8% | 6,3% | 14,4% | 55,0% |

Figure 543: Objectifs du secteur résidentiel

Tertiaire :

| | | 2005 | 2016 | 2021 | 2026 | 2030 | 2050 |
|-----------------|-------------------|------|---------|---------|--------|--------|-------|
| PM10 | Emissions(t) | 0,6 | 1,7 | 1,4 | 1,2 | 1,0 | 0,2 |
| | Taux de réduction | | -183,3% | -129,2% | -96,1% | -69,7% | 62,8% |
| PM2,5 | Emissions(t) | 0,5 | 1,6 | 1,2 | 1,1 | 0,9 | 0,2 |
| | Taux de réduction | | -220% | -147,7% | -112% | -83,3% | 59,8% |
| COV | Emissions(t) | 0,8 | 0,7 | 0,6 | 0,5 | 0,4 | 0,1 |
| | Taux de réduction | | 12,5% | 30,1% | 40,2% | 48,2% | 88,6% |
| SO ₂ | Emissions(t) | 3,1 | 1,8 | 1,6 | 1,3 | 1,2 | 0,3 |
| | Taux de réduction | | 41,9% | 49,6% | 56,9% | 62,7% | 91,8% |
| NO _x | Emissions(t) | 4,6 | 7,1 | 5,8 | 4,9 | 4,3 | 0,9 |
| | Taux de réduction | | -54,3% | -25,1% | -7,1% | 7,4% | 79,7% |
| NH ₃ | Emissions(t) | 0 | 0,5 | 0,3 | 0,3 | 0,2 | 0,1 |
| | Taux de réduction | | NA | NA | NA | NA | NA |

Figure 554: Objectifs du secteur tertiaire

Agriculture :

| | | 2005 | 2016 | 2021 | 2026 | 2030 | 2050 |
|-----------------|-------------------|--------|-------|-------|-------|-------|-------|
| PM10 | Emissions(t) | 246,9 | 257,7 | 246,2 | 235,3 | 226,7 | 183,3 |
| | Taux de réduction | | -4,4% | 0,3% | 4,7% | 8,2% | 25,8% |
| PM2,5 | Emissions(t) | 71,6 | 60,8 | 57,0 | 54,5 | 52,5 | 42,4 |
| | Taux de réduction | | 15,1% | 20,4% | 23,9% | 26,7% | 40,8% |
| COV | Emissions(t) | 63 | 26,5 | 25,2 | 24,0 | 23,2 | 18,7 |
| | Taux de réduction | | 57,9% | 60,1% | 61,8% | 63,2% | 70,3% |
| SO ₂ | Emissions(t) | 20,1 | 0,4 | 0,4 | 0,4 | 0,4 | 0,3 |
| | Taux de réduction | | 98,0% | 98,1% | 98,2% | 98,3% | 98,6% |
| NO _x | Emissions(t) | 236,4 | 85,3 | 85,0 | 81,2 | 78,2 | 63,3 |
| | Taux de réduction | | 63,9% | 64,1% | 65,6% | 66,9% | 73,2% |
| NH ₃ | Emissions(t) | 1045,4 | 998,3 | 899,8 | 860,1 | 828,5 | 670,0 |
| | Taux de réduction | | 4,5% | 13,9% | 17,7% | 20,8% | 35,9% |

Figure 565: Objectifs du secteur agricole

Transport routier :

| | | 2005 | 2016 | 2021 | 2026 | 2030 | 2050 |
|-----------------|-------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| PM10 | Emissions(t) | 27,8 | 15,4 | 13,7 | 12,4 | 11,3 | 6,2 |
| | Taux de réduction | | 44,6% | 50,8% | 55,5% | 59,2% | 77,7% |
| PM2,5 | Emissions(t) | 24,7 | 12,0 | 10,6 | 9,6 | 8,8 | 4,8 |
| | Taux de réduction | | 51,4% | 57,2% | 61,2% | 64,4% | 80,6% |
| COV | Emissions(t) | 86,4 | 36,6 | 32,6 | 29,6 | 27,1 | 14,8 |
| | Taux de réduction | | 57,6% | 62,2% | 65,8% | 68,6% | 82,9% |
| SO ₂ | Emissions(t) | 2,3 | 0,5 | 0,5 | 0,4 | 0,4 | 0,2 |
| | Taux de réduction | | 78,3% | 80,0% | 81,9% | 83,4% | 90,9% |
| NO _x | Emissions(t) | 431,7 | 275,3 | 246,9 | 223,6 | 205,0 | 111,8 |
| | Taux de réduction | | 36,2% | 42,8% | 48,2% | 52,5% | 74,1% |
| NH ₃ | Emissions(t) | 5,4 | 3,0 | 2,7 | 2,4 | 2,2 | 1,2 |
| | Taux de réduction | | 44,4% | 50,6% | 55,3% | 59,0% | 77,6% |

Figure 576: Objectifs du secteur transport routier

Autres transports :

| | | 2005 | 2016 | 2021 | 2026 | 2030 | 2050 |
|-----------------|-------------------|------|-------|-------|-------|-------|-------|
| PM10 | Emissions(t) | 4,6 | 2,7 | 2,9 | 2,6 | 2,4 | 1,3 |
| | Taux de réduction | | 41,3% | 36,8% | 42,8% | 47,5% | 71,4% |
| PM2,5 | Emissions(t) | 1,6 | 0,9 | 1,0 | 0,9 | 0,9 | 0,5 |
| | Taux de réduction | | 43,8% | 35,5% | 41,6% | 46,4% | 70,8% |
| COV | Emissions(t) | 3,2 | 1,0 | 1,2 | 1,0 | 1,0 | 0,5 |
| | Taux de réduction | | 68,8% | 63,9% | 67,3% | 70,0% | 83,6% |
| SO ₂ | Emissions(t) | 1,8 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | Taux de réduction | | NA | NA | NA | NA | NA |
| NO _x | Emissions(t) | 28,4 | 9,1 | 9,1 | 8,2 | 7,5 | 4,1 |
| | Taux de réduction | | 68,0% | 68,1% | 71,1% | 73,5% | 85,5% |
| NH ₃ | Emissions(t) | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | Taux de réduction | | NA | NA | NA | NA | NA |

Figure 587: Objectifs du secteur "autres transports"

Globalement, cela nous donne comme objectifs sur l'ensemble des polluants :

| | | 2005 | 2016 | 2021 | Objectifs nationaux 2020 | 2026 | 2030 | Objectifs nationaux 2030 | 2050 |
|-----------------|-------------------|------|-------|-------|--------------------------|-------|-------|--------------------------|-------|
| PM10 | Emissions(t) | 513 | 416 | 387,9 | | 362,9 | 342,9 | | 242,8 |
| | Taux de réduction | | 18,9% | 24,4% | | 29,3% | 33,2% | | 52,7% |
| PM2,5 | Emissions(t) | 250 | 182 | 161,7 | | 148,8 | 138,5 | | 87,2 |
| | Taux de réduction | | 27,2% | 35,3% | 27% | 40,5% | 44,6% | 57% | 65,1% |
| COV | Emissions(t) | 690 | 450 | 378,3 | | 342,2 | 313,4 | | 169,2 |
| | Taux de réduction | | 34,8% | 45,2% | 43% | 50,4% | 54,6% | 52% | 75,5% |
| SO ₂ | Emissions(t) | 374 | 128 | 25 | | 22,4 | 20,3 | | 10 |
| | Taux de réduction | | 65,8% | 93,3% | 55% | 94% | 94,6% | 77% | 97,3% |
| NO _x | Emissions(t) | 1045 | 465 | 411,2 | | 376 | 347,8 | | 206,8 |
| | Taux de réduction | | 55,5% | 60,6% | 50% | 64% | 66,7% | 69% | 80,2% |
| NH ₃ | Emissions(t) | 1072 | 1027 | 924,1 | | 882,1 | 848,5 | | 680,5 |
| | Taux de réduction | | 4,2% | 13,8% | 4% | 17,7% | 20,8% | 13% | 36,5% |

Figure 598: Objectifs sur l'ensemble des secteurs

Les objectifs pour le territoire des Crêtes Préardennaises sont assez proches de ceux fixés par l'Etat au niveau national.

2. La réduction de la facture énergétique

Nous avons vu précédemment que le territoire est très fortement dépendant aux énergies fossiles (partie 3.c.) ce qui engendre des contraintes fortes sur la facture énergétique.

Les hypothèses retenues par l'ADEME (source AIE) dans l'outil « Destination TEPOS », permettent d'estimer les évolutions du prix du baril de pétrole : 46,73\$ en 2016, 134,50\$ en 2030, 155,00\$ en 2040 et 231,00\$ en 2050. Soit une hausse de 190% entre 2016 et 2030.

En compilant les résultats des différents groupes d'échange et de partage qui ont déterminé les objectifs du PCAET, nous arrivons à définir la facture énergétique actuelle, tendancielle et résultante de la stratégie du territoire :

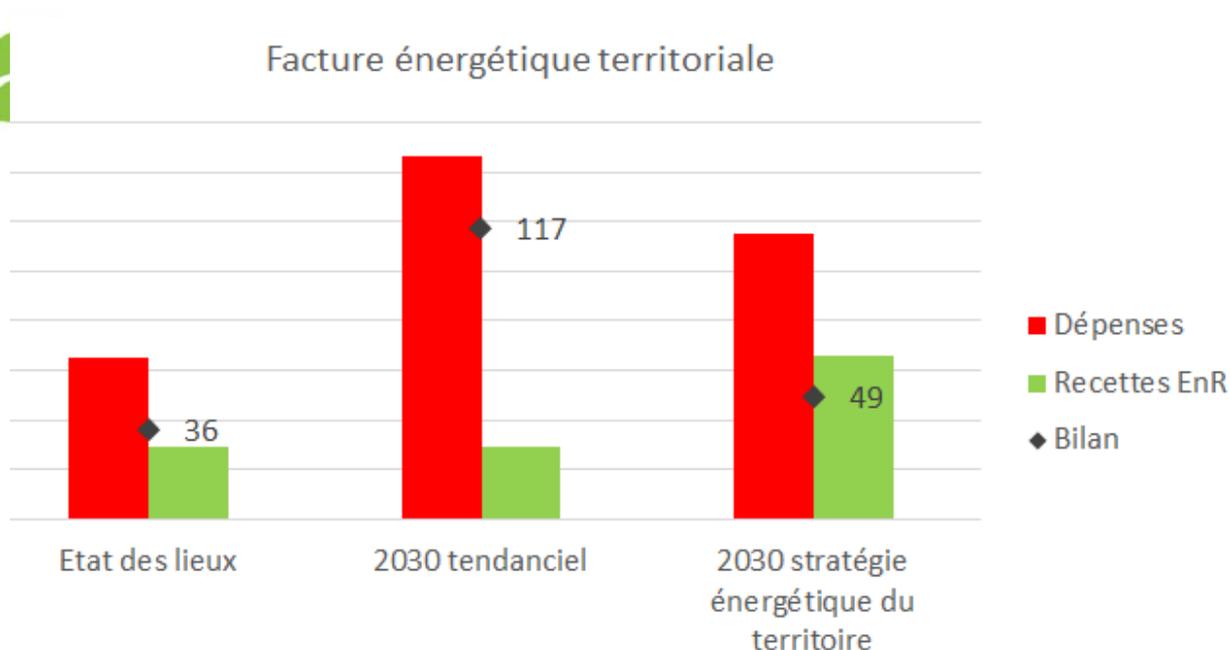


Figure 59: Facture énergétique territoriale

Avec un scénario ambitieux comme celui choisi dans le cadre de ce Plan Climat, la facture nette s'élève à 49 Millions d'€ au lieu de 117Millions.

3. La gouvernance

Il n'y a pas de service spécifique dédié à la transition énergétique et au Plan Climat car ces thématiques sont traitées de façon très transversale.

Le pilotage est porté par deux chargées de missions (Plan Climat et mobilité / Agriculture et alimentation durables) et un élu référent (2^e vice-président, en charge de la « Transition énergétique et écologique - Agriculture et alimentation durables »).

Un comité de pilotage composé d'une trentaine de personnes dont les services de l'Etat, des élus, des personnes de la société civile, des représentants d'associations et d'entreprises, des membres du conseil de développement, se réunit au minimum une fois par an pour valider les actions et proposer les grandes lignes pour l'année suivante.

Entre ces comités de pilotage, se réunit plus régulièrement l'équipe technique pour avancer sur les différentes actions.

Chacun des services est mis à contribution dans la mise en place de ce Plan Climat avec des actions dédiés aux différentes compétences.

4. Lien avec la stratégie Nationale Bas Carbone

Dans son rapport d'Octobre 2019, le Ministère annonce l'ambition d'atteindre la neutralité carbone dès 2050 et de réduire l'empreinte carbone des Français. De façon plus détaillé, il s'agit de trouver un équilibre entre les émissions de GES sur le territoire national et l'absorption de carbone (par les écosystèmes gérés par l'homme et par les procédés industriels). L'objectif étant d'atteindre le facteur 6 en 2050, c'est-à-dire de diviser par 6 nos émissions de GES par rapport à 1990.

Les objectifs fixés par la Communauté de Communes à l'horizon 2050 est de réduire de 69% les émissions par rapport à 2005, soit une division par 3,2 des émissions. Les chiffres de 1990 n'étant pas connus à l'échelle du territoire, cet objectif semble tout de même en accord avec la SNBC. D'autant plus, les émissions de GES sur le territoire sont dues à 56% au domaine agricole, qui, dans le SNBC propose une réduction de 46% d'ici 2050.

5. Lien avec le SRADDET et les documents d'urbanisme (SCOT/PLUi)

Les objectifs proposés par le SRADDET à l'échelle du Grand Est sont les suivants :

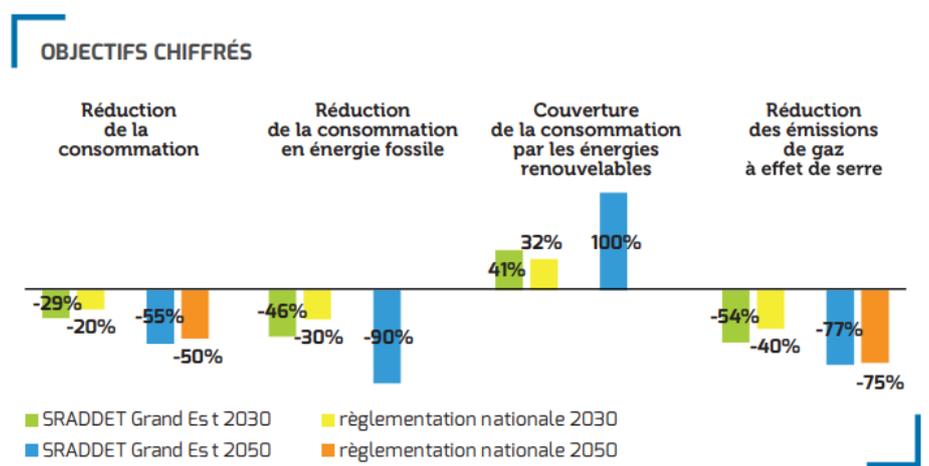


Figure 600: Objectifs chiffrés du SRADDET

Ils sont plus ambitieux que les objectifs nationaux à 2030 et 2050. De manière globale, les objectifs fixés par la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises sont cohérents avec ceux de la région ou la réglementation nationale.

Une territorialisation de ces objectifs du SRADDET à l'échelle du territoire nous montre que les objectifs fixés par la Communauté de Communes des Crêtes grâce au travail de concertation avec les acteurs sont tout à fait cohérents, et que la collectivité participera comme les autres à la réussite des objectifs.

Le présent PCAET prend en compte et est compatible avec le SRADDET. La collectivité n'est pas soumise à un PPA.

Un SCOT, lancé le 23 avril 2019 est également en cours d'élaboration sur le Sud Ardennes. Il regroupe 3 collectivités : la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises, celle du Pays Rethélois et celle de l'Argonne Ardennaise. Il est noté que le PCAET doit prendre en compte le SCOT. Ce document, commun au Sud Ardennes, est beaucoup moins ambitieux que le présent PCAET. Un accent est cependant mis, dans le cadre de son élaboration sur la consommation d'espace. Lors de l'élaboration du PAS (Projet d'Aménagement Stratégique), un groupe de travail spécifique « Transitions écologique, énergétique et climatique & Qualité des espaces naturels urbains » a également été mis en place.

Le PLU intercommunal, lancé le 22 octobre 2020 doit prendre en compte le PCAET et inversement. Nous souhaitons ancrer, dans ce document opposable, un certain nombre de critères liés aux enjeux AEC. Nous travaillerons notamment sur une approche environnementale de l'urbanisme (AEU) dans le cadre de son élaboration.

Chapitre 6 :

Le plan d'action

Le plan d'action a été construit selon les 4 axes du projet de territoire, afin de garder toute sa transversalité. La suite du rapport présente dans un premier temps un tableau récapitulatif de l'ensemble des actions puis chacune des 37 fiches actions détaillées. Afin d'évaluer également les « performances » des actions sur la dynamique de territoire, nous avons également essayé de relier chacune des actions stratégiques avec les Objectifs du Développement Durable (ODD).

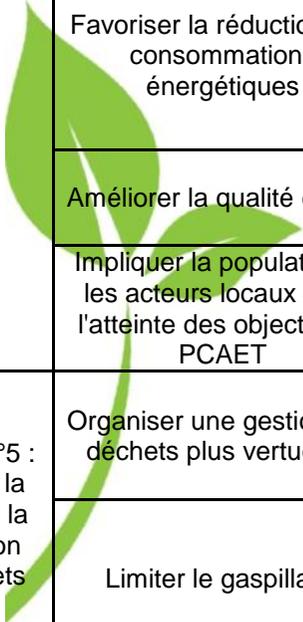
Défi n° 1 : Créer de la richesse à partir de nos ressources

| | Objectifs | N° | Actions stratégiques | Impact sur la réduction des consommations d'énergie | Impact sur la réduction des GES | Impact sur la production d'ENR | Coût | Temporalité | ODD s'y rattachant |
|--|--|---|--|---|---------------------------------|--------------------------------|-----------|-------------|------------------------|
| Chantier n°1 : Soutenir l'économie locale | Créer des conditions favorables à l'installation, au développement et à la reprise d'activités | 1.1 | Poursuivre l'accompagnement à l'installation et au développement d'entreprises dans les villages | ++ | ++ | + | € | 2022-2027 | 1 7 8 9 10 |
| | | 1.2 | Construire un bâtiment passif | ++ | ++ | ++ | €€€ | 2027 | |
| | 1.3 | Intégrer les acteurs de l'économie locale dans les projets de la collectivité | + | + | + | € | 2023-2027 | | |
| | 1.4 | Mettre en réseau les entreprises autour des enjeux AEC | + | + | + | € | 2023-2027 | | |

| | | | | | | | | | |
|---|---|-----|--|-----|-----|-----|----|-----------|---------------|
| Chantier n°2 : Faire du tourisme, un vecteur de développement économique | Valoriser les richesses patrimoniales | 2.1 | Développer une offre d'éco-tourisme | +++ | +++ | + | € | 2022-2027 | 3 |
| | Améliorer les capacités et conditions d'accueil des touristes - Professionnaliser les acteurs | 2.2 | Accompagner les hébergeurs et les porteurs de projets touristiques à la mise en œuvre des enjeux AEC | +++ | +++ | ++ | € | 2022-2027 | 8 11 13 |
| Chantier n°3 : Maintenir et promouvoir l'activité agricole | Soutenir le développement des circuits courts | 3.1 | Mettre en place un Plan d'Alimentation Territorial (PAT) | ++ | ++ | + | €€ | 2022-2027 | 1 2 |
| | Accompagner et promouvoir les nouvelles pratiques agricoles | 3.2 | Mettre en œuvre les actions du Clim'Agri | +++ | +++ | +++ | € | 2022-2027 | 3 6 |
| | Faciliter l'accessibilité au foncier | 3.3 | Soutenir le maraichage biologique et à la structuration de la filière | ++ | ++ | + | € | 2022-2027 | 7 8 |
| | | 3.4 | Limiter la consommation foncière dans les documents d'urbanisme | + | + | + | € | 2023-2027 | 13 15 |

Défi n°2 : Viser l'excellence environnementale

| | Objectifs | N° | Actions stratégiques | Impact sur la réduction des consommations d'énergie | Impact sur la réduction des GES | Impact sur la production d'ENR | Coût | Temporalité | ODD s'y rattachant |
|---|---|-----|---|---|---------------------------------|--------------------------------|------|-------------|--------------------|
| Chantier n°4 : Engager la transition énergétique | Développer la production d'énergies renouvelables | 4.1 | Développer le solaire thermique et photovoltaïque et les projets d'autoconsommation | + | +++ | +++ | € | 2022-2027 | 3 4 7 |
| | | 4.2 | Accompagner le développement de l'hydroélectricité, de l'éolien et de la géothermie | + | +++ | +++ | € | 2022-2027 | 8 10 11 |

| | | | | | | | | | |
|---|--|-----|--|-----|-----|-----|-----|-----------|----------|
|  | | 4.3 | Développer les réseaux de chaleur bois collectifs | + | +++ | +++ | € | 2022-2027 | 12 |
| | Favoriser la réduction des consommations énergétiques | 4.4 | Poursuivre la déclinaison du PCAET dans les communes (PCEC) | +++ | +++ | +++ | € | 2022-2027 | 13 |
| | | 4.5 | Accompagner la rénovation énergétique | +++ | +++ | ++ | €€ | 2022-2027 | 17 |
| | Améliorer la qualité de l'air | 4.6 | Poursuivre les mesures et la sensibilisation sur la qualité de l'air | + | + | + | € | 2022-2027 | |
| | Impliquer la population et les acteurs locaux dans l'atteinte des objectifs du PCAET | 4.7 | Accompagner les particuliers dans la prise en compte des enjeux AEC | +++ | +++ | ++ | € | 2022-2027 | |
| Chantier n°5 : Optimiser la collecte et la valorisation des déchets | Organiser une gestion des déchets plus vertueuse | 5.1 | Mettre en œuvre la redevance incitative | ++ | ++ | + | €€ | 2022-2027 | 2 |
| | | 5.2 | Favoriser la méthanisation agricole | + | ++ | +++ | € | 2023-2027 | 6 |
| | limiter le gaspillage | 5.3 | Poursuivre l'animation, la sensibilisation sur le gaspillage alimentaire et la gestion des déchets | ++ | ++ | + | € | 2022-2027 | 12 13 |
| Chantier n°6 : Préserver les milieux naturels | Préserver la ressource en eau | 6.1 | Poursuivre les actions pour l'assainissement des eaux usées | + | + | + | €€€ | 2022-2027 | 3 |
| | | 6.2 | Poursuivre les actions GEMAPI et en lien avec l'eau potable | + | + | + | € | 2022-2027 | 6 |
| | Préserver la biodiversité | 6.3 | Poursuivre les actions en lien avec la Trame Verte et Bleue | + | + | + | € | 2022-2027 | 14 |
| | Valoriser les milieux naturels | 6.4 | Poursuivre le programme Natura 2000 | + | + | + | € | 2022-2027 | 15 |

Défi n°3 : Développer les solidarités

| | Objectifs | N° | Actions stratégiques | Impact sur la réduction des consommations d'énergie | Impact sur la réduction des GES | Impact sur la production d'ENR | Coût | Temporalité | ODD s'y rattachant |
|---|--|-----|--|---|---------------------------------|--------------------------------|------|-------------|--------------------|
| Chantier n°7 : Améliorer les services à la population | Proposer une offre de logements adaptés | 7.1 | Programmer la rénovation thermique de logements intercommunaux et communaux | +++ | +++ | + | €€ | 2022-2027 | 1 3 |
| | Poursuivre la politique d'accueil de la petite enfance | 7.2 | Accompagner les acteurs de la petite enfance dans la mise en place des enjeux AEC | +++ | +++ | ++ | € | 2022-2027 | 4 7 8 |
| | Créer les conditions d'épanouissement de la jeunesse | 7.3 | Sensibiliser les jeunes aux enjeux AEC | ++ | ++ | ++ | € | 2022-2027 | 10 12 |
| | Accompagner, soutenir et mettre en réseau les acteurs | 7.4 | Accompagner, soutenir et mettre en réseau les acteurs autour des enjeux AEC | + | + | + | € | 2022-2027 | 13 |
| Chantier n°8 : Développer et améliorer l'accessibilité de l'offre culturelle et de loisirs | Mettre en place les équipements nécessaires | 8.1 | Mettre en place un programme de rénovation énergétique des gymnases | +++ | +++ | + | €€ | 2022-2027 | 12 13 |
| | Accompagner, soutenir et mettre en réseau les acteurs socioculturels pour développer l'offre | 8.2 | Accompagner, soutenir et mettre en réseau les acteurs socioculturels autour des enjeux AEC | + | + | + | € | 2023-2027 | 17 |

Défi n°4 : Renforcer la cohérence territoriale

| | Objectifs | N° | Actions stratégiques | Impact sur la réduction des consommations d'énergie | Impact sur la réduction des GES | Impact sur la production d'ENR | Coût | Temporalité | ODD s'y rattachant |
|--|---|------|--|---|---------------------------------|--------------------------------|------|-------------|----------------------|
| Chantier n°9 : Redynamiser le fonctionnement de la collectivité | Développer l'implication citoyenne | 9.1 | Accompagner et soutenir les projets citoyens | ++ | ++ | +++ | € | 2022-2027 | 3 |
| | Renforcer l'implication des élus dans le fonctionnement de la collectivité et la prise de nouvelles compétences | 9.2 | Intégrer les enjeux AEC dans le fonctionnement des collectivités | ++ | ++ | ++ | € | 2022-2027 | 4 10 11 |
| | Améliorer l'efficacité de la communication de la collectivité | 9.3 | Communiquer, animer, suivre et évaluer la politique Air Energie Climat | +++ | +++ | +++ | € | 2022-2027 | 12 13 17 |
| | Mettre en cohérence les programmes et créer des synergies entre acteurs | 9.4 | Obtenir le label Citergie | ++ | ++ | ++ | € | 2022-2027 | |
| Chantier n°10 : Mettre les outils de planification au service de la qualité de vie et de la préservation de l'identité du territoire | Préserver le bâti et les paysages | 10.1 | Mettre en place une AEU territoriale dans le cadre du PLUi | ++ | +++ | ++ | €€ | 2023-2027 | 3 5 9 |
| | Développer de nouvelles solutions de mobilité | 10.2 | Proposer une offre de mobilité diversifiée et adaptée à tous | +++ | +++ | + | €€ | 2023-2027 | 10 11 |
| | Améliorer la couverture internet et développer les outils liés | 10.3 | Développer les "France Services" | + | + | + | € | 2022-2027 | 12 13 16 17 |

Action stratégique 1-1 : Poursuivre l'accompagnement à l'installation et au développement d'entreprises dans les villages

| | |
|--|---|
| Description de l'action | <p>La Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises s'est donnée pour objectif de soutenir l'économie locale, de la relocaliser et d'aider le développement des entreprises. Pour mener à bien cette mission, elle met en place des conditions favorables à l'installation et au développement d'entreprises, notamment en développant des zones d'activités et en réhabilitant des locaux.</p> <p><u>Les zones d'activités :</u> La Communauté de Commune des Crêtes Préardennaises a aménagé quatre zones d'activités directement à proximité de l'autoroute A34 reliant Reims et Charleville-Mézières et ces zones sont quasiment toutes remplies. Une 5^{ème} zone d'activités va proposer à Lucquoy 3 lots à la vente à partir de janvier 2021. Des projets sont à l'étude à Saulces Monclin et Faissault.</p> <p><u>Les locaux professionnels :</u> La Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises aménage des locaux professionnels en rénovant des bâtiments sur son territoire. La priorité est de réhabiliter des friches industrielles qui dénaturent les villages et l'environnement pour proposer des locaux adaptés aux professionnels. Afin de favoriser le développement des entreprises, la Communauté de Communes a également choisi de mettre en place une politique de loyer attractif. En outre, les créateurs d'entreprises qui louent un local de la Communauté de Communes peuvent bénéficier du régime pépinière d'entreprise qui permet d'appliquer un loyer minoré sur une période de 2 ans : 50% du loyer de base la première année et 75% la deuxième année.</p> |
| Opérations | <p>Les entrepreneurs du territoire peuvent bénéficier d'une subvention au développement, à la reprise ou à la création d'entreprise ainsi qu'un accompagnement dans les démarches administratives.</p> <p>Les dépenses éligibles concernent des travaux, l'achat d'un fonds de commerce, de l'outillage ou du mobilier spécifique à l'activité professionnelle ou encore l'acquisition de véhicules dits ateliers ou de tournée.</p> <p>L'aide est versée sous forme d'une subvention de 30%, plafonnée à 4000€ pour la création et à 5 000€ pour le développement ou la reprise d'activité.</p> <p>Le taux de subvention peut être bonifié de 10% en cas d'investissement en lien avec le développement durable, de création d'emplois, de projet porté par un jeune ou une femme.</p> |
| Indicateurs de suivi / d'évaluation proposés | <ul style="list-style-type: none"> • Taux d'occupation des locaux disponibles • Nombre d'emplois sur les sites • Nombre de dossiers avec « bonification DD » |



TRANSITION

2030

| | |
|------------------------------------|--|
| Maitre d'ouvrage | Le Plan Climat des Crêtes Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises Entreprises |
| Partenaires (technique /financier) | Région Chambre de Commerce et d'Industrie Chambre de Métiers et de l'Artisanat ALEC 08 Enercoop Ardennes Champagne |

| Action stratégique 1-2 : Construire un bâtiment passif | |
|---|---|
| Description de l'action | <p>La Communauté de Communes s'engage volontairement dans des opérations de constructions innovantes et exemplaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bâtiment HQE en 2003 alors que la démarche était encore peu connue ; • Construction de 2 maisons bioclimatiques à ossature bois local utilisant un puits canadien, ouate de cellulose, en 2009 dans le cadre du pôle d'excellence rurale ayant une consommation à l'époque déjà inférieure aux obligations de la RT 2012. • Construction passive d'un béguinage sous label éco-quartier |
| Opérations | <p>Aujourd'hui, la Communauté de communes souhaite aller plus loin et s'engager dans la construction d'un bâtiment passif à Poix-Terron. La localisation est aussi importante car le bâtiment sera situé à proximité de la gare (quelques minutes à pied). Il s'agira d'un bâtiment à ossature bois utilisant des matériaux sains produits localement (le chanvre, la paille et ou la laine de mouton) pour l'isolation. L'objectif est également de solliciter le label bio-sourcé grâce à la mise en œuvre de ces matériaux.</p> <p>En parallèle, l'objectif est de monter un partenariat avec le CFA BTP de Poix-Terron pour faire intervenir les apprentis sur le chantier et les sensibiliser au concept de bâtiment passif, les artisans locaux pourront également être formés sur la plateforme Praxibat du CFA BTP. Ce bâtiment aura pour vocation d'être visité pour son aspect exemplaire car il existe encore très peu de bâtiments passifs sur le secteur. Il permettra de sensibiliser le grand public et des élus aux nouvelles manières de construire. Une formation sera également proposée aux occupants.</p> <p>Il s'agira d'un bâtiment tertiaire avec de la location de bureaux pour des professionnels ou pour pratiquer du télétravail.</p> |
| Indicateurs de suivi / d'évaluation proposés | <ul style="list-style-type: none"> • Consommation du bâtiment par rapport au référentiel : économies générées par rapport à un bâtiment tertiaire « classique » de la Communauté de Communes • Réalisation conforme à l'objectif initial |
| Maitre d'ouvrage | Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises |
| Partenaires (technique /financier) | <p>CFA BTP Enercoop Nord Est ALE08 Région Grand Est ADEME</p> |

| Action stratégique 1-3 : Intégrer des acteurs de l'économie locale dans les projets de la collectivité | |
|---|--|
| Description de l'action | <p>Le territoire des Crêtes Préardennaises est doté d'une culture et d'un savoir-faire spécifique. Il dispose d'un tissu économique assez varié et dense, mais peu pourvoyeur d'emplois : seulement 37 entreprises comptent plus de 10 salariés dont 7 de plus de 50 salariés.</p> <p>Le territoire compte environ 700 entreprises essentiellement dans le secteur de l'artisanat. Le secteur d'activité prépondérant est le secteur du bâtiment qui regroupe 30% des entreprises dans tous les corps de métiers. Le secteur agricole compte quant à lui 6% de la population active et est très diversifié.</p> <p>On compte également une cinquantaine de commerces type métiers de bouche (alimentation, boulangerie, boucherie).</p> <p>A noter également la présence de la structure d'insertion « Espace Environnement 08 » à Attigny.</p> |
| Opérations | <ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en valeur les entreprises et les savoirs faire <ul style="list-style-type: none"> • Proposer des visites de sites ou d'entreprises aux savoirs faire spécifiques • Valoriser les métiers non délocalisables 2. Travailler avec les entreprises de l'ESS <ul style="list-style-type: none"> • Travaux d'extérieur, maintien des cours d'eau et aménagement de petit patrimoine • Démarches administratives 3. Travailler avec les filières de l'écoconstruction <ul style="list-style-type: none"> • Répertorier les matériaux biosourcés, les filières de production et de transformation ainsi que les difficultés à leur déploiement • Agir sur la formation des acteurs et habitants 4. Travailler sur les achats (groupement, « éco-conditionnalité » des aides, bonifications, ...) 5. Valoriser les produits locaux (alimentaires ou non) <ul style="list-style-type: none"> • Dans la restauration : EHPAD, écoles, multi-accueils... • En multipliant les circuits de commercialisation : AMAP, vente directe, marchés, distributeurs, cueillette producteur, magasins de producteurs, multi-services, ... |
| Indicateurs de suivi / d'évaluation proposés | <ul style="list-style-type: none"> • Articles de presse • Nombre de visites organisées • Enquête de satisfaction • Nombre de structures ESS sur le territoire • Nombre de structures ESS partenaires • Coût annuel « confié » aux structures ESS • Evolution de la filière de l'écoconstruction • Nombre de restauration collective qui s'approvisionne en produits locaux |

| | |
|------------------------------------|---|
| Maitre d'ouvrage | <p>Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises Conseil départemental (pour les appels d'offres pour la restauration des collèges) Syndicats/Pôles scolaires</p> |
| Partenaires (technique /financier) | <p>Office de tourisme Office d'animation Structures de l'ESS Associations CFA Envirobot Entreprises et artisans Chambre d'agriculture Ecoles Citoyens Education nationale Restaurateur/ Traiteurs</p> |

| Action stratégique 1-4 : Mettre en réseau les entreprises autour des enjeux AEC | |
|--|--|
| Description de l'action | <p>Le territoire des Crêtes Préardennaises dispose d'un tissu économique assez varié et dense, mais peu pourvoyeur d'emplois : seulement 37 entreprises comptent plus de 10 salariés dont 7 de plus de 50 salariés.</p> <p>Le territoire compte environ 700 entreprises essentiellement du secteur de l'artisanat. Le secteur d'activité prépondérant est le secteur du bâtiment pour 30% des entreprises référencées regroupant tous les corps de métiers. On compte également une cinquantaine de commerces type métiers de bouche (alimentation, boulangerie, boucherie).</p> <p>Le développement économique de ces entreprises passe par la mise en réseau mais également par l'évaluation et la prise en compte des enjeux Air Energie Climat.</p> |
| Opérations | <ol style="list-style-type: none"> 1. Poursuivre l'animation du club d'entrepreneur des Crêtes <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des liens, retours d'expérience • Proposer des réflexions autour des thématiques AEC : mobilité, énergies renouvelable, économie circulaire, ... 2. Relayer les programmes d'accompagnement par les chambres consulaires <ul style="list-style-type: none"> • Auprès des industries via la CCI et leur dispositif de transition énergétique et écologique • Auprès des artisans via la chambre d'artisanat et leur « pass durable » 3. Accompagner la structuration de réseaux d'artisans pour améliorer la coordination de travaux de rénovation énergétique et leur financement. |
| Indicateurs de suivi / d'évaluation proposés | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de rencontres organisées • Nombre de thématiques AEC évoquées/ discutées • Nombres d'entrepreneurs participants • Nombre d'entreprises utilisatrices de ces dispositifs • Création d'un fichier d'entreprises • Economies générées |
| Maitre d'ouvrage | Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises |
| Partenaires (technique /financier) | Entreprises Club d'entrepreneur Communes Artisans Enercoop SEM Oktave Chambre de Commerce et d'Industrie Chambre d'Artisanat |

Action stratégique 2-1 : Développer une offre d'écotourisme

| | |
|--------------------------------|---|
| <p>Description de l'action</p> | <p>La Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises, territoire très rural de 22 000 habitants (22 habitants au km²) enchante et fascine aussi bien les habitants que les touristes. Située entre la Champagne et le massif Ardennais, elle a tout d'un territoire authentique : forêts mystérieuses, sentiers pittoresques, villages chargés d'histoire... Tout est rassemblé pour des amoureux de la nature et des paysages enchanteurs.</p> <p>Elle regroupe aujourd'hui un certain nombre de sites touristiques : Domaine de Vendresse (pêche, brasserie, aquarium, bassin tactile, aires de jeux et animations pour enfants), Domaine de la Vénerie à Signy L'Abbaye (parc accrobranche, cabanes perchées, camping, espace baignade, brasserie, sentiers de randonnée), Relais de Poste de Launois sur Vence (marché de producteurs, brocante, festivals, mariages, animations autour du cheval de trait ardennais...).</p> <p>A côté de ses sites, des associations locales proposent des animations en lien avec la découverte de la nature, de la biodiversité. On trouve également du tourisme fluvial sur le canal des Ardennes.</p> <p>Le territoire est visité aux trois quarts par des Français, mais on compte également des Belges, Néerlandais, Anglais, Allemands et d'autres nationalités. 1394 lits sont proposés, avec une majorité d'offre d'hébergement chez l'habitant (775 lits) mais aussi 2 campings, 4 structures d'hébergement de groupe et 3 hôtels.</p> <p>Notre territoire tourné vers le tourisme vert et attirant des populations du Nord de l'Europe très sensibles aux questions environnementales en font une destination privilégiée pour développer une gamme de produits éco tourisme. Les opportunités de son déploiement sont ici multiples.</p> |
| <p>Opérations</p> | <p>Plusieurs opérations peuvent être mises en place sur le territoire :</p> <p><u>Offre autour de la mobilité active :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Entretien et animation des sentiers de randonnée et de découverte • Relier les circuits de randonnées existants entre eux • Valorisation du canal des Ardennes et de la future voie verte • Amélioration de la signalétique : itinéraires vélos, hébergement, ... • Répertorier les hébergeurs sur les cartes de randonnées • Poursuivre la location de vélos à assistance électrique • Utiliser les lignes de chemin de fer pour vélo rail <p><u>Offre de « tourisme alternatif » :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Proposer une offre de « slow – tourism » ou tourisme sans |

| | |
|--|--|
| | <p>voiture</p> <ul style="list-style-type: none"> • Valoriser l'offre d'autopartage • Valoriser les zones blanches comme zones touristiques pour électro-sensibles ou tourisme « non connecté » • Créer des événements culturels • Créer un chemin des « énergies » |
| Indicateurs de suivi / d'évaluation proposés | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de kilomètres de sentiers entretenus et animés • Construction de la voie verte et installation de panneaux de signalétique • Nombre de visiteurs venus sans voiture • Nombre de visiteurs « écosensibles » • Nombre de panneaux, site internet avec les hébergeurs, etc. • Production de la carte des hébergeurs |
| Maitre d'ouvrage | Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises Office de tourisme |
| Partenaires (technique /financier) | ADT Associations de randonnée (FFRP, club alpin) Conseil départemental Hébergeurs Responsables de sites touristiques Eco labels |

| Action stratégique 2-2 : Accompagner les hébergeurs et les porteurs de projets touristiques à la mise en œuvre des enjeux AEC | |
|--|---|
| Description de l'action | <p>La Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises, territoire très rural de 22 000 habitants (22 habitants au km²) enchante et fascine aussi bien les habitants que les touristes. Située entre la Champagne et le massif Ardennais, elle a tout d'un territoire authentique : forêts mystérieuses, sentiers pittoresques, villages chargés d'histoire... Tout est rassemblé pour des amoureux de la nature et des paysages enchanteurs.</p> <p>Elle comprend aujourd'hui un certain nombre de sites touristiques : Domaine de Vendresse (pêcherie, brasserie, aquarium, bassin tactile, aires de jeux et animations pour enfants), Domaine de la Vénerie (parc accrobranche, cabanes perchées, camping, espace baignade, brasserie, sentiers de randonnée), Relais de Poste de Launois sur Vence (marché de producteurs, brocante, festivals, mariages, animations autour du cheval de trait ardennais...).</p> <p>A côté de ses sites, des associations locales proposent des animations en lien avec la découverte de la nature, de la biodiversité. On trouve également du tourisme fluvial sur le canal des Ardennes.</p> <p>L'offre en hébergement touristique comprend 1251 lits et se répartie de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 578 lits chez l'habitant • 494 lits en camping (2 campings) • 97 hébergements de groupe (4 structures) • 82 lits en hôtel (3 hôtels) |
| Opérations | <p>Plusieurs opérations sont proposées dans ce cadre :</p> <p>1. Poursuite du programme d'aide à l'hébergement et aux projets touristiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aide pour la création ou modernisation d'hébergement touristique (gîte, chambre d'hôte, camping, hébergement insolite). • Typologie des travaux : travaux de gros et second œuvre, signalétique, VRD, système de chauffage économique, site internet • Aide apportée : 20% d'aide plafonné à 25 000€ de dépenses • Bonus DD si utilisation de matériaux sains, équipements économes en énergies • Conditions : maintien de l'activité pendant 5 ans, adhésion à l'Office de Tourisme des Crêtes, présence sur le web • Budget annuel : 30 000€ <p>2. Accompagner les hébergeurs à l'intégration du Développement Durable dans leurs pratiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Utiliser la taxe de séjour pour financer des éco-boxes • Former des hébergeurs aux enjeux du Développement |

| | |
|--|---|
| | <p>Durable (économies d'énergie, circuits courts, gaspillage alimentaire, produits ménagers,)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire la promotion du label éco durable auprès des hébergeurs |
| Indicateurs de suivi / d'évaluation proposés | <ul style="list-style-type: none"> • Montant des aides « écoresponsabilité » attribuées • Nombre d'hébergeurs sur le territoire • Nombre d'hébergeurs labellisés • Nombre dossiers de demande de subvention • Nombre de dossiers aboutis/nbre de demande • Nombre eco-box distribuées/nbre d'hébergeur au total |
| Maitre d'ouvrage | <p>Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises Porteurs de projet privé Agence de Développement Touristique pour les formations</p> |
| Partenaires (technique /financier) | <p>Agence de Développement Touristique</p> |

Action stratégique 3-1 : Mettre en place un Plan d’Alimentation Territorial

| | |
|--------------------------------|--|
| <p>Description de l'action</p> | <p>Les projets alimentaires territoriaux (PAT) sont élaborés de manière concertée à l’initiative des acteurs d’un territoire. Ils visent à donner un cadre stratégique et opérationnel, à des actions partenariales répondant aux enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé. L’alimentation devient alors un axe intégrateur et structurant de mise en cohérence des politiques sectorielles sur ce territoire.</p> <p>Les enjeux de ce plan revêtent à la fois une dimension économique (structuration et consolidation des filières dans les territoires, rapprochement de l’offre et de la demande, maintien de la valeur ajoutée sur le territoire, contribution à l’installation d’agriculteurs et à la préservation des espaces agricoles), environnementale (développement de la consommation de produits locaux et de qualité, valorisation d’un nouveau mode de production agroécologique, dont la production biologique, préservation de l’eau et des paysages, lutte contre le gaspillage alimentaire, maintien et restauration de la biodiversité), et sociale (éducation alimentaire, création de liens, accessibilité sociale, don alimentaire, valorisation du patrimoine)</p> <p>Les Crêtes Préardennaises sont un territoire avec une agriculture importante et diversifiée et travaillent déjà depuis plusieurs années avec des acteurs agricoles : pôle d’excellence rural – valorisation de la ressource bois local en 2009 (salon du bois, construction de 2 maisons bioclimatiques), développement de la filière bois (construction d’une plateforme bois énergie et développement de chaudières collectives bois), pacte agriculture durable, réflexion sur le chanvre, mise en place de Clim’Agri, aide à l’introduction de produits locaux dans les cantines scolaires, marchés paysans....</p> |
| <p>Opérations</p> | <p>Fin 2020, la Communauté de de Communes des Crêtes va ouvrir un poste de chargé de mission « agriculture et alimentation en Transition », l’une de ces missions sera de travailler au lancement d’une étude pour la préfiguration d’un PAT.</p> <p>On pourra articuler ce PAT autour de 3 axes :</p> <p>1. <u>Production</u> Abandonner une partie de la production “minéral” au profit d’une diversification répondant aux besoins des consommateurs locaux.</p> <p>2. <u>Transformation, commerce</u> Outiller le territoire de moyens de transformation permettant de passer de la production brute à un produit utilisable par les consommateurs</p> <p>Organiser des circuits de rencontre et des outils de commercialisation entre producteurs et consommateurs</p> <p>3. <u>Consommation</u> Pour que le consommateur devienne consom’acteur. L’action est détaillée en annexe « Fiche de poste – Alimentation durable »</p> |

| | |
|--|--|
| Indicateurs de suivi / d'évaluation proposés | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de maraichers • Nombre d'outils de transformation • Nombre d'actions de communication • Etude d'opportunité réalisée • Enquête consommation • Evolution du taux de diversification |
| Maitre d'ouvrage | Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises |
| Partenaires (technique /financier) | Chambre d'agriculture Conseil départemental ADMR Agriculteurs Chambre des métiers Associations de consommateurs Famille Rurales Commerçants |

Action stratégique 3-2 : Mettre en œuvre les actions du Clim'Agri

| | |
|--------------------------------|---|
| <p>Description de l'action</p> | <p>La Communauté de Communes a mené et soutenu de nombreuses études et projets d'animation agricoles ces dix dernières années : le Pacte Agriculture Durable, Femmes en agriculture, le repérage territorial destiné à favoriser l'installation, une étude de faisabilité pour le développement des circuits courts alimentaires, un appui à l'émergence d'une structure de commercialisation... Elle soutient également la commercialisation des produits locaux : repas locaux dans les cantines, Marchés producteurs de pays, guide des producteurs...</p> <p>Pour compléter cette offre ainsi que ces connaissances sur le secteur agricole et la forêt (1^{er} secteur émetteur de GES, de PM10 et NH3, 2nd émetteur en PM2,5 et NOx, 4^{ème} secteur en termes de consommation d'énergie), la Communauté de Commune a souhaité approfondir sa politique AEC dans ce secteur via l'utilisation de l'outil ClimAgri proposé par l'ADEME. Cet outil permet de mettre en relation trois types d'indicateurs : les consommations d'énergie (directes et indirectes) de l'agriculture, les émissions de gaz à effet de serre (CO₂, CH₄, N₂O) et de polluants (NH₃, COVNI, NO_x, TSP, PM10, PM2.5), la production de matière première agricole (potentiel nourricier). Il s'inscrit dans une dynamique de territoire et a permis de rassembler et d'échanger avec un grand nombre d'acteurs agricole. Suite à ce diagnostic, deux scénarios d'évolution ont été définis. Le scénario le plus ambitieux, scénario porté par la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises, a été validé en avril 2018.</p> <p>Les objectifs fixés sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Couvrir 50% des consommations d'énergie du secteur agricole et sivicole par de l'énergie verte en 2030 et 100% en 2050 • Réduire de 31% les consommations énergétiques • Réduire de 34% les émissions de Gaz à Effet de Serre <p>La stratégie validée, basée sur 5 axes (animation du programme, agronomie, élevage, énergie et « société et territoire ») doit être conduite selon les priorités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proposer des opérations permettant d'augmenter le revenu des agriculteurs et bénéfiques pour l'environnement • Proposer des opérations neutres pour le revenu des agriculteurs et bénéfiques pour l'environnement • Proposer des opérations pouvant impacter le revenu des agriculteurs mais très bénéfiques sur l'environnement |
|--------------------------------|---|

| | |
|--|---|
| Opérations | <p>Cette fiche action sera réalisée par la chargée de mission agriculture – le détail de l'action est repris en annexe.</p> <p>Les opérations sont réparties selon 5 axes :</p> <p>AXE 1 : Animation du dispositif</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comité de pilotage et comité technique • Création d'un label « Clim'Agri des Crêtes » • Communication écrite • Journées à la ferme et voyages d'études • Évaluation intermédiaire et finale <p>AXE 2 : Une économie au service de systèmes de cultures économes en intrants</p> <ul style="list-style-type: none"> • Valoriser les engrais organiques • Planter d'avantages de couverts intermédiaires • Raisonner les quantités d'engrais minéraux • Choisir les formes d'intrants minéraux • Substituer l'azote de synthèse par la fixation symbiotique de l'azote • Modifier les systèmes de production • Augmenter le potentiel nourricier du territoire, production de légumes <p>AXE 3 : Gestion des troupeaux et alimentation optimisée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conduire son troupeau • Ajuster les rations • Optimiser la gestion des fourrages <p>AXE 4 : Production d'ENR et valorisation des ressources locales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduire les consommations d'énergie directes (-20%) • Développer la production d'énergie renouvelable <p>AXE 5 : La territorialisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyser globalement les systèmes de production selon les enjeux énergie-émission-carbone • Développer la production de bois forestier • Développer l'arbre dans les paysages agricoles (Haies, agroforesterie) • Échanger les parcelles agricoles • Augmenter l'indépendance du territoire pour la production agricole • Renforcer et optimiser les circuits courts |
| Indicateurs de suivi / d'évaluation proposés | <ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic ou auto – diagnostic des exploitations par rapport à leur pratiques (un outil existe en ligne) • Puissance de photovoltaïque installés • Surface agricole utile • Surface agricole labélisée BIO • Km de haies plantées • Nombre de journées de sensibilisation / formation / visite / etc. |

| | |
|------------------------------------|---|
| Maitre d'ouvrage | <p>Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises</p> |
| Partenaires (technique /financier) | <p> Groupement de Développement Agricole (GDA) Agriculteurs Lycées agricoles Chambre d'agriculture ONF CRPF COFA Prosylva PEFC DEXEL Structure de stations de biogaz Centres de recherche ALE08 FDCUMA CER France ELVEA 08 FRAB Agrobio 08 Vétérinaire SAFER Terre de Liens Agence de l'eau GIEE ATMO Grand Est Vivescia Luzéal IDELE ACE ReNArd Communes </p> |

| Action stratégique 3-3 : Soutenir le maraîchage biologique et la structuration de la filière | |
|---|--|
| Description de l'action | <p>La Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises accompagne et soutient les projets en faveur du développement d'une filière alimentaire locale et des circuits courts. Le territoire souhaite faciliter l'installation de maraîchers bio en mobilisant du foncier agricole et en facilitant leur installation. Une convention a été signée avec la SAFER pour acquérir quelques hectares de terres sur le secteur du territoire le plus favorable à ce type de production. En parallèle, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé dans les réseaux « agricoles » afin de trouver des porteurs de projets souhaitant s'installer en maraîchage sur de petites surfaces et souhaitent faire de la vente en circuits courts. Aujourd'hui, un seul des deux secteurs a trouvé preneur.</p> <p>Pour faciliter l'aménagement du maraîcher, la CCCPA propose d'aménager les terres avec un local de production/transformation et des serres pour garantir une production optimale. La FRAB (Fédération Régionale Agriculture Biologique) et Terres de Lien sont mobilisés pour accompagner la collectivité dans son projet. Ils réalisent une étude de faisabilité avant que la collectivité ne s'engage dans les travaux.</p> <p>L'agriculture sur les Crêtes se caractérise majoritairement par des systèmes de polyculture élevage et de vergers avec seuls quelques maraîchers et maraîchers biologique.</p> |
| Opérations | <p>On retrouve une partie de ces opérations dans le dispositif Clim'Agri, action n° 3.2.</p> <p><u>Soutien au maraîchage biologique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Faciliter l'installation de maraîchers via un repérage des terres agricoles disponibles et fertiles en relation avec la SAFER et Terre de Lien • Aider à passer des conventions d'approvisionnement avec les collèges et les lycées • Faciliter les associations de producteurs <p><u>Structuration de la filière :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le développement du maraîchage bio sur les aires d'alimentation de captages • Aide et accompagnement selon le programme des Crêtes : <p><i>Aide aux agriculteurs :</i> bonification de 10% de la subvention accordée pour l'achat de matériel (réduction de la pénibilité du travail, protection des nuisibles, contre les aléas climatiques, favorisant la production de plants) – (dispositif n°2)</p> <p><i>Aide à l'investissement</i> de pour les activités de diversification (outil de désherbage mécanique ou pour la conduite des cultures ou des animaux, de transformation et de conditionnement (dispositif n°5)</p> |

| | |
|--|---|
| | <p><i>Aide à la commercialisation en circuit courts et vente directe (création de points de vente directe, matériel, site en ligne, ...) (dispositif n°6)</i></p> |
| Indicateurs de suivi / d'évaluation proposés | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de maraîchers • Nombre de maraîchers biologique • Nombre de conventions des établissements scolaire avec les maraîchers • Nombre de dossiers de maraîchage aidés • Evolution du ratio maraîchage conventionnel/ maraichage bio |
| Maitre d'ouvrage | Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises |
| Partenaires (technique /financier) | <p>Agriculteurs SAFER Terre de Lien Chambre d'agriculture Agro bio FRAB</p> |

| Action stratégique 3-4 : Limiter la consommation foncière dans les documents d'urbanisme | |
|---|---|
| Description de l'action | <p>La Communauté de Communes peut agir sur certains documents d'urbanisme en cours d'élaboration afin de limiter l'artificialisation des terres agricoles, tout en prenant en compte les enjeux du territoire.</p> <p>Le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), est un document d'urbanisme qui, à l'échelle des 3 EPCI constituant son périmètre (Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises, Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise, Communauté de Communes du Pays Rethélois) a pour objectif de déterminer un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles (habitat, mobilité, environnement, paysage, d'aménagement commercial, lutte contre la consommation foncière). L'élaboration du SCOT est en cours (phase diagnostic). Son approbation est prévue pour mai 2023.</p> <p>Le PLUi est un document d'urbanisme qui doit tenir compte et utiliser les prescriptions des SCOT, à l'échelle de la communauté de communes. Il étudie le fonctionnement et les enjeux du territoire, construit un projet de développement durable et le formalise dans des règles d'utilisation du sol. C'est une réflexion de fond sur la maîtrise du devenir de la Communauté de Communes en tenant compte des problématiques actuelles et à venir, les solutions choisies et leur traduction en termes de planification territoriale. C'est un travail participatif associant toutes les communes quel que soit leur taille, les habitants, les partenaires et services de l'Etat. Le lancement du PLUi du territoire est prévu pour fin 2020. Son élaboration durera environ 5 ans.</p> <p>Cette fiche action renvoie également à la fiche action 9.3 traitant de la mise en place d'une AEU territoriale dans le cadre du PLUi.</p> |
| Opérations | <p>La consommation foncière est bien souvent réalisée au détriment de parcelles agricoles, plusieurs opérations peuvent être mise en place afin de limiter cette consommation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Limiter les dents creuses – effectuer des recensements des bâtiments vacants • Remplir les zones d'activités existantes au maximum • Préserver des zones agricoles et naturelles : éléments de paysage, ceintures péri-urbaines |
| Indicateurs de suivi / d'évaluation proposés | <ul style="list-style-type: none"> • Surface à urbaniser dans le PLUi • Nombre de permis de construire • Recensement effectué • Oasis de la biodiversité générés |
| Maitre d'ouvrage | Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises |
| Partenaires (technique /financier) | Communes Chambre d'agriculture FRAB / Agro bio ReNArd CENCA |
| 116 | Associations de consommateurs et de préservation du patrimoine |

| Action stratégique 4-1 : Développer le solaire thermique, photovoltaïque et les projets d'autoconsommation | |
|---|---|
| Description de l'action | <p>La Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises s'est engagée dans des objectifs ambitieux de développement des énergies renouvelables sur son territoire et souhaite couvrir 100% de ses besoins en énergies renouvelables d'ici 2030. C'est au travers d'un mix énergétique qu'elle souhaite y parvenir.</p> <p>Les potentiels de production de chaque énergie renouvelable et de récupération et chacune d'entre elles doit être développée.</p> <p>Le solaire, encore sous développé dans notre région dispose d'un potentiel important, qu'il s'agisse du solaire thermique ou photovoltaïque ou encore de système hybrides. Cette fiche action a pour objectif de préciser les modalités de déploiement du solaire sur notre territoire.</p> |
| Opérations | <p>Cette action peut se décliner selon les publics cible :</p> <p><u>Habitants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Aider les foyers à s'équiper de panneaux solaires thermique et photovoltaïques afin de favoriser l'autonomie énergétique des foyers. • Proposer des dispositifs innovants pour faciliter « l'accessibilité » et l'investissement et en faire la promotion • Faire la promotion du cadastre solaire. <p><u>Entreprises, artisans, agriculteurs, industriels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les acteurs aux avantages d'un projet solaire en fonction de leur besoin (photovoltaïque, thermique, ...) • Accompagner les porteurs de projets • Proposer des dispositifs innovants pour faciliter « l'accessibilité » et l'investissement et en faire la promotion • Faire la promotion du cadastre solaire • Favoriser le déploiement sur les bâtiments de grande taille : bâtiments agricoles, hangars de stockage, ... <p><u>Collectivités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner et sensibiliser les communes en PCEC afin de faire émerger des projets sur les bâtiments de grande taille. • Faire la promotion du cadastre solaire et des projets de centrales villageoises • Etudier systématiquement la faisabilité d'une installation photovoltaïque sur les constructions de la Communauté de Communes en neuf ou en réhabilitation. <p>De manière générale, la question du déploiement de l'énergie solaire se pose aussi sur d'autres projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réflexion sur le couplage « photovoltaïques » et mobilité électrique • Participer au déploiement du solaire sur le département avec les réflexions menées dans le cadre du Pacte Ardennes et les projets au sol. • Réfléchir à l'intégration du solaire dans les règlements du PLUi |

| | |
|--|---|
| | <p>Pour l'ensemble des acteurs, il sera nécessaire également de diffuser la « culture » de projets citoyens et leur valeur ajoutée sur les retombées économiques du territoire.</p> <p>Sur le déploiement du solaire, il s'agira également de travailler en partenariat avec les différentes instances. Un travail tout particulier sera à réaliser avec l'Architecte de Bâtiments de France.</p> |
| Indicateurs de suivi / d'évaluation proposés | <ul style="list-style-type: none"> • Energie électrique produite (kWh de solaire photovoltaïque - injection réseau) • Puissance installée • Nombre de logements/bâtiments équipés en solaire thermique • Evolution de la couverture énergétique produite/consommation |
| Maitre d'ouvrage | <ul style="list-style-type: none"> • Particuliers • Entreprises • Agriculteurs • Communes - Communauté de communes |
| Partenaires (technique /financier) | <ul style="list-style-type: none"> • ALE08 • ATMO Grand Est • CCI • Chambre des métiers • Chambre d'agriculture • Membres du Pacte Ardennes |

| Action stratégique 4-2 : Accompagner le développement de l'éolien, l'hydroélectricité et de la géothermie | |
|--|--|
| Description de l'action | <p>La Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises s'est engagée dans des objectifs ambitieux de développement des énergies renouvelables sur son territoire et souhaite couvrir 100% de ses besoins en énergies renouvelables d'ici 2030. C'est au travers d'un mix énergétique qu'elle souhaite y parvenir.</p> <p>Les potentiels de production de chaque énergie renouvelable et de récupération et chacune d'entre elles doit être développée.</p> <p>L'éolien a fait l'objet d'un schéma de développement en 2014 avec une priorisation des zones à développer. Il arrive aujourd'hui à saturation et la pression des développeurs est toujours plus présente, il devient aujourd'hui primordial d'encadrer son futur développement pour garantir un aménagement du territoire harmonieux et supportable pour tous.</p> <p>L'hydroélectricité et la géothermie sont quant à eux beaucoup moins développés. Leur potentiel est beaucoup plus faible mais reste intéressant pour des projets de plus petites tailles (autoconsommation, ou petits réseaux de chaleur par exemple).</p> <p>Cette fiche actions a pour objectif de préciser les modalités de déploiement de l'éolien, l'hydroélectricité et de la géothermie sur notre territoire.</p> |
| Opérations | <p>Nous pouvons détailler les opérations par type de production :</p> <p><u>Eolien :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en réseau les porteurs de projets de « petit éolien » • Travailler avec la Préfecture sur le schéma départemental lancé fin 2020 à décliner localement si besoin : paysage, repowering, densification, ... • Travailler avec les développeurs qui le souhaitent à un développement « harmonieux » et concerté. • <p><u>Hydroélectricité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Travailler avec les propriétaires d'unités situées sur la Vaux suite à l'étude de potentiel réalisé • Etudier le potentiel d'une autre rivière des Crêtes <p><u>Géothermie :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Recenser les secteurs à potentiels • Dans les zones propices à la géothermie, étudier la faisabilité de mise en place de cette énergie pour le chauffage des bâtiments intercommunaux • Sensibiliser les communes localisées sur des zones propices. Prendre l'exemple du pôle scolaire de Saulces Monclin • Intégration des potentiels dans le PLUi <p>De manière générale, nous accompagnons, avec l'aide des différents partenaires, les projets portés par les acteurs privés ou publics du territoire</p> |

| | |
|--|--|
| | |
| Indicateurs de suivi / d'évaluation proposés | <ul style="list-style-type: none"> • Puissance éolien installée • Puissance hydroélectrique installée • Nombre d'installation en géothermie |
| Maitre d'ouvrage | <ul style="list-style-type: none"> • Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises • Communes • Particuliers • Entreprises privées |
| Partenaires (technique /financier) | <ul style="list-style-type: none"> • Agence de l'eau Rhin Meuse • Agence de l'eau Seine Normandie • Police de l'eau • Développeurs de projets • ALE08 • Association des moulins des Ardennes |

| Action stratégique 4-3 : Développer les réseaux de chaleur bois collectifs | |
|---|---|
| Description de l'action | <p>La forêt couvre aujourd'hui 23.9% de la surface du territoire de la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises et reste plutôt stable depuis les années 2000.</p> <p>On dénombre environ 25 réseaux de chaleur sur le territoire, majoritairement de petite taille (la moyenne des réseaux recensés est de 106 kW) qui dessert entre 1 et 12 points de livraison. La puissance totale de ces réseaux s'élève à 2.6 MW, pour une consommation annuelle de bois d'environ 1 026 tonnes.</p> <p>La politique actuelle est plutôt en faveur du développement des réseaux de chaleur bois de petite taille (à l'échelle d'une rue, d'un quartier), car la question de la densité (rentabilité et des pertes de chaleur) se pose rapidement quand on réfléchit à l'échelle d'une commune.</p> <p>Une plateforme bois énergie a été mise en place par la Communauté de Communes sur la commune de Faissault en 2015. D'une surface de 476 m², elle permet d'accueillir 980 m³ de bois déchiquetés, et de diviser par 3 les émissions de GES liées au transport pour l'approvisionnement des chaufferies bois.</p> |
| Opérations | <ul style="list-style-type: none"> • Cartographier les réseaux de chaleur existant • Etudier la possibilité de s'y raccorder lors d'un dépôt de permis de construire • Accompagner les communes dans leurs projets • Faire la promotion de dispositifs d'aides liés au chauffage bois et aux réseaux de chaleur • Promouvoir la production de bois énergie dans les restaurations de Trame Verte et Bleu et les plantations de haies dans les communes |
| Indicateurs de suivi / d'évaluation proposés | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réseaux de chaleurs • Nombre de foyers raccordés – publics privés • Production (kWh) |
| Maitre d'ouvrage | Communauté de Communes de Crêtes Communes Collectifs de citoyens |
| Partenaires (technique /financier) | ALE08 Entreprises ENERCOOP Nord Est |

| Action stratégique 4-4 : Poursuivre la déclinaison du PCAET dans les communes (PCEC) | |
|---|---|
| Description de l'action | <p>La Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises accompagne les communes dans la réalisation de leurs projets d'économies d'énergies et de développement des énergies renouvelables.</p> <p>Pour cela, elle propose depuis 2013 aux communes d'adhérer au PCEC (Plan Climat Energie Communal) comme déclinaison du Plan Climat de l'EPCI au niveau communal. Cette adhésion offre de nombreux services et outils : bilan énergétique du patrimoine, mise en place de plan d'action pluriannuel, étude énergétique des projets de travaux, note d'opportunité, balades à la caméra thermique, mesures, écogestes, étude photométrique, tenues de stand, réunions publiques, ... En 2020, près de 40 communes adhèrent à ce service soit l'équivalent d'un demi-ETP au service des communes. Cet ETP est porté par l'agence locale de l'énergie (ALE08), implantée sur le territoire.</p> |
| Opérations | <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir l'adhésion au PCEC auprès des communes : <ul style="list-style-type: none"> • Fiches retour d'expérience • Rencontres annuelles - Promouvoir les labels environnementaux : « villes et villages étoilés », « commune nature », ... - Accompagner la rénovation de l'éclairage public et l'extinction nocturne - Accompagner dans les travaux de rénovation performante des bâtiments et proposer un service de valorisation des CEE. - Accompagner les communes dans la gestion des espaces verts - Proposer des services supplémentaires liés à la biodiversité, l'adaptation au changement climatique, la mobilité, ... |
| Indicateurs de suivi / d'évaluation proposés | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de communes en PCEC - Nombre de communes pratiquants l'extinction nocturne - Nombre de bâtiments rénovés et économie générée - Nombre de communes labellisées - Nombre de dossiers aidés - Nombre de points lumineux rénovés - Prime (€) récupérée |
| Maitre d'ouvrage | Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises Communes |
| Partenaires (technique /financier) | ALE08 Communes Associations locales |

| Action stratégique 4-5 : Accompagner la rénovation énergétique | |
|---|--|
| Description de l'action | <p>Le parc des bâtiments sur les Crêtes est assez âgé. Plus d'un tiers des logements datent d'avant 1919, un tiers a été construit entre 1919 et 1970 et le restant après 1970. Près de 95% des 9281 foyers habitent en maisons individuelles et plus de 78% sont propriétaires.</p> <p>Les dépenses énergétiques sont un budget très conséquent pour beaucoup de ménages qui ont des habitats anciens, pas ou peu rénovés.</p> <p>D'un autre côté, de nombreux bâtiments publics (mairie, salle des fêtes, logements...) sont encore également mal isolés, chauffés avec des équipements utilisant des énergies fossiles.</p> <p>Il est donc nécessaire de poursuivre la politique de rénovation des logements et la lutte contre la précarité énergétique.</p> |
| Opérations | <p>En fonction des différentes cibles, plusieurs opérations seront menées.</p> <p>A destination des bâtiments privés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuite du programme « Habiter Mieux » pour les revenus les plus modestes : adaptation du logement, rénovation énergétique, ... • Mettre en relation avec le conseiller FAIRE les privés non éligibles aux programmes d'aides spécifiques pour les revenus les plus modestes • Poursuivre l'accès à la connaissance des différentes aides et aux conseils neutres via la promotion de l'espace FAIRE. • Informer sur les dispositifs « aide à 1€ » via les CEE afin de limiter les mauvaises expériences • Poursuivre et développer les balades à la caméra thermique • Participer à la mise en place un programme d'audit pour les bâtiments ayant des étiquettes F et G <p>A destination des bâtiments publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la réalisation de diagnostics énergétiques afin de mieux connaître le patrimoine • Accompagner les communes dans la démarche de Plan Climat Energie Communal (PCEC) <p>A destination de tout public :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proposer un programme d'aide et d'accompagnement plus spécifique lié aux chaleurs d'été afin de limiter le recours aux climatiseurs : aides, conseil d'entretien, de gestion du bâtiment, (cf fiche CTE) • Intégrer des règles de construction bioclimatique dans le PLUi • Communiquer et accompagner sur les financements disponibles • Travailler avec l'ABF sur la réglementation liée aux menuiseries, isolation extérieurs, énergies renouvelables, ... |

| | |
|--|--|
| Indicateurs de suivi / d'évaluation proposés | <ul style="list-style-type: none"> • Evolution de la consommation énergétique du territoire • Nombre de dossier « Habiter Mieux » • Montant des aides accordées • Gain énergétique • Nombre de dossiers accompagnés avec « Oktave » |
| Maitre d'ouvrage | Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises Particuliers Communes |
| Partenaires (technique /financier) | Partenaires du dispositif « Habiter Mieux » SEM Oktave ENERCOOP Nord-Est Etat Région Grand Est Agence Locale de l'Energie Réseau FAIRE |

| Action stratégique 4-6 : Poursuivre les mesures et la sensibilisation sur la qualité de l'air | |
|--|--|
| Description de l'action | <p>La pollution de l'air cause en France 48 000 décès prématurés chaque année soit 9% de la mortalité et 10 fois plus de morts que les accidents de la route. Elle ne touche pas uniquement les grandes villes, car on estime que l'air à l'intérieur des bâtiments est bien autant pollué que l'air extérieur.</p> <p>La Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises a commencé à aborder les questions de la qualité de l'air en 2016-2017, dans le cadre des actions liées au plan climat ainsi qu'au contrat local de santé.</p> <p>Les relevés réalisés par ATMO montrent une qualité de l'air extérieur plutôt bonne en moyenne. La Communauté de Communes souhaite donc travailler plus précisément sur la question des pollens, des pollutions liées à l'agriculture et aux déplacements mais aussi à la qualité de l'air intérieur.</p> |
| Opérations | <p>Les opérations sont assez diversifiées selon si l'on parle de qualité de l'air intérieure ou extérieure.</p> <p>Poursuivre le partenariat avec ATMO dans le cadre de l'adhésion à l'association : animations dans les écoles, tenues de stand, documents ressources, ...</p> <p>1. Liées à la qualité de l'air intérieur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Répondre à la demande des particuliers sur des mesures à réaliser dans le cadre d'enquête sociale d'insalubrité - Mettre à disposition des fiches pratiques sur les matériaux peu émissifs dans le bâtiment - Former et diffuser sur les bonnes pratiques de la qualité de l'air intérieure : chez les habitants comme dans les lieux publics - Proposer des campagnes de mesures - Mettre en place les actions du Contrat local de santé : animation, sensibilisation, fabrication de produits ménagers et cosmétiques, ... - Accompagner la réflexion sur un poste de conseiller environnemental à l'échelle départementale <p>2. Liées à la qualité de l'air extérieur</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place les actions du Contrat local de santé - Communiquer sur la pollution des différents modes de transports - Sensibiliser sur les impacts de nos comportements sur la qualité de l'air (feux, ...) - Proposer des sorties « nature » pour comprendre l'intérêt des arbres et des plantes sur la qualité de l'air |

| | |
|--|---|
| Indicateurs de suivi / d'évaluation proposés | <p>Nombre d'animations réalisées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de campagnes de mesures - Nombre de campagnes de communication - Nombre de participants |
| Maitre d'ouvrage | Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises |
| Partenaires (technique /financier) | <p>ARS ATMO Grand Est ALE08 Communes SIVU / Syndicats Associations</p> |

| Action stratégique 4-7 : Accompagner les particuliers dans la prise en compte des enjeux AEC | |
|---|--|
| Description de l'action | <p>Depuis sa création il y a plus de 20 ans, la Communauté de Communes travaille pour et avec les habitants : association de communes, démocratie participative, démarche de Pays, universités de Pays, programme LEADER, conseil de développement, projet de territoire, éolien citoyen, centrales villageoises photovoltaïque, ... Toutes ces démarches ont été réalisées par les acteurs locaux dans un but de cohésion et de développement du territoire.</p> <p>Afin d'embarquer l'ensemble de la population au travers des enjeux AEC, il est indispensable de proposer aux particuliers un panel d'information, d'aide et d'accompagnement sur ces enjeux.</p> |
| Opérations | <p><u>Animations/Formation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des balades à la caméra thermique - Organiser des formations sur l'outil Linky et son utilisation - Organiser des animations autour de la fabrication de produits ménagers et cosmétiques, de jardinage (en lien avec le Contrat Local de Santé) - Organiser des projections de films thématiques - Mettre en place et animer le défi « DECLIC » - Réfléchir à un système de location de vélo électrique <p><u>Aides financières :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Aide à l'achat de vélos électriques - Mettre en place un programme d'aide à l'achat de matériel économe pour l'habitat (luminaires, récupérateur d'eau de pluie, électroménager, composteurs...) |
| Indicateurs de suivi / d'évaluation proposés | <ul style="list-style-type: none"> - Aide accordée (€) - Nombre de balades à la caméra thermique réalisées - Nombre d'ateliers, de formations réalisées |
| Maitre d'ouvrage | Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises |
| Partenaires (technique /financier) | <p>Office d'animation des Crêtes Préardennaises ALE08 Partenaires du CLS ENEDIS Communes Associations</p> |

Action stratégique 5-1 : Mettre en œuvre la redevance incitative

| | |
|--------------------------------|---|
| <p>Description de l'action</p> | <p>Jusqu'en 2018, la Communauté de Communes des Crêtes avait la compétence Ordures Ménagères. Cette compétence a été transféré au SICOMAR (Syndicat de Collecte des Ordures Ménagères) afin de permette de travailler avec le Pays Rethelois à la mise en place de la redevance incitative commune et d'optimiser les coûts de collecte.</p> <p>En effet, la loi n°2009-967 du 3 Aout 2009 du Grenelle de l'Environnement stipule que la redevance d'enlèvement des Ordures Ménagères et la taxe d'Enlèvement des OM doivent intégrer une part variable incitative devant prendre en compte la nature et le poids et/ou le volume et/ou le nombre d'enlèvement des déchets.</p> <p>La Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises et le Pays Rethelois, en lien avec le SICOMAR, déjà présent sur le territoire, ont donc lancé en 2014 une étude d'optimisation du service des déchets en vue de la mise en place de la redevance incitative.</p> <p>L'objectif de la redevance incitative et de réduire la production d'ordures ménagères et d'augmenter le taux de valorisation. La facture tient compte de la quantité de déchets produits, l'utilisateur du service (particulier, entreprises, artisans, commerçants, établissements publics, associations, écoles, ...) devient ainsi acteur de sa production et peut donc agir sur sa facture. Cela permet une responsabilisation et une prise de conscience avec la mise en application du principe de pollueur/payeur.</p> <p>La distribution des bacs pucés a démarré courant 2019, avec une facturation « témoin », c'est-à-dire toujours classique mais sur laquelle il était indiqué le coût futur en fonction du nombre de présentation du bac sur le 2^e semestre 2020. Le volume des bacs est adapté au nombre de personnes. Cette expérience sur 6 mois a déjà permis de réduire de 20% le tonnage des ordures ménagères.</p> <p>Avant la mise en place du système de redevance incitative, on avait les indicateurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Ordures Ménagères : 200kg/hab/an * Emballages recyclés : 60kg/hab/an |
| <p>Opérations</p> | <p>La mise en place effective de la facturation à la levée débutera au 1^{er} Juillet 2020. Chaque foyer pourra bénéficier de 13 levées par an incluses dans un forfait et avec une taille de poubelle adaptée au nombre de personnes composant le foyer. Au-delà, les levées seront facturées.</p> <p>Le montant de la redevance comprend les services suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la collecte, le transport et l'élimination des ordures ménagères - la collecte, le transport et le recyclage des déchets recyclables - l'utilisation du réseau des déchetteries - la gestion administrative et la facturation |

| | |
|--|---|
| | <p>Aujourd'hui, le service de collecte des ordures ménagères fonctionne avec un passage pour les ordures ménagères par semaine. La mise en place de la redevance incitative devrait permettre de passer à 1 passage tous les 15 jours et ainsi limiter les coûts économiques et environnementaux de la collecte.</p> <p>De nombreuses réflexions seront à mener dans les années à venir sur la gestion des déchets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le compostage - la communication - la gestion des déchetteries, et l'accompagnement des entreprises à une meilleure utilisation - La réduction des déchets à la source - Le gaspillage alimentaire |
| Indicateurs de suivi / d'évaluation proposés | <ul style="list-style-type: none"> - kg OM/hab/an - kg emballages recyclés/hab/an - Coût de service annuel - Nombres de composteurs distribués |
| Maitre d'ouvrage | <p>SICOMAR Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises Communauté de Communes du Pays Rethémois</p> |
| Partenaires (technique /financier) | <p>VALODEA</p> |

| Action stratégique 5-2 : Favoriser la méthanisation agricole | |
|---|--|
| Description de l'action | <p>La Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises est engagée depuis de nombreuses années dans des démarches de préservation de l'environnement et de maîtrise de l'énergie.</p> <p>L'agriculture est une des filières économiques majeures du territoire, elle génère un millier d'emplois pérennes et non délocalisables. Elle est également une source d'identité territoriale forte ; elle participe à l'aménagement du territoire et donc à son cadre de vie, son attractivité et notamment la qualité des paysages.</p> <p>C'est aussi un secteur particulièrement propice au développement des énergies renouvelables et particulièrement via la valorisation des déchets par le processus de méthanisation.</p> <p>Le Pacte Ardennes a permis d'avancer sur le déploiement d'installations de méthanisation avec injection biogaz avec notamment un gros travail avec GRDF sur la question des réseaux gaz et des rebours.</p> |
| Opérations | <p>Les projets de méthanisation qui se développent sur le territoire peuvent être réalisés en cogénération (production de chaleur et de gaz) ou, si la localisation géographique le permet, en injection bio-méthane.</p> <p>La communauté de communes souhaite mettre en place une aide aux études de faisabilité technico-économique en complément de ce qui est proposé par la région via le dispositif Climaxion afin d'accompagner les agriculteurs dans cette première phase d'un projet de méthanisation.</p> <p>Ce dispositif serait réservé à la « petite méthanisation », adapté à la taille des fermes du territoire, d'une puissance inférieure à 80kW (hors production de bio-méthane dont les installations sont forcément plus grandes).</p> <p>Au-delà de ces aides, il sera également intéressant de proposer des visites des sites, des témoignages, des retours d'expérience pour répondre aux différentes interrogations que peuvent avoir les porteurs de projets.</p> <p>Une attention particulière concernant l'origine, la qualité des intrants sera portée sur les projets accompagnés.</p> <p>En fonction des projets, nous étudierons également la possibilité de développer une filière locale de bio-carburant.</p> |
| Indicateurs de suivi / d'évaluation proposés | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de sites de méthanisation sur le territoire - Nombre de dossiers accompagnés - Montant d'aide accordé - Production de gaz (m³) - Rapport production/consommation sur le territoire |
| Maitre d'ouvrage | <p>Agriculteurs Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises</p> |



TRANSITION

Le Plan Climat des Crêtes
2030

| | |
|---|---|
| <p>Partenaires (technique /financier)</p> | <p>DDT Chambre d'agriculture Région Grand Est Pacte Ardennes Etat</p> |
|---|---|



| Action stratégique 5-3 : Poursuivre l'animation, la sensibilisation sur le gaspillage alimentaire et la gestion des déchets | |
|--|---|
| Description de l'action | <p>La gestion des déchets passe tout d'abord par une réduction de ces déchets à la source en évitant le gaspillage avant de réfléchir à une optimisation de la collecte et de la valorisation de ces derniers.</p> <p>En France, les pertes et gaspillages alimentaires représentent 10 millions de tonnes de produits par an. Ce gaspillage représente un prélèvement inutile de ressources naturelles, telles que les terres cultivables et l'eau, et des émissions de gaz à effet de serre qui pourraient être évitées. Ces dernières sont évaluées par l'ADEME à 3% de l'ensemble des émissions nationales. Le gaspillage en phase de consommation représente 30kg par personne et par an (seulement de 33% du gaspillage total selon la chaîne alimentaire) auxquels s'ajoutent les pertes et gaspillages générés en restauration collective ou commerciale.</p> <p>Nous pouvons tous facilement agir sur ce gaspillage en phase de consommation.</p> <p>Une partie du travail réalisé dans le cadre du PAT pourra s'inscrire dans cette action.</p> |
| Opérations | <p>Animation/Sensibilisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sur le gaspillage alimentaire et la gestion des déchets (en partenariat avec VALODEA) • Auprès des restaurants • Auprès des cantines scolaires <p>Accompagnement financier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise à disposition de composteurs individuels • Opération « adopte une poule » • Travailler sur le déploiement des couches lavables <p>Dans le cadre d'une réflexion sur la mise en place d'un PAT (Plan d'alimentation Territorial), on pourra également travailler sur les thématiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Valorisation des déchets alimentaires (cantines, EHPAD, commerce...) • Cuisine centrale afin de fournir les cantines, multi-accueil, accueils collectifs de mineurs, ... • Mise en place et gestion de consignes |
| Indicateurs de suivi / d'évaluation proposés | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'animations réalisées • Nombre de composteurs distribués • Nombre de poules adoptées • Poids des ordures ménagères (kg/hab/an) |
| Maitre d'ouvrage | Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises VALODEA SICOMAR |
| Partenaires (technique /financier) | Conseil Départemental 08 Communes Personnel des collectivités Cuisine centrale de Sedan |

Action stratégique 6-1 : Poursuivre les actions pour l'assainissement des eaux usées

| | |
|--------------------------------|---|
| <p>Description de l'action</p> | <p>L'assainissement est indispensable pour améliorer la situation sanitaire de notre environnement et son impact sur notre santé et celle des êtres vivants. Il comprend la collecte, le traitement et l'évacuation des déchets liquides et solides ainsi que des excréments que nous produisons. Un mauvais assainissement ou tout simplement l'absence de traitement des eaux usées peut entraîner de nombreuses maladies (diarrhées, ...) et provoquer une pollution des sols et des cours d'eau (eutrophisation, antibiotiques, métaux lourds, molécules de synthèse...).</p> <p>Selon la typologie des territoires et de la densification des habitations, l'assainissement peut se faire soit à titre individuel soit de façon collective.</p> <p>Sur le territoire très faiblement urbanisé de la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises (3% d'urbanisation), 72 des 94 communes sont gérées par le service assainissement. Les autres communes adhèrent au SPANC du SSE (Syndicat d'eau et d'assainissement du Sud Est des Ardennes) à Ballay.</p> <p>La compétence assainissement non collectif date de 2005, celle de l'assainissement collectif est plus récente, elle a été prise au 1^{er} Janvier 2018.</p> <p>Parmi les 72 communes, une dizaine d'entre elles possède à la fois un assainissement collectif et non collectif pour les habitations les plus reculées.</p> <p>Les assainissements non collectifs sont réalisés selon le terrain et le dimensionnement soit via des fosses toutes eaux et traitement par le sol (adapté à la nature du sol), soit via des filières agréées (compactes, microstations, filtres plantés)</p> <p>Les solutions apportées pour les assainissements non collectifs sont fonction du dimensionnement de l'équipement, du terrain disponible et des contraintes de ce dernier.</p> <p>Pour l'assainissement collectif, certaines communes ont des dispositifs à boues activées et d'autres des filtres plantés. Les communes actuellement bénéficiaires d'assainissement collectifs sont les suivantes : Attigny, Poix-Terron, Signy l'Abbaye, Thin le Moutier, Warnécourt/Evigny, Novion-Porcien et Vendresse.</p> |
|--------------------------------|---|

| | |
|--|---|
| Opérations | <p>Cette action se déroule donc en deux opérations distinctes : l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif</p> <p><u>Opération n°1</u> : l'assainissement collectif</p> <p>Un programme d'assainissement prend en moyenne 2 à 3 ans. Aujourd'hui, les communes en projet sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Attigny (2020-2023) : création d'une nouvelle unité de traitement avec reprise d'une partie du réseau afin de limiter les eaux de ruissellement sur l'unité de traitement • Launois sur Vence (2021-2024) : création d'un assainissement collectif • Lucquy / Coucy (2021-2025) : création d'un assainissement collectif en partenariat avec la commune de COUCY <p>Nous envisageons également des projets sur Saulces-Monclin ou Boulzicourt en 2024-2025 dont les montages financiers et budgétaires seront à réaliser.</p> <p>De manière générale, le réseau unitaire n'est pas privilégié dans les installations, on a plus souvent du séparatif, car les unités de traitement ne sont pas dimensionnées pour. Nous souhaitons donc réaliser des travaux sur certaines communes afin de « tendre » vers un réseau séparatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sur Signy l'Abbaye : limiter l'apport d'eaux claires sur le réseau de collecte • Sur Poix Terron : reprendre un diagnostic de certains tronçons <p><u>Opération n°2</u> : l'assainissement non collectif</p> <p>L'assainissement non collectif représente 72 communes sur les Crêtes.</p> <p>Sur les installations existantes, nous en avons aujourd'hui environ 30% qui sont aux normes. L'objectif est d'arriver entre 50 et 75% d'ici 2026. Il y a donc également un programme qui consiste à la mise aux normes et à la réhabilitation de ces installations.</p> |
| Indicateurs de suivi / d'évaluation proposés | <p>Part de l'assainissement non collectif aux normes Nombre d'installations mises aux normes Nombres d'installations réalisées Nombre d'habitants raccordés à un assainissement collectif Performance des stations d'épuration Valorisation des boues</p> |
| Maitre d'ouvrage | Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises |
| Partenaires (technique /financier) | <p>Agences de l'eau Seine Normandie Agence de l'eau Rhin Meuse Département</p> |

Action stratégique 6-2 : Poursuivre les actions GEMAPI et en lien avec l'eau potable

| | |
|--------------------------------|--|
| <p>Description de l'action</p> | <p>Depuis le 1^{er} janvier 2018 la Communauté de Communes a repris la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). Cette compétence vise plus précisément à la gestion et l'entretien des rivières afin d'éviter l'encombrement des cours d'eau et inondations. Des études et diagnostics de prévention sont établies afin de limiter les risques d'inondations sur nos deux bassins versant (Rhin Meuse - 30 communes et Seine Normandie – 64 communes). Sur ces deux bassins sont présentes principalement 10 rivières représentant un linéaire d'environ 821 km : Ruisseau de Saint Lambert, Le Foivre, La Vaux, La Saulces, La Vence, Le Plumion, La Bar, La Malacquoise, Le Thin. Le ruisseau de Bairon.</p> <p>Les actions GEMAPI sont menées principalement par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'EPAMA pour le Bassin de la Meuse, • l'Entente Oise Aisne et l'UDASA (Union Départementale des Associations Syndicales Autorisées) pour le Bassin Seine Normandie <p>L'UDASA qui gère les différentes ASA (Association Syndicale Autorisée) du territoire, intervient également sur les rivières des deux bassins versants du territoire.</p> <p>La majorité des rivières sur les Crêtes sont classées en première catégorie.</p> <p>Au-delà de l'entretien des cours d'eau et de la prévention et la protection contre les inondations, la GEMAPI traite également de la protection et de la restauration des écosystèmes aquatiques et des zones humides.</p> <p>En parallèle de la GEMAPI, nous réalisons également la protection des captages d'eau. Le territoire de la Communauté de Communes possède 38 captages d'eau, parmi ses captages, 4 captages sont concernés par la démarche d'Aire d'Alimentation de Captage (AAC) en raison de la dégradation de la qualité de l'eau. L'un d'entre eux a été défini comme vulnérable. Il s'agit du captage de Saulces Champenoises, pour lequel un plan d'action avec la Chambre d'Agriculture 08 et les exploitants de l'AAC est actuellement en cours de réalisation (en 2020).</p> |
|--------------------------------|--|

| | |
|--|---|
| Opérations | <p><u>Liées à la GEMAPI :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les travaux d’entretien et de préservation des rivières • Préserver le canal des Ardennes (réalisation faite par VNF) • Prévention des inondations (haies, bandes enherbées...) • Programme de restauration sur la Vence et le Thin avec l’EPAMA • Programme de restauration des rivières affluents Aisne et Oise • L’entretien de la rivière domaniale Aisne par l’Entente Oise-Aisne <p><u>Liées à l’eau potable et à sa ressource :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Travailler sur la protection des captages d’eau avec la mise en place d’un plan d’action (en particulier sur le captage de Saulces Champenoises) • Proposer des randonnées découvertes au bord de l’eau • Travailler sur les zones humides • Favoriser la préservation et la récupération de l’eau de pluie chez le particulier |
| Indicateurs de suivi / d’évaluation proposés | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d’interventions à l’année par commune (enlèvement d’arbres et d’embacles) réalisés par la Communauté de Communes • Nombre d’études concernant la Prévention des Inondations engagées depuis le début de la prise de compétence • Nombre d’exploitants engagés dans la protection des captages |
| Maitre d’ouvrage | Communauté de Communes Particuliers |
| Partenaires (technique /financier) | Etat Région Département Communauté de Communes EPAMA EOA UDASA ASA Chambre d’agriculture 08 Agence de l’Eau Seine Normandie Agence de l’eau Rhin Meuse |

Action stratégique 6-3 : Poursuivre les actions en lien avec la Trame Verte et Bleue

| | |
|--------------------------------|--|
| <p>Description de l'action</p> | <p>Le territoire de la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises dispose de riches milieux naturels : milieux aquatiques, forêts, pâturages, prairies...</p> <p>Il est indispensable de préserver et maintenir la biodiversité tout en garantissant la pérennité des activités humaines notamment agricole et forestière sur le territoire. Il s'agit de maintenir la création d'aménagements naturels permettant à la biodiversité d'assurer son cycle de vie tout en favorisant le déplacement de la faune et la dissémination de la flore.</p> <p>Pour cela, il est nécessaire d'encourager et développer les pratiques agricoles et forestières respectueuses de la biodiversité, de sensibiliser les usagers du site et le grand public à la présence d'espèces remarquables, de préserver et maintenir la faune et la flore dans un bon état écologique, d'agir contre l'érosion des sols et la limitation des coulées de boue et de multiplier les initiatives en faveur de la biodiversité sur tout le territoire.</p> <p>En effet, des changements, au fil du temps, de nos paysages et leur dégradation se sont manifestés par la multiplication d'inondations et de coulées de boue engendrant de nombreux dégâts matériels dans certains villages. La Communauté de Communes et la commune de Poix-Terron ont décidé, en 2018 de restaurer ce paysage au travers la création et le maintien des strates herbacées et des points d'eaux indispensables à la survie de certaines espèces. Les aménagements, type plantation de haie, joueront un rôle à la fois de corridor écologique afin de contribuer au maintien et développement de la biodiversité tout en freinant les éventuelles coulées de boue.</p> |
| <p>Opérations</p> | <p>Au départ initié par la commune de Poix-Terron, puis soutenue par la Communauté de Communes, la restauration de la Trame Verte et Bleue devrait s'étendre prochainement à tout le territoire.</p> <p>Aujourd'hui, nous travaillons principalement à la restauration des haies et des mares. Actuellement, la commune de Poix Terron possède 1 250 m de haie et a pour objectif de parvenir à 1500m de haies, 500m de haies talus et de 4 mares.</p> <p>Les actions mises en place participent à la préservation et au maintien de la biodiversité afin de conserver la faune et la flore existante tout en préservant leur habitat naturel.</p> <p>Un programme d'aide à destination des agriculteurs propose également une aide à la plantation de haies avec des essences adaptées à la région naturelle.</p> |

| | |
|--|---|
| | <p>Plusieurs actions pourront venir compléter ce travail de restauration de la biodiversité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un inventaire de la biodiversité - Replanter des essences adaptées au climat présent et futur (haies, arbres fruitiers, mares et étangs...) afin de recréer de la biodiversité globale faune et flore. - Recréer des habitats pour insectes et petits animaux - Entretenir les espaces naturels via l'éco- pâturage - Développer les ruches et les plantes mellifères - Travailler avec les agents techniques sur la gestion différenciée - Faire la promotion de l'agroforesterie - Mettre en place des lieux de type « jardin partagés », en donnant une autre vocation aux espaces verts - Développer les Oasis de biodiversité - Mettre en valeur le patrimoine (ex : classement du Mont de Sery) |
| Indicateurs de suivi / d'évaluation proposés | <ul style="list-style-type: none"> • km de haies plantées • Aides accordées • Nombre de communes ayant réalisé un inventaire de la biodiversité |
| Maitre d'ouvrage | Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises Communes |
| Partenaires (technique /financier) | Europe Pépiniéristes Chercheurs ReNard Nature et avenir UDASA |

Action stratégique 6-4 : Poursuivre le programme Natura 2000

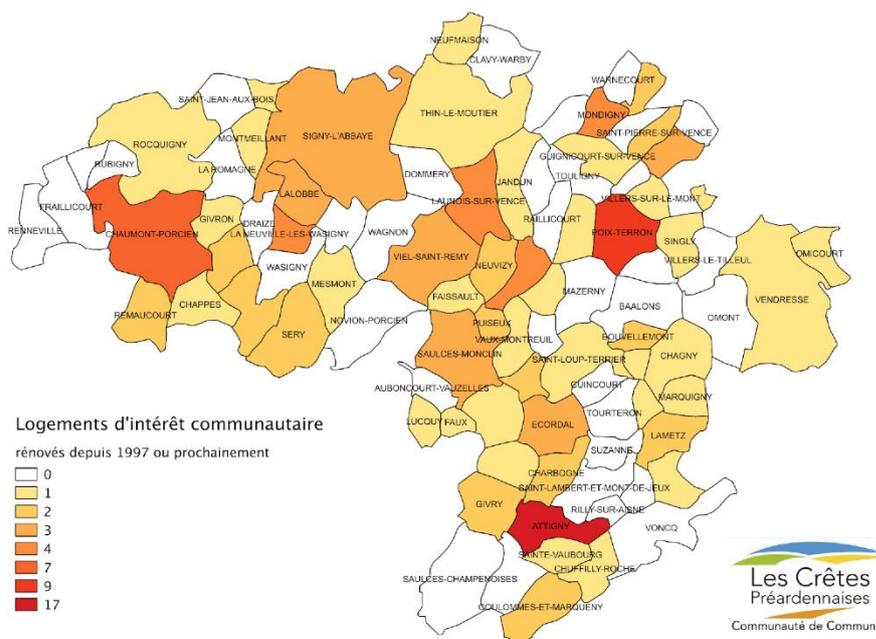
| | |
|--------------------------------|---|
| <p>Description de l'action</p> | <p>Le territoire de la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises dispose de riches milieux naturels: milieux aquatiques, forêts, pâturages, prairies...</p> <p>On répertorie trois sites Natura 2000 sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • site n°98 « Site à Chiroptères de la Vallée de la Bar » de 2 230 ha (coordonné par les Crêtes et partagé avec les Portes du Luxembourg), • site n°53 « Prairies et Vallée de l'Aisne » (coordonné par l'Argonne Ardennaise et partagé avec les Crêtes Préardennaises) • et le Massif de Signy L'Abbaye animé par l'ONF <p>Il y a également :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 21 Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), • 1 Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), • 2 sites Naturels inscrits. <p>La Communauté de Communes est en charge de la gestion du Site d'Intérêt Communautaire n°98 « Site à Chiroptères de la Vallée de la Bar » faisant partie d'un large réseau Européen. Ce site est classé NATURA 2000 pour sa fragilité et la rareté des espèces sauvages, animal et végétal, et des habitats qui le compose.</p> <p>Situé sur les communes de Vendresse, Omont, Neuville à Maire, Le Mont Dieu, il se caractérise par une très grande diversité de milieux naturels constitués principalement de prairies complétées par de vastes espaces agricoles et forestiers. Y vit une population importante de chiroptères (chauve-souris) classé comme faune d'intérêt communautaire.</p> <p>Il est indispensable de préserver et maintenir la biodiversité tout en garantissant la pérennité des activités humaines notamment agricole et forestière sur le territoire. Il s'agit de maintenir la création d'aménagements naturels permettant à la biodiversité d'assurer son cycle de vie tout en favorisant le déplacement de la faune et la dissémination de la flore.</p> <p>Pour cela, il est nécessaire d'encourager et développer les pratiques agricoles et forestières respectueuses de la biodiversité, de sensibiliser les usagers du site et le grand public à la présence d'espèces remarquables, de préserver et maintenir la faune et la flore dans un bon état écologique, d'agir contre l'érosion des sols et la limitation des coulées de boue et de multiplier les initiatives en faveur de la biodiversité sur tout le territoire.</p> |
|--------------------------------|---|

| | |
|--|--|
| Opérations | <p>Les actions mises en place participent à la préservation et au maintien de la biodiversité et du paysage afin de conserver la faune et la flore existante tout en préservant leur habitat naturel.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Animations scolaires • Réunion grand public à thème • Randonnées découverte • Nuit de la chauve-souris • Travail avec les agriculteurs sur la réduction des produits phytosanitaires dans les zones Natura 2000 • Gestion des colonies de chiroptères : comptage, observation des comportements, des sites • Communication : panneaux d'info et de sensibilisation, au travers des bulletins municipaux • Gestion des évaluations d'incidence lors de l'organisation des manifestations |
| Indicateurs de suivi / d'évaluation proposés | <ul style="list-style-type: none"> • Partenariat avec le ReNard – Indicateurs du document d'objectifs (Docob) • Nombre d'animations scolaires • Nombre de communication |
| Maitre d'ouvrage | Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises |
| Partenaires (technique /financier) | <p>ReNard Nature et Avenir Chambre d'Agriculture COFA Maison de la Nature (Boult aux Bois) DDT DREAL CD08</p> |

Action stratégique 7-1: Programmer la rénovation thermique de logements intercommunaux et communaux

Description de l'action

La Communauté de commune gère en moyenne 80 à 90 logements (82 en 2019) appartenant au patrimoine des Communes ou bien à son propre patrimoine.

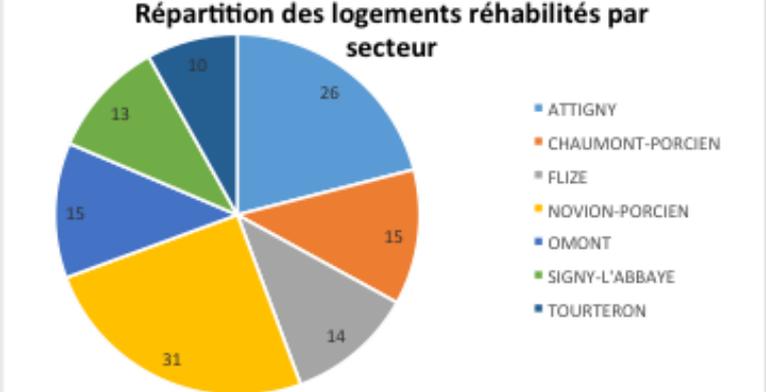


Elle récupère parfois des logements communaux pour les communes qui ne souhaitent pas réaliser les travaux. Au bout de 16 années en moyenne (temps de retour sur investissement), ces logements sont restitués aux communes en gestion si ces dernières le souhaitent.

Ce sont en moyenne 2 ou 3 anciens logements qui sont rénovés globalement chaque année. Les autres bénéficient également de travaux ponctuels tout au long de l'année (changement des menuiseries, rénovation du système de chauffage, isolation de combles perdus...). Dans la mesure du possible, on essaye de se rapprocher de rénovation BBC compatibles.

Une large partie des communes des crêtes ont déjà bénéficié de ces rénovations.

Les loyers pratiqués sont relativement bas, on va être autour de 230€ pour un 50m² (studio/F1) et de 600€ pour un 100m² (F4) selon la localisation et la performance énergétique.

| | |
|--|---|
| | <p style="text-align: center;">Répartition des logements réhabilités par secteur</p>  <p>La Communauté de Communes propose également un accompagnement auprès des communes qui le souhaitent pour rénover leur patrimoine via la mise à disposition d'un Conseiller en Energie, personne ressource, qui va les conseiller et effectuer les premiers diagnostics thermiques et les accompagner sur le montage de dossiers de demandes de subvention. La Communauté de Communes peut proposer une aide financière sur ces travaux.</p> |
| Opérations | <p>Il n'existe pas de stratégie de planification à l'heure actuelle. Une étude est en cours pour définir les orientations à venir en matière de rénovation du parc de logement communaux intercommunal.</p> <p>Aujourd'hui, des travaux sont planifiés pour les prochaines années sur les logements situés sur les communes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bouvellemont (1 logement en cours de rénovation) - Saulces-Monclin (1 logement) - Poix-Terron (6 logements) - Attigny (3 logements) <p>L'adhésion des communes au PCEC permet de faciliter l'accès à l'information et sensibiliser les élus communaux, d'effectuer des audits des bâtiments et d'identifier les besoins de rénovation</p> <p>Il serait intéressant de mettre en place d'une charte du locataire (recueil des données, analyses, ...) pour suivi de consommation d'énergie.</p> |
| Indicateurs de suivi / d'évaluation proposés | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de logements rénovés - Etiquette énergétique/GES des logements - Nombre de locataires signataires de la charte |
| Maitre d'ouvrage | Communes Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises |
| Partenaires (technique /financier) | ALE08 Enercoop NORD EST Région/ADEME – Climaxion Département Etat SEM Oktave CEE DDT/DREAL |

Action stratégique 7-2 : Accompagner les acteurs de la petite enfance dans la mise en place des enjeux AEC

| | |
|-------------------------|---|
| Description de l'action | <p>Le dynamisme et l'attractivité de la Communauté de Communes des Crêtes, de par sa situation géographique proche des « villes employeurs » et avec des infrastructures intéressantes poussent les jeunes ménages en quête d'un environnement plus rural à venir y habiter. Il est donc indispensable d'avoir des structures d'accueils adaptées pour les accueillir : multi-accueil, micro-crèches, assistantes maternelles, relais d'assistantes maternelles, lieu d'accueil parent/enfant, ludothèques, écoles, centre de loisir (ALSH) périscolaire et extrascolaire, ...</p> <p>Dans cette fiche, on considère que la petite enfance est définie de 0 à 6 ans, soit jusqu'à la fin de l'école maternelle. Les actions liées à l'école élémentaire, au collège et au-delà sont reprises dans la fiche action 7.3.1.</p> <p>La Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises accompagne les acteurs de la petite enfance, via le déploiement d'infrastructures d'accueil (4 multi-accueils), la mise en place de lieux d'échange et de partage (café des ass'mat'), des temps de sociabilisation (relais d'assistantes maternelles), des offres de formations/accompagnements pour les parents employeurs et pour les assistantes maternelles...</p> <p>Dans ce cadre, il est tout à fait possible d'accompagner et de sensibiliser ces acteurs dans la mise en place des enjeux AEC. Nous travaillons déjà là-dessus depuis plusieurs années avec notamment le programme « zéro déchet chez mon ass'mat' » en 2018-2019 ou encore la sensibilisation et les mesures réalisées sur la qualité de l'air dans les multi-accueils entre 2017 et 2019 (cf action 4.3.1). Nous organisons également, sur des problématiques que l'on retrouve également dans le cadre du Contrat Local de santé - volet « santé environnementale », des ateliers de conseil et de sensibilisation sur la fabrication de produits ménagers, de cosmétiques et très bientôt sur le choix des matériaux, des produits d'entretiens, d'hygiène et de peinture.</p> <p>Le Relais utilise des gobelets réutilisables depuis 4 ans. Une grande partie des ateliers manuels sont réalisés à partir de matériel de récup (boîte de lait, de camembert, rouleaux de papier toilettes, boîtes d'œufs...)</p> <p>Certains multi-accueils ont déjà fait l'objet d'études thermiques avec la mise en place d'un ensemble d'actions visant à la prise en compte par les acteurs de la petite enfance des problématiques énergétiques (chauffage, gestion des déchets, bon usage des équipements)</p> |
|-------------------------|---|

| | |
|--|--|
| Opérations | <p>Opération n°1 : A destination des multi-accueils :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place des couches lavables • Utilisation de produits d'entretien écoresponsables • Suivi des consommations énergétiques <p>Opération n°2 : A destination des relais d'assistantes maternelles. Les enfants qui participent au relais ont entre 0 et 3ans. Leur très jeune âge ne leur permet pas de prendre conscience des enjeux de transition. Il n'est donc pas opportun de réaliser des activités sur ces thèmes, hormis si l'on souhaite toucher directement les assistantes maternelles qui peuvent bénéficier du dispositif « Zéro Déchets chez mon Ass'Mat » si elles souhaitent se former. A cet âge, les enfants agissent plus facilement sous forme de « mimétisme » de l'adulte. Les animations réalisées à base d'objets de récupération peuvent donc être un bon début de sensibilisation. Durant les animations, nous utilisons systématiquement des gobelets réutilisables. Il pourrait être envisageable de compléter ce kit « zéro déchet » par des essuies tout et lingettes lavables en remplacement des jetables qui sont aujourd'hui encore utilisées.</p> <p>Opération n°3 : A destination des parents</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un dispositif de prêts/location de couches lavables • Conférences thématiques <p>Opération n°4 : A destination des écoles maternelles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Animations extérieurs (potagers, saisonnalité, ...) • Création de « jeux » avec des éléments de la nature • Land Art • Sorties éducatives (ferme pédagogiques, ...) <p>Opération n°5 : A destination des assistantes maternelles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ateliers de fabrication de produits d'entretien • Défi « zéro déchets » - distribution de kits <p>Opération n°6 : Tout public</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conférence sur l'impact des produits et équipements en lien avec la qualité de l'air |
| Indicateurs de suivi / d'évaluation proposés | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de conférences thématiques organisées • Mise en place des couches lavables • Evolution des consommations énergétiques • Nombre de kit « lingettes » distribués et satisfaction • Economie (€) générées |
| Maitre d'ouvrage | <p>Gestionnaires de crèches Gestionnaires et accueils de loisirs Ecoles Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises</p> |

| | |
|------------------------------------|--|
| Partenaires (technique /financier) | <p>Familles rurales ARS CAF Assistantes maternelles Directeurs des écoles ALSH Naturopathe VALODEA La maison de la nature à Boulton aux bois Communes Associations</p> |
| Maitre d'ouvrage | <ul style="list-style-type: none"> • Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises • Communes • Ecoles • Conseil départemental • Région • Associations |
| Partenaires (technique /financier) | <ul style="list-style-type: none"> • Office d'animation des Crêtes (OACP) • Centre de formation des apprentis • ATMO Grand Est • VALODEA • Domaine de Vendresse • ALE08 • SICOMAR • ReNArd |

Action stratégique 7-3 : Sensibiliser les jeunes aux enjeux AEC

| | |
|--------------------------------|--|
| <p>Description de l'action</p> | <p>Le dynamisme et l'attractivité de la Communauté de Communes des Crêtes, de par sa situation géographique proche des « villes employeurs » et avec des infrastructures intéressantes poussent les jeunes ménages en quête d'un environnement plus rural à venir y habiter. Il est donc indispensable d'avoir des structures d'accueils adaptées pour les accueillir : multi-accueil, micro-crèches, assistantes maternelles, relais d'assistantes maternelles, lieu d'accueil parent/enfant, ludothèques, écoles, centre de loisir (ALSH) périscolaire et extrascolaire, ...</p> <p>Dans cette fiche, on considère « la jeunesse » à partir de l'école élémentaire (vers 6 ans) jusqu'à l'adolescence. Les actions liées à la petite enfance sont reprises dans la fiche action 7.2.</p> <p>Les enjeux AEC déclinés dans cette fiche vont toucher à la fois l'alimentation, la qualité de l'air, la biodiversité, les économies d'énergie, la mobilité, l'adaptation au changement climatique, ... L'office d'animation des Crêtes est un relais important dans ce programme d'action.</p> |
| <p>Opérations</p> | <p>Les opérations engagées sont réparties selon les différents publics :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. A destination des écoles <ul style="list-style-type: none"> • Animations extérieures sur la biodiversité : construction de nichoirs, hôtel à insectes, plantation de haies, ...en relation ou non avec les programmes de biodiversité portés par les collectivités (Trame Verte et Bleue, PCEC, atlas de la biodiversité, ...) • Animation sur la mobilité : mesures de la qualité de l'air, ateliers « vélo », pédibus, ... • Animation sur les déchets en partenariat avec Valodéa • Programme d'accompagnement au confort d'été : étude du bâti, végétalisation, protections solaires, ... <p>Ces animations pourront être réalisées en présentiel mais également sous forme de livrets numérique avec une déclinaison pour les parents (activités, sorties, astuces, ...) avec la possibilité de les coupler à des défis ponctuels.</p> 2. A destination des périscolaire, accueils collectifs de mineurs <ul style="list-style-type: none"> • Continuer les animations de l'OACP • Proposer des animations écoresponsables |

| | |
|--|--|
| | <p>3. A destination des collèves</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proposer un répertoire des métiers de la transition énergétique • Animation sur les circuits courts, sensibilisation aux achats • Proposer des formations en lien avec les organismes de type FFB/CAPEB • Proposer des animations/sorties extérieurs : nettoyage de la nature, taille des arbres, <p>4. A destination de tous</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation à la gestion des déchets : visite de centre de tri, d'enfouissement, opérations de nettoyage, ... • Sensibilisation à l'alimentation : semaine du goût, circuits courts, produits de saison, vergers, jardins ouvriers ... • Sensibilisation aux problématiques de chauffage, de rafraîchissement et d'aération |
| Indicateurs de suivi / d'évaluation proposés | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de structures ayant bénéficié d'une sensibilisation • Evolution du volume des poubelles • Nombre de réalisation (nichoirs, hôtels à insectes, arbres plantés, ...) |
| Maitre d'ouvrage | <ul style="list-style-type: none"> • Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises • Communes • Ecoles • Conseil départemental • Région • Associations |
| Partenaires (technique /financier) | <ul style="list-style-type: none"> • Office d'animation des Crêtes (OACP) • Centre de formation des apprentis • ATMO Grand Est • VALODEA • Domaine de Vendresse • ALE08 • SICOMAR • ReNArd |

Action stratégique 7-4 : Accompagner, soutenir et mettre en réseau les acteurs autour des enjeux AEC

| | |
|--------------------------------|--|
| <p>Description de l'action</p> | <p>La Communauté de communes des Crêtes Préardennaises travaille, depuis sa création il y a plus de 20 ans, pour et avec les habitants : association de communes, démocratie participative, démarche de Pays, Universités de Pays, programme LEADER, Conseil de développement, projet de territoire, éolien citoyen, centrales villageoises photovoltaïque, ... Toutes ces démarches ont été réalisées par les acteurs locaux dans un but de cohésion et de développement du territoire.</p> <p>Elle œuvre quotidiennement pour améliorer les services à la population, qu'ils soient d'ordre culturels, économiques, environnementales, sociales, touristiques, afin de lutter contre l'isolement des personnes âgées, faciliter l'accès aux services, ...</p> <p>Les associations et collectifs sont très porteurs de projets. Des structures émergent. Notre rôle est de les accompagner, les soutenir et les mettre en réseau afin de leur permettre de continuer à se développer, dans un modèle de société qui tend plutôt à favoriser la facilité de l'individuel à la force du collectif.</p> |
| <p>Opérations</p> | <p>1. Relancer le Conseil de développement</p> <p>Le Conseil de développement constitue un espace de dialogue entre la société civile, les élus locaux et les citoyens à l'échelle de la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises, et en lien avec les communes.</p> <p>Il a pour objectif de contribuer à enrichir les politiques publiques locales, en apportant aux élus intercommunaux un regard prospectif et transversal, indispensable pour répondre aux grands défis d'aujourd'hui et de demain.</p> <p>Chacun des membres qui le compose apporte sa propre expertise, ce qui permet d'amener à créer un dialogue riche et diversifié sur des questions d'intérêt commun et de faire émerger des projets et des solutions innovantes adaptées au territoire, essentielles pour réussir la transition écologique et sociale.</p> <p>Nous souhaitons relancer ce Conseil de Développement, non obligatoire, car il s'agit d'un formidable outil de participation citoyenne, de formation, de construction d'un projet commun. C'est un outil structurant du territoire.</p> <p>L'intérêt est également de permettre une véritable confrontation entre une vision d'élus (qui a plutôt une vision de développement de sa commune et qui est plus dans l'investissement matériel) et la vision citoyenne (qui est plus sensible aux projets d'habitants et à l'animation pour un développement plus humain).</p> <p>L'intervention du Conseil de Développement devra concerner, entre autres, la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable et des documents de planification (Politique</p> |

de transition, Plan Climat Air Énergie Territorial, PLUi, SCOT, ...).
Il aura également une mission de formation et de relais des projets pour et par les habitants.

Cette instance pourra également participer à l'élaboration de politiques publiques innovantes telles que :

- La mise en place d'un budget participatif, d'une plateforme participative permettant une meilleure intégration des citoyens dans les projets
- Le recensement des besoins en formation des élus, des membres du conseil de développement
- La mise en mouvement avec les territoires voisins

2. Accompagner et valoriser les projets « collectifs »

On ressent de plus en plus le besoin de partager les connaissances, les savoir, les compétences d'une génération à une autre ou d'un milieu à un autre.

Certains collectifs se montent d'eux même, d'autre nécessitent une mise en réseau.

Un collectif de citoyens engagés « EThinSel » s'est monté fin 2019 sur la commune de Clavy-Warby à l'initiative d'un groupe d'habitants. Il a pour objectif de soutenir chaque personne souhaitant s'investir dans une démarche de réduction de son empreinte carbone et dans la recherche d'un mode de vie plus respectueux de l'environnement via l'entraide, le partage de savoir ou de services, ...

De nombreuses actions commencent à se développer : « repair café » ; fabrication de produits d'entretien, de cosmétiques ; ateliers de couture et de réparation ; création d'un jardin partagé ; bourses aux plantes ; bourses d'échange, échange de compétences et troc entre les membres, opération de nettoyage de la nature, ...

Nous souhaitons que ce genre d'initiatives collectives perdure et se multiplie sur le territoire. Parmi les projets à développer, on note également les idées suivantes :

- Le partage de bonnes pratiques de jardinage et échange de fruits et légumes en voisins « blabla carotte », le compostage
- L'entretien, les bonnes pratiques pour faire ses produits ménagers
- Les bonnes pratiques de déplacement
- Les bonnes pratiques dans son logement
- Un espace virtuel partagé d'échanges et de services, d'outils, de connaissances et de compétences type « Système d'échange Local »
- Le développement de ressourceries ou encore de garages collectifs
- Le développement de tiers lieux, béguinages, de commerces de proximité, de marchés locaux : véritables liens sociaux.

| | |
|---|---|
| <p>Indicateurs de suivi / d'évaluation proposés</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de lieux de rencontre (béguinage, tiers lieux, ...) • Fréquentation de ces lieux • Emplois créés • Animation du Conseil de Développement • Nombre de personnes mobilisées • Nombre de structures ou collectifs créés sur ces thématiques • Nombre d'actions de communication. |
| <p>Maitre d'ouvrage</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises • Communes |
| <p>Partenaires (technique /financier)</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Associations et collectifs locaux (dont EThinSel) • Structures de l'ESS (Espace Environnement 08) • ALE08 • Artisans • Région • Département • Communes • Conseil de Développement • CESER • SICOMAR • VALODEA |

| Action stratégique 8-1 : Mettre en place un programme de rénovation énergétique des gymnases | |
|---|---|
| Description de l'action | <p>La communauté de communes des Crêtes Préardennaises a repris en 2018 la compétence gymnase pour les gymnases d'intérêt communautaire sur les communes de Signy l'Abbaye, Poix-Terron, Chaumont Porcien et Attigny.</p> <p>Le règlement intérieur de l'utilisation des gymnases est affiché dans chacun des gymnases. Parmi les préconisations du règlement, on retrouve celles en faveur du développement durable, à savoir les principes de bases : tri des déchets, économie d'énergie et d'eau, mode de déplacement économe, ...).</p> <p>Il est important de travailler et sensibiliser sur l'usage de ces bâtiments sportif qui sont bien souvent très énergivores (types de chauffage ancien, surfaces importantes, peu d'isolation...) mais il est indispensable d'améliorer également la performance.</p> |
| Opérations | <p>Une réflexion sera menée sur chacun des 4 gymnases en fonction de leur état actuel. L'ensemble des bâtiments sont aujourd'hui chauffé au gaz :</p> <ol style="list-style-type: none"> Gymnase d'Attigny : construit dans les années 2000, il est nécessaire de relancer un diagnostic pour compléter et mettre à jour celui déjà réalisé en 2020. Un travail sera à mener sur le confort thermique, la mise aux normes sanitaires, l'éclairage et le suivi des consommations énergétiques. Gymnase de Poix-Terron : le bâtiment qui héberge le gymnase est commun avec celui de la médiathèque, géré par la commune. Il n'y a pas de difficultés particulières sur ce bâtiment. Les consommations énergétiques sont plus difficiles à suivre car c'est la commune qui en facture une quote-part à la Communauté de Communes. Un diagnostic avait cependant été fait sur ce bâtiment, des suites pourront être données, notamment en partenariat avec la commune si cette dernière souhaite faire des travaux sur la partie médiathèque. Gymnase de Chaumont Porcien : il n'y a pas de travaux prévus pour le moment excepté un travail sur le contrôle des consommations d'eau et d'électricités, fortement imputées à l'utilisation du club de foot. Gymnase de Signy l'Abbaye : La toiture a été refaite entièrement entre 2017 et 2019 ce qui lui procure un confort d'hiver et d'été intéressant. L'éclairage a lui aussi été revu. Le chauffage aérothermique est aujourd'hui à réparer, deux aérothermes sur les 4 sont en pannes et il est nécessaire d'installer des réflecteurs permettant de renvoyer la chaleur vers le bas. Les consommations énergétiques sont également plus difficiles à suivre car c'est la commune qui en facture une quote-part à la Communauté de Communes. |



TRANSITION
Le Plan Climat des Crêtes
2030

| | |
|--|--|
| Indicateurs de suivi / d'évaluation proposés | <ul style="list-style-type: none"> • Evolution des consommations énergétiques • Montant des travaux engagés • Maintien ou augmentation de la fréquence d'utilisation des locaux |
| Maitre d'ouvrage | Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises Communes |
| Partenaires (technique /financier) | Communes Associations ENERCOOP ALE08 |

Action stratégique 8-2 : Accompagner, soutenir et mettre en réseau les acteurs socioculturels autour des enjeux AEC

| | |
|--------------------------------|--|
| <p>Description de l'action</p> | <p>La Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises a réalisé en 2019 un état des lieux culturel du territoire. Celui-ci a permis d'identifier les attentes des acteurs sociaux-culturels et associatifs et de définir ainsi un plan d'actions destiné à mieux les accompagner au cours des prochaines années.</p> <p>Près de 150 associations culturelles, sportives, agricoles, de loisirs... existent sur les Crêtes et participent à la dynamique de territoire et permettant aux habitants de se former, de monter en compétences, de se détendre, de s'amuser, d'échanger. Elles ont un rôle primordial dans l'animation de territoire et intègrent une notion de participation et d'éducation populaire.</p> <p>Pour les accompagner, la Communauté de Communes a mis en place un dispositif d'aides et d'accompagnement. Les critères d'éligibilité imposent à l'association de mettre en place des actions écoresponsables lors de la réalisation de leur projet (tri, prévention...). Ainsi, la Communauté de Communes souhaite sensibiliser et renforcer les initiatives axées sur le développement durable.</p> <p>Les acteurs départementaux et régionaux viennent également enrichir le territoire et le faire connaître à l'extérieur.</p> |
| <p>Opérations</p> | <p>Un grand nombre d'opération va être mis en place pour les associations : ateliers participatifs, forum des associations, newsletter, liste de diffusion, agenda partagé, évènements fédérateurs, café-Réso, mutualisation de matériel, ...</p> <p>L'idée est de mettre en place ces opérations en gardant systématiquement un œil sur les enjeux AEC.</p> <p>Au-delà de ces nouveaux projets, la Communauté de Communes accompagne également financièrement différents projets d'animation et/ou d'investissement. Pour être accompagnés, ces projets doivent respecter un certain nombre de critères et notamment intégrer un volet développement durable (tri sélectif, circuit court, ...)</p> <p>Parmi les dispositifs proposés certains sont directement liés aux enjeux AEC :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place le dispositif EMERGE - réseau régional permettant la valorisation des évènements « écoresponsables » : labélisation, accompagnement dans l'organisation d'éco-évènement, mutualisation de matériel • Travailler en partenariat avec le syndicat de traitement des déchets VALODEA et des collectifs citoyens |

| | |
|--|--|
| Indicateurs de suivi / d'évaluation proposés | <ul style="list-style-type: none"> • Diversité des critères de développement durable proposés • Quantification des actions écoresponsables • Montant des aides attribuées • Changements concrets chez les participants • Création d'un réseau d'échange de matériel • Mise en place d'écolabel de NIV1, NIV2, NIV3 |
| Maitre d'ouvrage | <ul style="list-style-type: none"> • Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises |
| Partenaires (technique /financier) | <ul style="list-style-type: none"> • Associations (animation, patrimoine, culturels, sportives, ...) • Dispositif EMERGE Grand Est • Réseau des médiathèques et bibliothèques • La pellicule ensorcelée • Communes • VALODEA |

| Action stratégique 9.1 : Accompagner et soutenir les projets citoyens | |
|--|--|
| Description de l'action | <p>Depuis sa création il y a plus de 20 ans, la Communauté de Communes travaille pour et avec les habitants : association de communes, démocratie participative, démarche de Pays, universités de Pays, programme LEADER, conseil de développement, projet de territoire, éolien citoyen, centrales villageoises photovoltaïque, ... Toutes ces démarches ont été réalisées par les acteurs locaux dans un but de cohésion et de développement du territoire.</p> <p>Les projets citoyens les plus marquants et structurant pour le territoire sont d'abord ceux de développement des énergies renouvelables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le parc éolien « les ailes des Crêtes » : 3 éoliennes citoyennes d'une puissance totale de 2.4MW, inauguré à l'été 2016. - la centrale villageoises des Crêtes : implantée du côté de Signy-l'Abbaye, elle couvre une quinzaine de toitures pour une puissance installée de 110kWc, inaugurée au printemps 2019. |
| Opérations | <p><u>Les « centrales villageoises » ou projets citoyens d'énergie renouvelables :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre l'animation de la Centrales Villageoises des Crêtes 2 dans le secteur de Poix-Terron/Boulzicourt - Lancer une troisième animation pour l'émergence d'un collectif sur le secteur d'Attigny - Favoriser l'investissement citoyen dans ces projets. <p><u>Les projets des « collectifs climat » :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les collectifs citoyens dans la mise en place et l'essaimage d'idées nouvelles : jardins partagés, bourses aux graines et plantes, plantation mellifères, sensibilisation à la reconnaissance des insectes, ... - Accompagner les projets collectifs : valorisation de l'artisanat et des produits locaux, épicerie collaboratives, ... |
| Indicateurs de suivi / d'évaluation proposés | <ul style="list-style-type: none"> - Energie annuelle produite (kWh) par des projets citoyens - Nombre de manifestations |
| Maitre d'ouvrage | Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises |
| Partenaires (technique /financier) | Associations locales ALE08 Communes |

| Action stratégique 9-2 : Intégrer les enjeux AEC dans le fonctionnement des collectivités | |
|--|---|
| Description de l'action | <p>L'année 2020 est une année importante dans le calendrier avec les élections municipales et intercommunales.</p> <p>La politique « Air Energie Climat » de la Collectivité est très transversale et s'intègre totalement dans le projet de territoire dont un des 4 axes lui est consacré. Il est donc indispensable que les élus (et notamment les nouveaux élus) coconstruisent et s'imprègnent du projet de territoire et des enjeux AEC qui le constituent, notamment lors de la prise de nouvelles compétences.</p> <p>Pour faciliter l'intégration des enjeux AEC, la collectivité s'est tournée vers la démarche Cit'ergie (cf fiche action 9.4) qui englobe tous les services et permet de gagner en transversalité. Cet outil permet un bon échange au sein des services de la Communauté de Commune, mais n'implique pas forcément directement les communes. Un travail doit donc être fait en complément pour faciliter les relations avec les communes, notamment sur les questions de transition, mais aussi de gouvernance.</p> |
| Opérations | <p>1. La formation des élus</p> <p>Il est indispensable de proposer une formation aux élus à la fois au début du mandat, mais également tout au long de la mandature, au grès des projets et des problématiques nouvelles qui pourront être apportées.</p> <p>Cette formation pourra prendre plusieurs formes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation en présentiel des élus d'ici fin 2020-2021 sur l'intégration des enjeux AEC dans le projet de territoire • Diffusion d'une newsletter régulière sur la transition • Formations éco conduite <p>Au-delà des élus communautaires, nous souhaiterions également pouvoir toucher les élus communaux. Une réflexion sera à mener sur la méthode de travail à utiliser pour toucher les élus non communautaires.</p> <p>2. La prise de compétences</p> <p>La prise de compétence dans une collectivité est toujours un nouveau challenge et demande une intégration forte dans le projet de territoire et au niveau des enjeux AEC. Parmi les dernières compétences prises, et celle à venir, voici les principaux enjeux à relever :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assainissement collectif : contrat d'achat d'électricité, typologie d'assainissement, séparation des eaux usées, ... • GEMAPI et eau potable : protection des captages d'eau, ... • Gestion des équipements sportifs structurants : travaux de rénovation et d'économie d'énergie, guide de bonne utilisation, ... • Mobilité : comment agir sur les changements de comportement ? • Eau : comment maintenir un accès et une qualité de l'eau pour tous ? |

| | |
|--|--|
| | <p>3. L'accompagnement des communes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proposer un cahier des charges « type » incluant des critères environnementaux et sociaux pour les marchés ainsi qu'un accompagnement sur l'analyse des offres • Réfléchir à la mise en place de commande groupée d'énergie auprès d'un fournisseur d'énergies renouvelables |
| Indicateurs de suivi / d'évaluation proposés | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'élus présents à la formation initiale • Enquête qualitative • Proportion de nouveaux élus • Diffusion de la newsletter |
| Maitre d'ouvrage | Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises Communes |
| Partenaires (technique /financier) | ADEME Citoyens et Territoire UNADEL Institut Négawatt ADEME Programme « Cit'ergie » ALE08 ENERCOOP Communes |

| Action stratégique 9-3 : Communiquer, animer, suivre et évaluer la politique Air Energie Climat | |
|--|--|
| Description de l'action | <p>La politique AEC des Crêtes Préardennaises se traduit de manière transversale et très concrète auprès des différents acteurs du territoire (collectivités, services internes, entreprises, association, habitants ...). Cette action de communication, d'animation, de suivi, et d'évaluation aux enjeux AEC cible l'ensemble de ces acteurs. Elle a pour objectif de faire monter en compétence les acteurs locaux et d'aider au déploiement de projets exemplaires.</p> <p>Différents contrats, projets ou réseau ont pu naître ou faire grandir ces politiques, ils permettent (ou ont permis) de structurer, financer, accompagner, fortifier la politique globale de transition : TEPCV, CTE, TEPOS, Climagri, ...</p> |
| Opérations | <p>1. Communication</p> <p>Etablissement d'un plan de communication : charte de communication, programme de diffusion, rattachement aux événements nationaux, animation de stand, ligne de Crêtes...</p> <p>2. Animation</p> <p>Les animations regroupent les formations, les informations, la sensibilisation, les accompagnements... Et touchent les élus, les habitants (dont les enfants), les associations, les entreprises, ...</p> <p>3. Suivi</p> <p>Comité de pilotage annuel et comité technique plusieurs fois par an, au fil de l'avancement des projets. Le comité transition énergétique pilote la politique globale de la collectivité. D'autres membres viennent le compléter en fonction des programmes suivis.</p> <p>4. Evaluation</p> <p>Des indicateurs sont mis en place pour suivre et évaluer les actions régulièrement. Une évaluation plus précise est prévue à mi-parcours.</p> |
| Indicateurs de suivi / d'évaluation proposés | <ul style="list-style-type: none"> • Création d'un plan de communication • Réalisation d'animations • Réalisation des comités de pilotage |
| Maitre d'ouvrage | Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises |
| Partenaires (technique /financier) | <p>Communes</p> <p>Bureau d'études / de communication</p> <p>Acteurs du territoire</p> <p>Membres des comités de pilotage</p> |

| Action stratégique 9-4 : Obtenir le label Cit'ergie | |
|--|---|
| Description de l'action | <p>Cit'ergie est un programme de management et de labellisation qui récompense les collectivités pour la mise en œuvre d'une politique climat-air-énergie ambitieuse. Il s'articule en 5 étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Engagement de la collectivité dans la démarche • Mise en place d'une équipe projet • Etablissement de l'état des lieux et d'un programme d'action • Mise en œuvre, suivi et visite annuelle • Labellisation pour 4 ans <p>La Communauté de Communes s'est engagé fin 2015 dans cette démarche et a obtenu début 2017 le label « Cap'Citergie », correspondant au niveau 1 de la labellisation, attestant qu'elle réalise déjà plus des 35% des actions qu'elle doit pouvoir réaliser, au regard de ces compétences.</p> <p>Depuis cette labélisation, de nombreuses actions structurant la politique énergétique ont vu le jour. L'année 2020 voit donc s'achever le premier accompagnement et ainsi le renouvellement du conseiller et de la démarche, qui permettra d'intégrer les nouveaux élus dans le nouveau programme.</p> <p>Avec les efforts réalisés depuis le lancement, nous souhaiterions pouvoir atteindre le niveau 2 « Cit'ergie » pour la prochaine demande de labélisation.</p> |
| Opérations | <p>L'opération se déroulera de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recrutement d'un conseiller • Etat des lieux et dépôt de candidature pour la labélisation Cit'ergie • Animation, mise en place, suivi et évaluation des actions <p>Le déploiement du plan d'action se traduit de façon opérationnelle dans les fiches de postes de chacun des agents et bénéficie donc d'un suivi annuel.</p> |
| Indicateurs de suivi / d'évaluation proposés | <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place des actions définies dans la politique « énergie-climat » • Réalisation de l'état des lieux • Dépôt du dossier de candidature • Obtention du label • Emissions de GES annuelles du territoire par habitant (TCO₂eq/hab.an) • Consommation énergétique finale du territoire (GWh/an) • Production de déchets ménagers et assimilés (kg/hab/an) |
| Maitre d'ouvrage | Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises |
| Partenaires (technique /financier) | Communes ATMO Grand Est Conseiller Cit'ergie |

Action stratégique 10-1 : Mettre en place une Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU) territoriale dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Description de l'action

Le PLUi est un document d'urbanisme qui, à l'échelle de la communauté de communes, étudie le fonctionnement et les enjeux du territoire, construit un projet de développement durable et le formalise dans des règles d'utilisation du sol. C'est une réflexion de fond sur la maîtrise du devenir de la collectivité en tenant compte des problématiques actuelles et à venir, les solutions choisies et leur traduction en termes de planification territoriale. C'est un travail participatif associant toutes les communes quels que soient leur taille, les habitants, les partenaires et services de l'Etat. Les élus sont concertés et participent à l'élaboration du document du début à la fin. Le lancement du PLUi du territoire est prévu pour 2021. Son élaboration durera environ 5 ans.

La Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises s'est dotée d'un projet de territoire ambitieux dans les domaines économiques, environnementaux et sociaux et fonctionne avec une approche de la transition énergétique qui se traduit au travers de l'ensemble des projets (CTE, TEPOS, CLIMAGRI, Cit'ergie, PLS...). Le PLUi est donc un formidable outil complémentaire qui doit nous permettre d'atteindre nos objectifs en matière de performances climatiques.

Dans le cadre de son élaboration, la Communauté de Communes souhaite intégrer une démarche participative forte d'Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU). Un accompagnement tant en conseil technique qu'en animation permettra de transformer ce qui peut paraître comme une contrainte en un véritable outil de développement. La co-construction du PLUi au travers de l'AEU doit permettre une meilleure appropriation des enjeux par l'ensemble des acteurs, une réponse partagée à ces enjeux et une compréhension plus grande et, donc, mieux acceptée des règles d'urbanisme.

| | |
|--|---|
| Opérations | <p>La démarche de l'Approche Environnementale de l'Urbanisme doit permettre de faciliter la participation active et pédagogique des habitants. Elle aura pour but de co construire avec le public les principales caractéristiques et les enjeux environnementaux du territoire mis en évidence dans diagnostic et l'état initial de l'environnement du PLUI, de confronter la vision d'expert avec celle de terrain et d'initier une réflexion sur les orientations et les actions possibles et souhaitables.</p> <p>Les thématiques à aborder seront les suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Trame Verte et Bleue : travail d'appropriation du concept par les participants sera entrepris de manière pragmatique et ouvrira sur la recherche d'actions souhaitables en faveur de sa protection ou de sa restauration dans un objectif de protection de la biodiversité et de valorisation des paysages. 2. Sobriété foncière : travaillé sous l'angle du respect des formes urbaines existantes, des potentiels constructibles non exploités, des espaces laissés à l'abandon à reconquérir, de l'intégration paysagère et environnementale des nouvelles constructions. L'objectif sera d'amener le public à s'interroger sur un nouveau mode d'aménager le territoire plus respectueux de l'environnement. 3. Transport et mobilité : envisagée en fonction des enjeux identifiés par le PLUI. Les participants s'approprieront l'impact de ce thème sur le changement climatique et seront source de proposition de solutions de mobilité plus durables. Ils en seront ainsi les promoteurs. <p>Cette démarche complémentaire viendra s'articuler avec l'élaboration du PLUI. Les éléments de réflexion et les orientations seront intégrés au Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLUI. Les propositions de solutions seront intégrées dans la partie réglementaire du document tant dans le règlement, la définition du zonage ou les Orientations d'Aménagement et de Programmation. Les propositions ne relevant pas du champ de la planification urbaine seront consignées et d'autres outils à mobiliser seront à l'étude.</p> <p>L'AEU permettra aux acteurs locaux et aux habitants de gagner en compétence sur les questions d'urbanisme et d'avoir une vision d'ensemble du territoire.</p> <p>Enfin un séminaire de restitution de la démarche se tiendra avant l'enquête publique du PLUI pour mettre en lumière le travail de concertation effectué.</p> |
| Indicateurs de suivi / d'évaluation proposés | <ul style="list-style-type: none"> • Recrutement du bureau d'étude d'accompagnement • Nombre d'animations réalisées • Nombre de participants • Intégration des propositions dans le PLUi |

| | |
|------------------------------------|---|
| Maitre d'ouvrage | Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises |
| Partenaires (technique /financier) | <p>Communes DDT (Direction Départementale des Territoires) Associations Environnementales Associations Patrimoniales Conseil de Développement CDPENAF (Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) Architectes des Bâtiments de France Chambres consulaires ADEME Région Grand Est</p> |



| Action stratégique 10-2 : Proposer une offre de mobilité diversifiée et adaptée à tous | |
|---|--|
| Description de l'action | <p>La Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises est un territoire très rural sur lequel l'utilisation de la voiture individuelle est largement prédominante. On recense 84% des déplacements domicile/travail qui s'effectuent en voiture, camion ou fourgonnette contre 4,6% en marche à pied, 1,6% en transport en commun ou encore 1,4% en deux roues.</p> <p>Le territoire est traversé d'Ouest en Est par une ligne de chemin de fer (2 gares) et une autoroute (avec plusieurs échangeurs), permettant de relier facilement et rapidement les villes de Charleville-Mézières et Reims où le bassin d'emploi est bien développé.</p> <p>D'autres moyens de transports et de déplacement existent mais sont parfois peu connus ou peu utilisés.</p> <p>Cette fiche action propose de faire connaître et de développer une offre de mobilité pour tous.</p> |
| Opérations | <p>Les opérations de cette fiche sont définies selon les moyens de transports :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>La voiture individuelle</u> <ul style="list-style-type: none"> • Co-voiturage et autostop organisé Mettre en place et animer le dispositif « rézo pouce » : co-voiturage domicile-travail, entre voisin via l'application smartphone et le réseau d'autostop lié. Développer les aires de covoiturages. • Véhicules électriques : auto partage et bornes de recharge La question de l'auto partage s'est développée avec l'arrivée des véhicules électriques et la gestion simplifiée par le numérique. L'auto partage permet une mutualisation des flottes de véhicules. Nous souhaitons travailler sur la mise à disposition de véhicules en auto partage sur les futures bornes de recharges implantées dans les communes. • Carburants alternatifs Participer aux réflexions autour du développement et de carburants alternatifs • <u>Le ferroviaire</u> <ul style="list-style-type: none"> • Transport de personnes Maintenir les gares de Poix-Terron et Amagne-Lucquy et la fréquence d'arrêts des trains. Favoriser la communication sur le ferroviaire et les tarifs/abonnements proposés. |

| | |
|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> • Le transport de marchandise Soutenir les projets liés au FRET, en particulier le projet de développement de la voie ferrée capillaire autour d'Attigny • <u>Les transports en commun</u> Communiquer et développer l'offre de transport à la demande » avec la Régie Départementale de Transport des Ardennes (RDTA) • <u>La mobilité active : marche, vélo et autres modes de déplacement</u> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner à la mise en place de pédibus scolaire • Réaliser une étude de préfiguration pour la mise en place d'un schéma cyclable à l'échelle du territoire • Mettre en place et valoriser la voie verte le long du canal des Ardennes • Développer les services liés à l'utilisation du vélo : location dans les villages, aides à l'achat de vélos électriques, • <u>La mobilité alternative</u> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le télétravail : amélioration du débit internet, information sur les bénéfices, ... • Proposer des espaces de coworking ou de tiers lieux • Organiser des formations à l'écoconduite • Organiser des défis « mobilité » <p>La communication sur l'ensemble de ces dispositifs est primordiale. Tous les canaux disponibles seront à utiliser : commerces, la Poste, associations, écoles, internet, centres sociaux, entreprises ... Un guide de « la mobilité sur les Crêtes » sera conçu dans le cadre du PCAET.</p> |
| Indicateurs de suivi / d'évaluation proposés | <ul style="list-style-type: none"> • Taux d'utilisation de la voiture individuelle (chiffre INSEE) • Nombre de communes partenaires du « réso pouce » • Nombre d'adhérents à « réso pouce » • Participants aux défis • Participants aux formations • Réalisation de l'étude de préfiguration mobilité cyclable • Km de voies cyclables aménagées • Nombres de bornes de recharge pour véhicules électriques |
| Maitre d'ouvrage | Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises |
| Partenaires (technique /financier) | <ul style="list-style-type: none"> • Ma ville à vélo 08 • Autres territoires • Voies Navigables de France • Associations • Plateforme départementale de mobilité : Mobil'Ardenn • SNCF • Communes • Entreprises • FDEA |

Action stratégique 10-3 : Développer les « Frances Services »

| | |
|--------------------------------|---|
| <p>Description de l'action</p> | <p>La compétence « Maison de Services au Public » est une compétence optionnelle inscrite dans la loi NOTRe (article 64 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république). Les Maisons de services au public ont pour objet d'améliorer l'accessibilité et la qualité des services, en milieu rural et urbain, pour tous les publics. Au 1er janvier 2020, les MSAP ont changé de nom pour devenir « France Services »</p> <p>Avec une population de + de 60 ans représentant plus d'1/4 de la population et une dématérialisation à marche forcée, certains publics se trouvent démunis. France services permet dans un premier temps de trouver une aide pour la réalisation des démarches administratives et la compréhension des documents administratifs, et dans un 2ème temps de rendre les personnes compétentes pour accomplir elles-mêmes leur démarche.</p> <p>3 lieux d'accueil France Service existent sur le territoire : 2 portés par la Poste à Attigny et Poix-Terron et 1 porté par notre collectivité à Signy l'Abbaye. Des réunions de présentation de ce qu'est France Service sont prévues ainsi que des ateliers thématiques pour enseigner aux usagers à faire leurs démarches et à utiliser leurs outils (ordinateur, tablettes, smartphone).</p> <p>Dans le cadre du Plan Climat, cette action prend tout son sens sur la question des déplacements. Elle permet de réaliser de nombreuses démarches administratives sans avoir besoin de réaliser plusieurs dizaines de kilomètres en voiture.</p> |
| <p>Opérations</p> | <p>Les « France-Services » de proximité accueillent des usagers en vue de les aider à faire leurs démarches administratives. Trois lieux sont possibles sur les Crêtes : Signy l'Abbaye (portée par l'EPCI), Poix-Terron et Attigny (portés par la Poste)</p> <p>Les opérations réalisées dans ce cadre sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation dans les mairies de réunion d'information et de présentation de France Service animé par l'agent d'accueil, à destination des habitants, des élus et secrétaires de mairies. • Présence régulière, dans les communes, en itinérance afin d'aider les usagers dans leur démarche. • Animation d'ateliers thématiques, en vue d'apprendre aux usagers à faire. • Communication renforcée sur ce dispositif (auprès des communes, sur les réseaux sociaux, sur le site internet... |

| | |
|--|---|
| Indicateurs de suivi / d'évaluation proposés | <p>Nombre d'usagers accueillis Nombre d'actes réalisés Nombre de permanences organisées Nombre d'ateliers thématiques organisés Nombre de kms économisés</p> |
| Maitre d'ouvrage | <p>Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises La poste</p> |
| Partenaires (technique /financier) | <p>Médiathèque de Signy l'Abbaye La poste CAF Pôle emploi Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) Mutualité Sociale Agricole (MSA) Caisse d'Assurance Retraite et Santé au Travail (CARSAT) Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) Etat (Fond National d'Aménagement et de Développement du Territoire / Fond Inter Opérateur)</p> |

Chapitre 7 :

L'évaluation environnementale stratégique

L'évaluation environnementale stratégique régit l'ensemble de l'élaboration du PCAET, à toutes les étapes de sa construction. Une évaluation du plan d'action final permet d'identifier les différentes actions et leur éventuel impact sur l'environnement.

Les actions sont classées selon leur impact principal sur une thématique données. Si une fiche action ne se trouve pas dans un tableau, cela ne veut pas dire qu'elle n'a pas d'impact sur cette thématique, mais que celui-ci est plus faible et qu'un autre impact prédomine plutôt. Une action peut cependant se retrouver dans plusieurs tableaux si les impacts importants sont multiples.

Le tableau ci-dessous explicite la légende utilisée.

| | | |
|----------------|--------|-----|
| Impact positif | Fort | +++ |
| | Modéré | ++ |
| | Faible | + |
| Impact neutre | | 0 |
| Impact négatif | Faible | - |
| | Modéré | -- |
| | Fort | --- |

1. Impacts sur les consommations d'énergie, les GES et la production d'énergies renouvelables

| N° action | Nom de l'action | Incidence sur les consommations d'énergie | Incidence sur la réduction des GES | Incidence sur la production d'énergies renouvelables |
|-----------|--|--|--|---|
| 1.2 | Construire un bâtiment passif | +++ Ce bâtiment servira également de démonstrateur de performance énergétique | | |
| 2.2 | Accompagner les hébergeurs et les porteurs de projets touristiques à la mise en œuvre des enjeux AEC | ++ Sensibilisation des hébergeurs et touristes sur les consommations d'énergie, les circuits courts, les déplacements, ... | ++ La réduction des consommations énergétiques entraîne une réduction des GES | + Dans le cadre de leurs projets, les hébergeurs seront incités à développer les ENRS, et notamment le solaire thermique |
| 4.1 | Développer le solaire thermique et photovoltaïque et les projets d'autoconsommation | +++ Sensibilisation à a consommation d'énergie, réduction de la consommation des énergies fossiles, production locale possible pour le solaire thermique | | |
| 4.2 | Accompagner le développement de l'hydroélectricité, de l'éolien et de la géothermie | +++ Substitution à une énergie fossile, limitation des émissions de GES et des particules fines. Peut permettre un rafraichissement naturel des bâtiments | | |
| 4.3 | Développer les réseaux de chaleur bois collectifs | 0 | +++ Production de chaleur. Substitution aux énergies fossiles. Stockage carbone possible en cas d'implantation de haies exploitées en bois énergie. | |

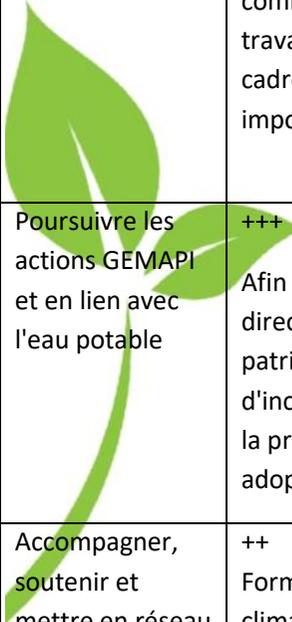
| | | | | |
|------|---|--|--|---|
| 4.5 | Accompagner la rénovation énergétique | +++ Fer de lance de la transition énergétique | +++ Réduction des consommations énergétiques = réduction des émissions de GES | + La rénovation énergétique s'accompagne du déploiement des énergies renouvelables (chauffage, production d'électricité) |
| 5.2 | Favoriser la méthanisation agricole | 0 | ++ Pas de rejets nocifs si le projet est bien construit | +++ Production possible de chaleur, de gaz et d'électricité |
| 7.1 | Programmer la rénovation thermique de logements intercommunaux et communaux | +++ | +++ | ++ |
| 8.1 | Mettre en place un programme de rénovation énergétique des gymnases | +++ | +++ | ++ |
| 9.2 | Intégrer les enjeux AEC dans le fonctionnement des collectivités | | ++ | |
| 10.2 | Proposer une offre de mobilité diversifiée et adaptée à tous | +++ Forte impact sur le « remplissage » des véhicules, des consommations d'énergie et des émissions de GES liées. | | 0 |

2. Impacts sur la qualité de l'air

| N° action | Nom de l'action | Incidence sur la qualité de l'air |
|-----------|--|--|
| 4.3 | Développer les réseaux de chaleur bois collectifs | - Attention au bon entretien des chaudières et au renouvellement du parc d'installations vieillissantes qui sont fortement émettrices de particules fines |
| 4.6 | Poursuivre les mesures et la sensibilisation sur la qualité de l'air | +++ Modes de transports, sensibilisation des citoyens sur l'air intérieure et extérieure, impact sur la santé également |

3. Impacts sur l'adaptation au changement climatique

| N° action | Nom de l'action | Incidence sur le changement climatique |
|-----------|--|--|
| 3.1 | Mettre en place un Plan d'Alimentation Territorial (PAT) | +++ Relocalisation de la production, adaptation des productions – évolution des modes de production et développement des circuits courts |
| 3.2 | Mettre en œuvre les actions du Clim'Agri | +++ Maintien des haies, prairies permanentes, agroforesterie, Réduction des consommations énergétiques et émissions de GES ainsi que des polluants atmosphériques. |
| 4.4 | Continuer la déclinaison du PCAET dans les | +++ Dans l'ensemble, des PCEC appropriables et opérationnels au plus près des territoires sont la première brique de l'adaptation au |

| | | |
|-----|---|--|
| | communes (PCEC) |  <p>changement climatique. Il est important de mesurer les progrès et efforts faits, et de les mettre en avant (sensibilisation) afin d'avoir une trace du travail réalisé à court-moyen terme, ce qui pourrait donner envie aux communes environnantes de s'engager également dans des démarches environnementales/énergétiques (effet vitrine). Proposer également un partage des expériences et des actions entre les communes. La sensibilisation sur ces sujets permet à la population de réaliser que les changements climatiques sont déjà en cours. Les travaux sur l'adaptation aux changements climatiques peuvent avoir un impact sur l'aménagement du territoire notamment, dans le cadre de la prise en compte du risque inondations ou encore pour éviter la construction d'habitations ou de lieux de vie proches d'axes importants.</p> |
| 6.2 | Poursuivre les actions GEMAPI et en lien avec l'eau potable | <p>+++</p> <p>Afin d'anticiper les évolutions climatiques (abaissement du niveau des nappes...) il semble essentiel de finaliser l'étude de schéma directeur en eau potable en cours sur le territoire. Les premières phases de diagnostic se terminent et ont permis de dresser l'état du patrimoine en termes de connaissance des réseaux, des besoins quantitatifs, de besoins de renouvellement des infrastructures et d'incidence sur la facture d'eau. Des pistes d'interconnexion ont été proposées à l'échelle de chaque Maître d'ouvrage afin de sécuriser la production. Il est important de finaliser cette démarche en mettant en cohérence les diverses solutions d'interconnexion puis en adoptant un scénario de sécurisation à moyenne et longue échéance à l'échelle de la communauté de communes.</p> |
| 7.4 | Accompagner, soutenir et mettre en réseau les acteurs autour des enjeux AEC | <p>++</p> <p>Formation et plateforme d'échanges permettant une montée en compétences et une forte appropriation des enjeux du changement climatique.</p> |

4. Autres impacts sur le milieu physique (ressources non renouvelables, eaux souterraines et superficielles, sols et sous-sols)

| N° action | Nom de l'action | Incidence sur les autres impacts |
|-----------|---|---|
| 3.4 | Limiter la consommation foncière dans les documents d'urbanisme | ++ On limite l'artificialisation des sols, on favorise la rénovation à la création (limitation de l'impact sur la consommation des matériaux) |
| 6 .1 | Poursuivre les actions pour l'assainissement des eaux usées | ++++ La réhabilitation de l'assainissement par la mise en place du collectif sur Lucquy/Coucy permettra de réduire les pressions sur 2 masses d'eau en état écologique moins que bon en Physico Chimie : La Saulces et le Pré de Champs. La réhabilitation de l'assainissement sur Saulces-Monclin permettra de réduire les pressions sur la Saulces. Ces 3 actions sont inscrites au PAOT du département. Pour les opérations permettant de réduire les eaux claires parasites, il est important d'encourager la gestion du temps de pluie à la source, réduisant ainsi le transfert des polluants vers les eaux superficielles ou souterraines. |

5. Impacts sur le milieu naturel et paysage (diversité biologique et continuité écologique, habitats naturels, corridors écologiques, faune et flore, paysage)

| N° action | Nom de l'action | Incidence sur le milieu naturel et paysage |
|-----------|---|--|
| 6.3 | Poursuivre les actions en lien avec la Trame Verte et Bleue | +++ Le projet de SCOT des Ardennes SUD est en levier pour la prévention, la protection contre les inondations, la protection et restauration des écosystèmes aquatiques et des zones humides. https://www.adaptation-changement-climatique.fr/centre-ressources/contribution-des-documents-durbanisme-une-bonne-gestion-leau-sur-bassin-seine Il en est de même pour l'accompagnement des communes dans ces projets. |
| 6.4 | Poursuivre le programme Natura 2000 | +++ Meilleure connaissance du territoire, valorisation et protection |

6. Impacts sur le milieu humain (santé, activités humaine, bruit, autres nuisances, patrimoine culturel-architectural-archéologique, déchets, matériaux, prévention des risques et santé)

| N° action | Nom de l'action | Incidence sur le milieu humain |
|-----------|--|--|
| 1.1 | Poursuivre l'accompagnement à l'installation et au développement d'entreprises dans les villages | +++ Développement de l'activité économique locale, limitation de l'artificialisation des sols, renforcement des liens sociaux |
| 1.3 | Intégrer les acteurs de l'économie locale dans les projets de la collectivité | +++ Développement et valorisation de la connaissance du territoire, de son patrimoine de ses productions |
| 1.4 | Mettre en réseau les entreprises autour | +++ |

| | | |
|------|---|---|
| | des enjeux AEC | Renforcement des liens inter-entreprise, développement de projets, structuration de filières |
| 2.1 | Développer une offre d'éco-tourisme | +++ Rencontres humaines riches. Développement des mobilités actives et du « mieux bouger », positif sur la santé et découverte plus en profondeur du patrimoine. Crée de la curiosité et alimente la connaissance du territoire. |
| 3.2 | Mettre en œuvre les actions du Clim'Agri | ++ Développement de l'activité économique, meilleure prise en compte des émissions de polluants sur la santé |
| 3.3 | Soutenir le maraichage biologique et à la structuration de la filière | +++ Développement économique d'une agriculture de proximité et de qualité – impact sur la santé et la ressource en eau positif. |
| 5.1 | Mettre en œuvre la redevance incitative | ++ Une meilleure gestion et un meilleur tri des déchets |
| 9.1 | Accompagner et soutenir les projets citoyens | ++ Lien social, développement d'activités (économiques, environnementales, sociales) collectives sans but lucratif |
| 10.2 | Proposer une offre de mobilité diversifiée et adaptée à tous | ++ Impact positif sur la santé, les rencontres humaines, le lien social, l'économie |

7. Autres actions avec incidence indirectes ou multiples dans ces domaines

| N° action | Nom de l'action | Incidence indirectes |
|-----------|---|--|
| 4.7 | Accompagner les particuliers dans la prise en compte des enjeux AEC | +++ La sensibilisation, la formation, les échanges, ont un impact fort sur l'ensemble des thématiques (énergie, eau, adaptation au changement climatique, santé, activités humaines, ...) par un accompagnement aux changements de comportements. |
| 5.3 | Poursuivre l'animations, la sensibilisation sur le gaspillage alimentaire et la gestion des déchets | +++ La sensibilisation, la formation, les échanges, ont un impact fort sur l'ensemble des thématiques (énergie, eau, adaptation au changement climatique, santé, activités humaines, ...) par un accompagnement aux changements de comportements. |
| 7.2 | Accompagner les acteurs de la petite enfance dans la mise en place des enjeux AEC | +++ Modification des achats et des comportements, limitation du gaspillage des ressources, amélioration de la qualité de l'air, de la santé, réduction des déchets |
| 7.3 | Sensibiliser les jeunes aux enjeux AEC | +++ Découverte, apprentissage, sensibilisation sur de nombreux domaines. Création de liens social. |
| 8.2 | Accompagner, soutenir et mettre en réseau les acteurs socioculturels autour des enjeux AEC | ++ |
| 9.3 | Communiquer, animer, suivre et évaluer la politique Air Energie Climat | +++ La communication et les échanges sont primordiaux. |



| | | |
|------|--|---|
| 9.4 | Obtenir le label Cit'ergie | +++ Plus de transversalité dans la collectivité pour une meilleure prise en compte des enjeux dans l'ensemble des services |
| 10.1 | Mettre en place une Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU) territoriale dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) | +++ Partage des enjeux et meilleure appropriation des documents réglementaires |
| 10.3 | Développer les "France Services" | + Service de proximité, limitation des déplacements, intégration des personnes en difficultés |